

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°.1

Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

N°.2

Remplacement d'une Conseillère territoriale

N°.3

Rapport d'activité de l'établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2022

N°.4

Délégation de signature du Maire à Madame Hélène DABO, Directrice Générale Adjointe des services en charge du Département Patrimoine bâti et Cadre de vie, dans les matières relevant de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°.5

Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune 2023

N°.6

Constitution d'une provision budgétaire

N°.7

Taux d'imposition pour l'année 2024

N°.8

Budget primitif 2024 de la commune

Direction des Ressources Humaines

N°.9

Modification du tableau des emplois

N°.10

Autorisation de recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique

N°.11

Ajustement de la prise en charge par l'employeur des frais de restauration des repas des agents de la commune fournis par L'ESAT le COLIBRI

N°.12

Conditions de répartition de la prime exceptionnelle attribuée par l'État pour les personnels des CMS communaux

N°.13

Rémunération des enseignants assurant l'encadrement des études surveillées et des classes de découverte

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N°.14

Protocole transactionnel dans le cadre de la résiliation du marché public relatif à la construction de la Halle Magenta

Direction du Numérique

N°.15

Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Orange pour le raccordement d'un site municipal

Direction des Relations avec les usagers

N°.16

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2022

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction de la Santé

N°.17

Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France (ARS) au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé ainsi que la sécurité sanitaire de la commune

N°.18

Convention Moi(s) sans tabac entre la commune et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis pour l'édition 2023

N°.19

Convention de financement de l'action locale « dépistage organisé des cancers » entre la commune et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis

N°.20

Conventions de partenariat pour la mise en place de la microstructure sanitaire Addiction 93 et la microstructure Santé mentale entre la commune et l'association PROSES

Direction de l'Éducation et des Loisirs

N°.21

Financement des Projets d'Actions Éducatives et des Projets d'Éducation Artistique et Culturelle des écoles publiques pour l'année 2024

N°.22

Accueil d'élèves de Romainville à l'école maternelle Cochenec durant les années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des sports

N°.23

Attribution de subventions aux associations sportives pour l'année 2024 et approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens à signer avec lesdites associations

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N°.24

Avenant à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la commune et le département de Seine-Saint-Denis

N°.25

Convention de dépôt des archives audiovisuelles de la commune au Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N°.26

Attribution de subventions aux associations du fonds d'initiatives associatives (FIA)

N°.27

Charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) 2024-2030 entre la commune et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Direction de la Prévention et de la tranquillité publique

N°.28

Rapport annuel 2022 sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) contre les avis de paiement du forfait poststationnement

N°.29

Protocole relatif à la mise en place de l'instrument de prévention de la délinquance du "Rappel à l'ordre" sur la commune

N° .30

Convention d'occupation d'un local de repos de la police municipale entre l'État et la commune

N° .31

Convention pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement entre la commune et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

N° .32

Fixation des redevances d'occupation du domaine public, des droits de voirie, des redevances pour tournage de films et reportages photographiques, des redevances de food-trucks et les food-bikes, des redevances des brocantes / vide-greniers privés

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N° .33

Autorisations exceptionnelles d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2024

N° .34

Convention d'implantation et d'usage du domaine public communal pour la pose d'abris bacs de collecte des déchets alimentaires entre la commune et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

N° .35

Convention relative à la collecte et à l'entretien de points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des déchets ménagers par Est Ensemble et convention relative à la fourniture, au transport, à la pose et à la mise en service de PAV pour la collecte des déchets ménagers par Est Ensemble

N° .36

Rapport annuel 2022 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés forains

Direction des Espaces Publics

N° .37

Convention de coopération entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la commune s'inscrivant dans le cadre du « Plan Arbres »

N° .38

Actualisation du linéaire des voiries communales pour 2024

N° .39

Convention fixant les modalités d'aménagement paysager, d'entretien et d'exploitation de deux radeaux végétalisés sur le Canal de L'Ourcq

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°.40

Modification des statuts et augmentation du capital social de la Société Publique Locale SPL ENSEMBLE

N°.41

Subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

N°.42

Plan Climat-Air-Energie territorial de la commune pour la période 2024-2030

N°.43

Avenant n° 10 au traité de concession d'aménagement passé avec la Semip concernant la ZAC Centre-Ville

N°.44

Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain Pantin Le Pré Saint-Gervais

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N°.45

Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM VILOGIA pour la construction de 24 logements sociaux située 34 avenue Édouard Vaillant

N°.46

Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Immobilière 3F pour la réhabilitation de 22 logements sociaux situés 2 rue Cartier-Bresson

N°.47

Conventions entre la commune et les bailleurs sociaux relative à la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux

N°.48

Convention de mise à disposition de logement entre le bailleur 1001 Vies Habitat et la commune

N°.49

Désaffectation et déclassement d'un local correspondant au lot de volume n° 2 sis 5 rue Vaucanson et cession au profit de la SCI TIM VAUCANSON

N°.50

Désaffectation et déclassement d'un bien du domaine public sis 2 rue Magenta à Pantin dit Marché Magenta

N°.51

Garanties de la commune pour les emprunts bancaires de la SAS La Vie au Rez

N°.52

Cession de trois locaux commerciaux vacants sis 6 avenue Édouard Vaillant, 55 avenue Édouard Vaillant et 7 rue Meuhl au profit de la SAS Vie au Rez

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N°.53

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

DÉLIBÉRATION SOUMISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

N°.54
Charte d'engagement locale pour la protection de nos arbres

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur KERN.

M. le Maire - Et à Madame Françoise Kern de faire l'appel.

Mme KERN - Donc, je procède à l'appel. Bertrand KERN, Mathieu MONOT, Mirjam RUDIN, Hervé ZANTMAN, Nadine CASTILLOU, Salim DIDANE, en retard, pouvoir Alice NICOLLET, Leïla SLIMANE, Vincent LOISEAU, Emma GONZALEZ SUAREZ, Rida BENNEDJIMA, il arrive, Mélina PELÉ, pouvoir Pierric AMELLA, François BIRBES, Françoise KERN, Nacime AMIMAR, en retard, pouvoir Augustin IGNACIO-PINTO, Charline NICOLAS, pouvoir Philippe LEBEAU, Bruno CARRÈRE, Sonia GHAZOUANI-ETTIH, Augustin IGNACIO-PINTO, Antoine BARGAS, Pierre PAUSICLÈS, Zora ZEMMA, Nadia AZOUG, en retard, pouvoir Mirjam RUDIN, Abel BADJI, Philippe LEBEAU, Nathalie BERLU, Christine LEHEMBRE, Franck TIKRY, Julie ROSENCZWEIG, en retard, pouvoir Nathalie BERLU, Delphine CAMMAL, Hawa TOURÉ, en retard, Antoinette LOrange, Pierric AMELLA, Élodie SALMON, Marc LANGLADE, pouvoir Mathieu MONOT, Rui WANG, Alice NICOLLET, Nadège ABOMANGOLI, absente, Samir AMZIANE, absent, Fabrice TORRO, absent, Catherine CLÉMENT, absente, Geoffrey CARVALHINHO, Jean-Luc FRANÇOIS, Fabienne JOLLES, Yazid ARIFI, absent, Leïla BEDJIA.

M. le Maire - Merci. Le quorum étant rempli, nous pouvons siéger et délibérer en conséquence. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, c'est notre séance annuelle qui se tient le mercredi après-midi et qui est consacrée pour l'essentiel à l'examen du budget de la collectivité pour l'année prochaine. Auparavant, nous avons quand même un certain nombre de notes que je vous propose d'aborder.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N° 1 - Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

M. le Maire - D'abord comme l'obligent maintenant le Code Général des Collectivités Territoriales et une décision de 2021, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance dès le commencement de la séance suivante.

Donc, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023.

Avis de la première Commission : favorable.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Merci. Pas de remarque ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc approuvé.

N° 2 - Remplacement d'une Conseillère territoriale

M. le Maire - Nous passons à la deuxième note. Il s'agit de remplacer une Conseillère territoriale. Madame Nadia AZOUG ayant démissionné de son poste de Conseillère territoriale à Est Ensemble, il convient de la remplacer pour représenter notre commune au sein de l'EPT.

J'ai reçu la candidature de Madame Mirjam RUDIN. Et ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de passer au scrutin. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il y ait un scrutin à bulletin secret, qui est de droit en pareil cas ? Vous voulez dire quelque chose, Monsieur CARVALHINHO ? Vous voulez un vote à bulletin secret ? D'accord.

S'il n'y a qu'une seule candidature, il n'y a pas de vote. Ne vous inquiétez pas, il n'aurait pas manqué une voix à Mirjam RUDIN. C'est une préoccupation qui est la vôtre, qui la touche droit au cœur en plus, je crois.

Donc, s'il n'y a pas d'autre candidature, est-ce qu'il y a des votes contre la candidature de Madame RUDIN ? Non ? Pas d'abstention ?

Donc, vous êtes Conseillère territoriale pour la commune à Est Ensemble.

N° 3 - Rapport d'activité de l'établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2022

M. le Maire - Note N° 3. Il s'agit du rapport d'activité de l'établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2022. Ce rapport est complet. Il fait 56 pages. Il s'intitule Rapport d'activité 2022. Je pense que chacune et chacun d'entre vous a pris le temps de le lire. Il est plutôt bien écrit, il est plutôt bien fait et complet.

Mais, permettez-moi quand même, avant de vous demander d'en prendre connaissance et d'en prendre acte, de mettre en exergue deux ou trois petites choses. Dans le domaine de la culture, Est ensemble, c'est la livraison à 50/50 avec la Ville de Pantin du conservatoire Jacques-Higelin en 2022, et vous le savez, pour les Courtilières, la ludothèque-bibliothèque Nelson-Mandela, qui a été livrée en 2023.

Pour l'emploi et l'économie, c'est le lancement du territoire zéro chômeur longue durée, vous savez, l'expérimentation qui a commencé aux Quatre-Chemins avec une EBE, une entreprise à but d'emploi qui a été constituée.

Dans le domaine du sport, c'est la livraison de la nouvelle piscine Alice-Milliat, et l'augmentation de ses activités et de son accueil. Dans le domaine de l'aménagement, c'est l'écoquartier « Grand Quatre-Chemins », qui est derrière notre gare, qui, pendant l'année 2022, a vu son Plan guide adopté et qui maintenant, va commencer à la fin 2024, début 2025, avec les premières démolitions, et en 2026, les premières constructions.

En ce qui concerne l'environnement, c'est le Plan arbres. Vous savez que, nous, nous avons prévu 5 000 arbres, et Est Ensemble en a prévu 20000 arbres. Les premiers arbres, c'est Patrice BESSAC le Président d'Est Ensemble et moi-même qui les avons plantés, dans le parc des Courtilières.

En ce qui concerne le PRU 2022, cela a été la validation du projet de l'îlot 27 devant l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Vous savez qu'en 2023, la Préfète déléguée à l'égalité des chances m'a annoncé que les Sept Arpents et l'îlot 27 sortaient de la politique de la Ville et des Quartiers prioritaires. J'ai eu l'occasion de rencontrer la Secrétaire d'État lors d'une de ses visites à la Cité Fertile après le vote que nous avons eu en octobre, vous savez ce vœu unanime pour demander le maintien de la politique de la Ville a minima sur l'îlot 27. Et j'ai eu oralement la confirmation que les Sept arpents ne seraient plus « Quartier politique de la Ville », mais que, parce que les indicateurs sociaux sont plus compliqués et plus difficiles, l'îlot 27 resterait « Quartier prioritaire politique de la Ville ». C'est une vraie victoire pour notre municipalité et je tenais à vous en informer.

Et puis, il y a eu la question des déchets. Vous savez que 2022 a été la préparation des nouveaux marchés. 2023, au 1er octobre, a vu la mise en place de ce nouveau marché de collecte des déchets. Je vous rappelle qu'avant, c'était en début d'après-midi. Ça avait glissé petit à petit en fin de matinée. Maintenant, c'est le matin. On réclamait ça parce que ça fonctionnait mieux quand c'était le matin, parce que les poubelles ne traînaient pas sur l'espace public toute la journée, puisque souvent les copropriétés et les gardiens les sortaient le matin.

Puis, ils ont décidé, vous savez, la poubelle grise, il y avait trois tournées chez moi, et chez vous, j'imagine que c'était la même chose, elles étaient souvent à moitié vides. Donc, il n'y a plus que deux tournées de la grise, mais la bleue, celle qui sert à mettre les papiers, les cartons, les plastiques, qui débordaient en règle générale, à tel point qu'on était obligé de les mettre dans la poubelle grise, il n'y aura maintenant plus une tournée, mais deux tournées.

Ce qui veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a un signe encourageant, c'est que nos concitoyens trient de plus en plus, ce qui fait que les poubelles de tri sont de plus en plus pleines. Ça, c'est une très bonne chose.

Puis, vous avez la mise en place, on en parlera dans ce Conseil, de la collecte des déchets alimentaires à partir du 1er janvier, qui va commencer dans un de nos quartiers, qui va être ensuite généralisée sur toute la Ville. C'est une obligation légale.

Puis enfin, avec le Président d'Est Ensemble, une question sur laquelle j'avais beaucoup insisté dans le cadre du Comité des maires, celle des encombrants. Ils seront ramassés le même jour, une fois par semaine, sur le territoire d'Est Ensemble

Quand on videra son grenier ou qu'on videra sa cave, les déchets, on les mettra désormais le lundi matin sur la voie publique. Ils seront ramassés par Est Ensemble, avec une particularité, c'est qu'on a un partenariat avec des associations qui peuvent passer avant le camion benne pour récupérer sur l'espace public, une d'entre elle travaille sur le quartier des Quatre-Chemins et récupère des objets qui sont en fer et qui peuvent faire l'objet d'un recyclage. Et là encore, c'est une très bonne décision.

Voilà sur le rapport d'activité d'Est Ensemble. Vous pouvez le consulter. Il est en ligne pour la population, pour les Pantinoises et les Pantinois qui nous écouteront. Et vous, vous avez donc ce document qui est assez complet, qui vous a été communiqué. Il faut donc en prendre connaissance et en prendre acte. Il n'y a pas de vote. Est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ? Monsieur AMELLA.

M. AMELLA - Bonjour à toutes et tous. Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je trouve que c'est vraiment bien qu'on puisse échanger sur ce qui se passe à Est Ensemble dans cette enceinte, parce qu'il y a beaucoup de compétences qui concernent directement les Pantinoises et les Pantinois qui sont aujourd'hui de la compétence d'Est Ensemble. Et c'est intéressant qu'on ait ce rapport d'activité d'Est Ensemble.

Je voulais citer, vous en avez cité un certain nombre, mais quand même quelques progrès. C'est la régie de l'eau publique, qui est quand même l'un des gros sujets que l'on arrive à aboutir sur ce mandat, à l'unanimité du Conseil de territoire, et c'est quand même une réussite majeure et je pense que nous avons tous été collectivement moteurs pour cette régie de l'eau publique et sa tarification sociale qui démarre à partir du 1er janvier.

Donc, à partir du 1er janvier, l'eau publique sera moins chère pour les habitants d'Est Ensemble par rapport à ceux qui sont restés au SEDIF, avec - je ne vais pas entrer dans le détail du sujet - les dix premiers mètres cubes qui sont gratuits pour tous les habitants, pour que l'eau vitale ne soit pas un bien financé et financiarisé, mais bien un bien public. Je trouvais que c'était important de souligner cela.

Je voulais citer aussi l'encadrement des loyers qui a été mis en place à l'échelle de tout le territoire et qui est une action aussi majeure pour pouvoir permettre aux Pantinoises et aux Pantinois d'éviter l'explosion qu'on a pu connaître pendant quelques années sur les niveaux de loyers. Également, l'appel à projets TempO', qui paraît un peu anecdotique, mais c'est grâce à cela que nous avons pu réinstaller la Cyclofficine.

Certes, c'est sur le territoire de Bobigny, mais c'est en limite, tout au bout du quartier du Port, avec le hangar à boue, comme ils l'ont appelé, où il y a du coup des espaces de stockage et qui permettent aujourd'hui à la Cyclofficine de pérenniser ses activités aux Quatre-Chemins et de pouvoir étendre ses espaces à destination de l'autoréparation et de toutes les actions qu'ils mènent par ailleurs. Ça, c'est quand même grâce aussi à cet appel à projets que l'on peut aujourd'hui sécuriser et fiabiliser la Cyclofficine à Pantin.

Le Plan local de mobilité qui vient d'être voté le 28 novembre dernier, qui permet d'avoir aussi une politique cohérente en mobilité à l'échelle des neuf villes. Et à ce niveau-là, on a pu travailler vraiment en très bonne intelligence avec l'ensemble des villes, et je dis bien toutes les villes, pour construire ce document.

De la même manière que, sur le règlement local de publicité intercommunale qui est actuellement en enquête publique, on a pu avancer assez loin et assez fort sur comment est-ce qu'on retrouve une équité territoriale, parce qu'il faut savoir que Pantin est finalement peu soumis à la pression publicitaire quand on compare avec des villes comme Bobigny, avec l'A86, donc, c'était un vrai travail aussi de mise en cohérence territoriale. Et ce travail là était assez intéressant.

Enfin, je ne vais pas revenir sur la question des déchets, mais quand même, les chartes d'économie circulaire qui ont été votées par Est Ensemble sont aussi un vrai progrès pour encourager l'ensemble des acteurs du bâtiment à travailler sur le réemploi des bâtiments, le réemploi des sujets issus de la déconstruction, qui sont aujourd'hui un vrai sujet en termes d'émissions de gaz à effet de serre dans le bilan carbone de notre collectivité.

Après, effectivement, le rapport est très complet, avec beaucoup d'actions qui ont pu être menées. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement on nous présente et on doit prendre acte du bilan d'Est Ensemble. Il faut le dire aussi aux Pantinoises et aux Pantinois qui nous regardent, cela ne vaut pas quitus, en gros, mais c'est la prise d'acte d'un rapport. C'est important de le préciser. J'aurai plusieurs petits éléments à préciser. Le premier concerne la taxe des ordures ménagères.

Comme vous le savez, elle est quand même assez élevée pour les habitants d'Ensemble Est. Est Ensemble a été rappelé à l'ordre par le tribunal administratif, avec à peu près dix millions d'euros de trop-perçus en moyenne par an. Ça, c'est à signaler.

Je sais que beaucoup de Pantinoises et de Pantinois, propriétaires comme locataires, la payent une fois par an. Cela fait quand même à peu près 150 euros à déboursier dans une période d'inflation. Quand on sait qu'il y a un trop-perçu, peut-être que Pantin pourrait porter la voix, Monsieur le Maire, en disant que l'on peut peut-être baisser cette taxe pour les habitants.

Deuxièmement, c'est sur la régie publique de l'eau. J'ai bien noté ce que vous avez dit sur ce sujet Monsieur AMELLA, mais j'ai le souvenir quand même que mon collègue Maire de Bondy, Monsieur Stephen HERVÉ, avait fait quand même une remarquable intervention lors du Conseil territorial d'Est Ensemble, notamment sur ce saut vers l'inconnu de cette régie publique de l'eau, parce qu'en réalité, on ne sait pas vers où on va.

On ne maîtrise pas complètement à terme le coût réel de production et donc du prix de l'eau. Nous ne maîtrisons pas non plus la qualité. Il y a des transferts qui vont se faire, mais dans quelles conditions ? Il y a une tarification progressive qui ne paraît pas plus transparente que ce qu'était la précédente.

Et puis, en plus, même si les premiers mètres cubes peuvent être gratuits pour les Pantinoises et les Pantinois ou les résidents d'Est ensemble, elle peut être aussi injuste, également parce que c'est vrai, quand une personne est seule, elle peut avoir un vrai gain de pouvoir d'achat. Mais, quand vous avez une famille de cinq personnes, c'est vrai que, notamment dans nos quartiers populaires, cette gratuité, en réalité, ne le sera pas.

Donc, on est dans un saut vers l'inconnu avec ça. Il ne faut pas mentir aux Pantinoises et aux Pantinois, dire qu'à long terme, voire à moyen terme, ils vont y gagner. Peut-être au début, mais encore une fois, c'est un grand saut vers l'inconnu. Et faire de l'écologie, c'est faire de l'écologie dans le temps. Ce n'est pas de faire de l'écologie à l'instant T pour des petits intérêts politiques. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Sinon, nous prendrons acte de ce rapport. Et je suis quand même très content aussi que vous ayez dit, Monsieur le Maire, sur différents équipements publics qui ont été inaugurés avec le Président d'Est Ensemble sur la Ville de Pantin en 2023, dont, vous le savez, la Région Île-de-France a été bien évidemment partenaire, donc c'est un bien pour notre commune.

Et puis peut-être, et je l'ai évoqué lors du dernier Conseil municipal, ce serait peut-être d'avancer et je sais que vous ne serez pas totalement pour, mais moi, en tout cas, je le suis, c'est pour avoir l'accès à la culture, notamment le dimanche, dans les lieux culturels d'Est Ensemble, notamment les bibliothèques.

Je vous invite à prendre exemple sur Plaine Commune, qui est une collectivité gérée par le Parti socialiste, par Mathieu HANOTIN, qui a décidé d'ouvrir les bibliothèques, les médiathèques le dimanche. C'est quelque chose de très bien pour l'ensemble des personnes qui habitent Plaine Commune.

Et je pense qu'Est Ensemble devrait avancer sur cette question pour avoir de l'accès à la culture au sein de Pantin le dimanche. C'est important pour les familles, c'est important pour notre jeunesse et c'est important pour les catégories les plus populaires. Je vous remercie.

M. le Maire - D'autres remarques ? Non ? Une petite remarque, Monsieur CARVALHINHO, votre soutien à à mon ami Mathieu HANOTIN me va droit au cœur. Je lui transmettrai. Après, vous êtes Conseiller municipal de Pantin. Vous avez la possibilité d'écrire au Président d'Est Ensemble, qui n'est pas de mon organisation politique, même si je fais partie de sa majorité à Est Ensemble, pour lui dire d'ouvrir les établissements culturels le dimanche.

Une petite rectification, ce n'est pas 150 euros par an, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est à peu près moitié moins. C'est déjà beaucoup, mais c'est à peu près moitié moins. En moyenne, c'est autour de 85 ou 90 euros. Ce n'est pas 150 euros, c'est moins que ça.

Mais après, vous avez raison, lorsque la taxe a été transférée, il y a des communes qui avaient transféré des taxes d'enlèvement des ordures ménagères qui avaient un produit supérieur à la dépense. Ce n'était pas le cas de Pantin, si c'était votre question. Je vous le dis. À l'époque, ce n'était pas le cas de Pantin. Nous avons transféré exactement en dépenses et en recettes les mêmes montants.

Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport d'Est Ensemble.

Direction des Ressources Humaines

N° 9 - Modification du tableau des emplois

M. le Maire - J'ai pris la décision d'aborder la Direction des finances un peu plus tard dans l'après-midi. Je vous propose de passer directement aux ressources humaines, et donc la note 9, Madame GHAZOUANI-ETTIH.

Mme GHAZOUANI-ETTIH Bonjour. Merci Monsieur le Maire. Cette note est relative à la modification du tableau des emplois.

Il vous est demandé d'approuver aujourd'hui la création des emplois de la commune qui sont listés dans la présente note et qui concernent les postes de chargés d'accueil de la Maison des femmes, d'agents de sécurité école, de psychologues, de chargés d'opérations et d'assistants administratifs du pôle Maîtrise d'ouvrage, d'approuver la transformation de l'intitulé de l'emploi Chargé de mission maintien dans l'emploi, formation continue en Conseiller en mobilité et parcours professionnel, et enfin, dire que les emplois créés et transformés, ou ayant changé d'intitulé, sont en priorité pourvus par des fonctionnaires, à défaut par des contractuels, et d'en autoriser le recrutement, conformément au Code Général de la Fonction Publique.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Merci. Des remarques ? C'est notre note habituelle du Conseil. Pas d'opposition ni d'abstention ?

Ce projet est approuvé.

N° 10 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique

M. le Maire - Nous passons à la note 10. Toujours les ressources humaines. Madame GHAZOUANI-ETTIH.

Mme GHAZOUANI-ETTIH Il s'agit d'une note relative à l'autorisation de recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique. En effet, selon la loi du 13 juillet 83, les emplois dans la fonction publique territoriale sont normalement occupés par des fonctionnaires. Toutefois, des emplois permanents peuvent être, sous certaines conditions, occupés par des agents contractuels dont le recours est strictement réglementé.

Depuis le décret du 19 décembre 2019, la loi sur la transformation publique permet désormais le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents dans les catégories A, B ou C, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Comme d'autres communes, la Ville de Pantin se trouve confrontée à des difficultés de recrutement de fonctionnaires sur certains postes spécifiques.

Cela concerne les filières médicales, paramédicales, les filières informatiques, certains postes spécifiques de la communication ou des profils nécessitant une technicité particulière. Vous avez dans la présente note certains emplois éligibles à ce type de recrutement et qui avaient déjà été votés au Conseil municipal du 14 décembre dernier. Cependant, celle-ci étant incomplète ou à réajuster, il était nécessaire de procéder à une mise à jour.

Il est donc proposé de la supprimer et de l'actualiser. Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver la liste des emplois spécifiques sur lesquels un recrutement au titre de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique est possible, et énumérée dans la présente note, et bien évidemment de dire que les agents ainsi recrutés seront rémunérés selon l'échelle de rémunération du cadre d'emploi correspondant, en tenant compte des expériences précédentes et de l'ancienneté du candidat.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions sur une note qui revient régulièrement dans notre Conseil pour mettre à jour cette liste ?

Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 11. Madame GHAZOUANI-ETTIH.

N° 11 - Ajustement de la prise en charge par l'employeur des frais de restauration des repas des agents de la commune fournis par L'ESAT le COLIBRI

Mme GHAZOUANI-ETTIH Il s'agit d'une note relative à un ajustement suite à la prise en charge par l'employeur des frais de restauration des repas des agents de la Ville et fournis par l'ESAT le COLIBRI. Dans le cadre de la loi antigaspillage et pour une économie circulaire et la fin de la période de tolérance des contenants à usage unique, la Ville a voulu s'inscrire activement dans cette démarche en faisant appel à l'ESAT le COLIBRI pour la fourniture des repas aux agents de la collectivité qui ont fait le choix d'une commande sous forme de cliquer emporter.

L'utilisation des contenants réutilisables débute progressivement, pour une mise en place effective en 2024, et en même temps, l'ESAT s'est engagé à proposer une offre de repas diversifiée et plus variée. Depuis le 1^{er} octobre 2023, le coût du repas complet est de 13,50 euros, contre 9 euros dans l'offre précédente.

Suite à cette augmentation de 4,50 euros du prix du repas, et afin de ne pas léser ni impacter défavorablement les agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal un ajustement de prise en charge des frais de restauration pour ce mode de repas. Cet ajustement se fera en fonction du taux de prise en charge et du revenu net de l'agent, et dont vous avez le détail dans la présente note.

Aussi, il vous est demandé aujourd'hui de prendre acte du nouveau coût des repas délivrés par l'ESAT COLIBRI, et d'approuver l'ajustement et les modalités de prise en charge de la collectivité des frais de restauration, et ce à compter du 1^{er} octobre 2023.

Mme KERN - Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Des questions, des interventions sur cette note ?

Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Je vous remercie Monsieur le Maire. Comme effectivement, on parle d'une prise en charge par l'employeur des frais de restauration pour les agents communaux, vous le savez, depuis maintenant près de dix ans que je suis dans ce Conseil municipal, je fais la demande à chaque fois de doter les agents communaux de tickets-restaurants, d'autant plus qu'actuellement, nous sommes dans une période d'inflation, une période compliquée, je pense que cela peut être un vrai gain de pouvoir d'achat. Cela peut être bon aussi pour nos commerçants parce que ces tickets-restaurants seront consommés au sein des commerces de la commune.

Je sais que certains syndicats, qui sont même rentrés en contact avec moi, sont favorables aux tickets-restaurants. Je vais vous prendre un exemple. En moyenne, il y a 22 jours travaillés dans le mois. Si on prenait un ticket-restaurant à 10 euros pour l'agent communal, cela fait un pouvoir d'achat de 220 euros par mois, il paierait dessus 99 euros, soit 4,50 euros par jour. Cela fait quand même un gain de pouvoir d'achat de 121 euros par mois. On sait que 121 euros par mois pour notamment les agents de catégorie C, c'est un vrai gain de pouvoir d'achat. Cela se fait dans d'autres communes, dans d'autres collectivités.

Je ne comprends pas, après près de 22 ans de mandat, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas encore doté nos agents de tickets-restaurants. Moi, je vous fais cette demande depuis près de dix ans et je pense qu'il est temps de passer l'étape et de le faire pour aussi redonner du pouvoir d'achat à nos agents communaux. Je vous remercie.

M. le Maire - D'autres remarques ? Monsieur CARVALHINHO, d'abord, je vous rappelle que dans cette enceinte, nous avons voté au mois d'octobre le doublement de la prime que l'État alloue à ses fonctionnaires et que l'on pouvait transposer pour les fonctionnaires territoriaux. Je vous rappelle que si on avait mis en place la prime pouvoir d'achat de Monsieur MACRON, c'était 142 agents de la Ville de Pantin qui touchaient 800 euros. Et nous, ce sera à peu près 850 agents qui vont toucher 800, 850, 900, 950 ou 1 000 euros dans quelques jours sur la paie de Noël.

Ensuite, l'année prochaine, je me suis engagé à retravailler avec les syndicats, le RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire que nous avons mis en place en 2019. Donc, par rapport aux chèques-restaurants, chaque chose en son temps. Monsieur CARVALHINHO, vous êtes un homme pressé. Moi, j'ai un tempo, j'avance. On crée, on agit. On ne parle pas, on fait. Donc, tout vient à point à qui sait attendre.

Je vous propose donc de voter cette note numéro 11.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'abstention ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

N° 12 - Conditions de répartition de la prime exceptionnelle attribuée par l'État pour les personnels des CMS communaux

M. le Maire - Nous avons ensuite une autre prime exceptionnelle qui m'a été adressée par le ministre délégué en charge des comptes publics le 23 juillet dernier. On pourrait se dire : pour une fois que le gouvernement fait quelque chose de bien, mais en fait, c'est le Président de la Commission des finances qui a fait adopter un amendement, Monsieur COQUEREL, qui est député de Seine-Saint-Denis, qui a fait adopter un amendement en Commission pour que les agents des CMS puissent bénéficier d'une prime.

Donc, on a reçu 223 293€ et il s'agit, par cette délibération, de reverser à l'euro près cette prime à nos agents des centres de santé.

Les critères retenus sont les suivants : la présence de l'agent dans les effectifs au 1er décembre 2023, la prise en considération de l'année de référence du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023 - c'est-à-dire que si on est là depuis six mois, on a la moitié de la prime, depuis neuf mois, on a les trois quarts de la prime, etc. - la prise en considération de la quotité de travail de chaque agent, ceux qui sont à temps partiel ou pas, et la prise en considération du temps de présence de l'agent durant l'année de référence.

89 agents bénéficieront donc du versement de cette prime. Il y a une erreur sur le tableau qui vous a été communiqué et donc je vous propose d'amender cette délibération. En fait, vous touchez 3 084 euros si vous touchez moins de 28 800 euros par an. Et moins de 78 000 euros, il était marqué 2 834, et au-dessus de 78 000, 2 871, ce qui voulait dire que la progressivité de cette prime n'y était pas.

Donc, il y a un amendement qu'il va falloir adopter pour rétablir la progressivité de cette prime qui permet, en l'occurrence de faire 2 545,11 euros pour ceux qui gagnent plus de 78 000 euros, puis 2 610 entre 74 et 78, puis 2 660 entre 64 et 74, puis 2 700 entre 42,4 et 64, etc. Jusqu'à 2 950 pour ceux qui gagnent moins de 29 000 euros.

C'est juste. C'est une prime qui est plus importante pour ceux qui gagnent moins, mais en même temps, la différence n'est pas énorme puisque, entre 2 545 et 2 950, vous avez 405 euros de différence entre ceux qui gagnent bien leur vie et ceux qui la gagnent moins.

Voilà ce qui vous est proposé, donc, de dire que cette dotation sera versée aux agents des CMS, des centres municipaux de santé, sous forme de prime en janvier 2024, de dire que les critères sont ceux que je vous ai énumérés et de dire que les modalités de versement sont celles qui sont soumises dans la nouvelle grille. Je vous propose d'abord d'intervenir et après de voter l'amendement, puis la délibération amendée.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous présentez une délibération suite à un amendement par le Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Et cette prime avait pour but, d'une certaine manière, de récompenser celles et ceux qui ont été en première ligne pendant la crise de la Covid et les différentes crises que nous avons connues pendant cette période assez trouble, avec plusieurs confinements, avec du personnel de santé qui était en première ligne et à Pantin, ils ont répondu présents en accueillant les malades, en les protégeant, en les soignant et en les vaccinant.

Cette prime est plutôt juste, mais en même temps, elle est un peu injuste. Je vais vous dire pourquoi. Parce que j'ai été interpellé par plusieurs Pantinoises et Pantinois, des gens qui ont travaillé au sein du CMS pendant la crise de la Covid et qui ne feront pas partie de ces personnes qui vont recevoir une prime spéciale suite à leur dévouement pendant la crise de la Covid. C'est injuste parce que même s'ils ne sont plus dans les effectifs au 1er décembre 2023, ils ont été présents pour les Pantinoises et les Pantinois, notamment pour les personnes fragiles, en situation de handicap et les personnes âgées.

Donc, il serait injuste, en gros, de verser une prime à des gens qui sont arrivés cette année. Il y a eu aussi, depuis le début de l'année, des faits liés au Covid. Le Covid est toujours présent. Il faut s'en préserver, il faut se vacciner. Mais, le but de cette prime était de base, et cet amendement du Président de la Commission des finances était pour récompenser ce dévouement.

Ceux qui sont arrivés cette année dans le CMS n'étaient pas forcément là et des gens sont partis alors qu'ils ont travaillé au sein des centres municipaux de santé. Donc, la proposition que j'ai envie de vous faire, Monsieur le Maire, ce serait aussi de récompenser en gros celles et ceux qui ont été présents dès l'année 2020, jusqu'à aujourd'hui, qui ne sont plus dans les effectifs, mais qui ont été présents à ce moment-là.

Il y a eu des pétitions de personnes qui sont parties aussi de Pantin pour réclamer cette prime, pour les personnes qui étaient dans les centres municipaux de santé. Donc, je pense qu'il serait aujourd'hui juste, peut-être en début d'année prochaine, de faire une prime spéciale pour toutes celles et tous ceux qui étaient présents pendant la crise de la Covid, et qui ont soigné et protégé les Pantinoises et les Pantinois, d'autant plus que Monsieur le Maire, soigner et protéger, vous l'avez beaucoup répété, vous l'avez beaucoup dit dans les courriers, vous l'avez beaucoup dit dans vos messages, notamment Facebook, que vous faisiez régulièrement, à la fois pendant les confinements, mais aussi après.

Donc, il serait totalement juste que la requête que je vous fais aboutisse, parce qu'à un moment donné, il faut être juste avec celles et ceux qui nous ont protégés et soignés. Donc je vous demande une réponse par rapport à cela et de savoir si ce sera possible ou pas de le faire. Je vous remercie.

M. le Maire - Je crois que vous faites allusion à quelqu'un qui a occupé des responsabilités chez nous et qui aujourd'hui les occupe ailleurs. Écoutez, moi, je ne trouve pas cette prime injuste. Je la trouve très juste, parce qu'elle permet aujourd'hui de rémunérer ceux qui travaillent en ce moment avec nous et qui font face d'ailleurs à une nouvelle vague de Covid, et de reconnaître ceux qui sont présents dans la collectivité, qui y travaillent et qui y ont travaillé depuis un an.

La deuxième chose, c'est que pour les personnes dont vous parlez, ce serait encore plus injuste, parce que, imaginez que cette personne dont vous parlez soit aujourd'hui en responsabilité, en travail dans une autre collectivité locale. Elle toucherait donc la prime dans cette collectivité locale et la toucherait ici alors qu'elle n'est plus chez nous.

C'est-à-dire que votre justice, c'est de faire que certains toucheraient deux fois la prime. Pour le cas auquel vous faites allusion, c'est ça. Donc non, nous nous priorisons, nous privilégions ceux qui ont travaillé depuis un an au CMS et qui sont encore à nos côtés aujourd'hui. Monsieur CARRÈRE ?

M. CARRÈRE - Monsieur le Maire, je partage évidemment ce que vous venez de dire, en ajoutant un élément qui me paraît important. Évidemment, chers collègues, Monsieur CARVALHINHO, on peut être tenté de se poser dans le champ émotionnel quand on traite de ce genre de questions. Mais, je pense que vous faites une erreur majeure. En fait, la prime en question n'est pas là pour récompenser ceux qui ont participé à la crise sanitaire à l'époque, mais elle découle du Ségur de la santé, Ségur de la santé qui vise à revaloriser les carrières médicales, ce qui n'a strictement rien à voir.

Dans ce cadre-là, vous avouerez qu'il serait profondément injuste que la revalorisation des personnels de santé qui travaillent dans les CMS ne concerne que ceux qui y travaillaient éventuellement en 2020, pour une prime dont l'assiette se calcule sur la base des effectifs de 2022 et ne pas concerner ceux qui sont actuellement présents dans nos effectifs. Mais là où je vais être très clair, c'est qu'il faut aussi revenir sur la manière dont cette prime a été versée aux collectivités territoriales.

Une fois de plus, le Ségur de la santé a prévu la revalorisation des carrières des personnels de la fonction publique hospitalière. Une fois de plus, on a oublié que dans notre pays, les collectivités territoriales étaient des maillons extrêmement importants et un acteur extrêmement important en matière de santé publique, et que, s'il n'y avait pas eu le Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, nous n'aurions pas pu revaloriser, tel que nous le faisons aujourd'hui, les carrières des personnels de santé de nos centres de santé.

Avec un risque tout de même, c'est qu'on sait que ce sont des secteurs en extrême tension dans lesquels la concurrence est extrêmement forte et que si l'on n'est pas capable, entre guillemets, de verser des rémunérations proches de celles que ces professionnels toucheront dans les structures hospitalières dans lesquelles ils pourraient éventuellement pouvoir aller travailler, alors nous risquons de dégarnir nos centres de santé dont on sait aujourd'hui, en termes de proximité, l'efficacité qu'ils peuvent avoir. Vous avez raison de faire remarquer qu'ils l'ont particulièrement prouvé au moment de la crise sanitaire de 2020.

Ensuite, il eût été peut-être intelligent de la part de l'État de prévoir un décret d'application et une circulaire d'application pour savoir comment les collectivités territoriales devaient appliquer ce dispositif. Le choix que nous avons fait repose sur un fondement majeur, les gens qui sont présents, de manière que l'attractivité ait un effet immédiat et que cela permette à ceux qui sont présents de pouvoir rester et être récompensés du fait de continuer à travailler dans nos centres de santé.

Deuxièmement, un effet de progressivité, de manière que l'attractivité concerne tous les agents, évidemment, quelle que soit la nature de leurs fonctions, de ceux qui gagnent le moins à ceux qui gagnent

le plus et peut-être avec un effort particulier, faible, le différentiel est de l'ordre de 400 euros, mais un effort plus particulier pour ceux qui gagnent moins.

Voilà le fondement du versement de cette prime. Je le redis, parce qu'aller consulter les textes, Monsieur CARVALHINHO, en réalité, c'est le résultat du Ségur de la santé. Ce n'est pas une prime de récompense, c'est une prime de revalorisation des carrières médicales dont on s'accordera, je l'espère, sur le fait qu'elle est nécessaire et qu'on est probablement très loin du chemin qu'il nous reste à parcourir en la matière si l'on veut pouvoir faire face aux enjeux de santé publique sur notre territoire.

M. le Maire - Monsieur CARVALHINHO, rapidement, s'il vous plaît.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, je vous remercie. Je confirme en fait que ce sont des personnes qui ont notamment travaillé dans les CMS qui avaient sollicité le Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale et qui ont porté ce sujet-là. Ça, je le maintiens.

Et ensuite, Monsieur le Maire, juste une petite précision, comme aujourd'hui, nous sommes filmés, je ne sais pas qui vous avez désigné, ce n'est pas du tout une personne je pense qui est visée. Je parle de plusieurs personnes en général, que j'ai pu croiser en fait, parce qu'il m'arrive de me balader souvent dans les rues de Pantin. Et en tant qu'élus, il est normal d'avoir un dialogue avec des Pantinoises et des Pantinois. Donc, il n'y a pas de personne en particulier. Donc, voilà ce que je voulais vous dire.

Et il faut savoir aussi que, Monsieur CARRÈRE, pour terminer, le Ségur a eu lieu aussi, notamment, après la crise de la Covid, parce qu'également nos personnels de santé, on s'est rendu compte qu'ils étaient vraiment très touchés, très peints, et c'est parce qu'en fait - oui, bien sûr, on est d'accord, Monsieur et sur le reste aussi, c'est de préciser que ce sont des personnels de santé au sein des centres municipaux de santé et notamment de Pantin, parce que dans le Ségur, ils allaient être oubliés, qu'ils ont justement saisi le Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, et que l'amendement a été voté et qu'aujourd'hui, on arrive à cette délibération.

Voilà pourquoi j'amène tout sur la table et je vous en parle. Maintenant, moi, ma proposition est là. Libre à vous de l'accepter ou pas. Je ne me fais le porte-parole de personne. Je pense juste qu'à un moment donné, il faut être justes avec ceux qui sont passés par les centres municipaux de santé et qui ont protégé et soigné.

Et bien évidemment, il faut aussi récompenser ceux qui y sont actuellement, et depuis cette année, qui sont dans les centres municipaux de santé. Je sais que s'ils n'étaient pas là, il y a beaucoup de Pantinoises et de Pantinois qui ne pourraient pas avoir accès à la santé. Ça, vous devez le savoir, Monsieur CARRÈRE, parce que ce soir, on va inaugurer le nom de Jacques ISABET, et ça, c'est un héritage communiste de Pantin que nous devons préserver.

M. le Maire - Je vais vous proposer de voter en deux fois, donc, de voter un amendement à la note, c'est-à-dire de réintroduire ce tableau qui est le bon, suite à une erreur matérielle.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cet amendement ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Cet amendement est donc adopté.

Nous passons maintenant au vote de la note, telle qu'elle a été amendée.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons à la note 13.

N° 13 - Rémunération des enseignants assurant l'encadrement des études surveillées et des classes de découverte

Mme GHAZOUANI-ETTIH Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, il s'agit d'une note relative à la rémunération des enseignants assurant l'encadrement des études surveillées et des classes de découverte. La dernière délibération qui a été prise par le Conseil municipal est relative à la rémunération des enseignants assurant l'encadrement des études surveillées et des classes de découverte en date du 7 janvier 2021 fixe le taux horaire de rémunération des enseignants encadrant ces études surveillées et ayant les grades d'instituteurs, de professeurs des écoles de classe normale et de professeurs des écoles hors classe.

Depuis la rentrée 2023-2024, un des enseignants encadrant ce temps est sur le grade de professeur des écoles de classe exceptionnelle, grade non prévu par la délibération ci-dessus. Il convient donc aujourd'hui de fixer un taux horaire spécifique à ce grade pour l'encadrement des études surveillées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la rémunération des enseignants assurant l'encadrement des études surveillées avec les taux horaires suivants : instituteur, 22,26 euros, professeur des écoles de classe normale 24,82 euros, professeur des écoles hors classe 27,30 euros, professeur des écoles de classe exceptionnelle 30,03 euros, d'approuver la rémunération des enseignants responsables des études surveillées et dont vous avez le détail listé dans la présente note, d'approuver la rémunération des enseignants à l'occasion de leur participation aux classes de découverte sur la base de 18 euros par jour, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à leurs versements.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première Commission.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Nous passons aux affaires juridiques et à la commande publique. Note 14. Monsieur MONOT.

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N° 14 - Protocole transactionnel dans le cadre de la résiliation du marché public relatif à la construction de la Halle Magenta

M. MONOT Merci Monsieur le Maire. Bonjour chers collègues. Comme vous le savez, puisqu'on en a déjà parlé ici, la société SNC IP2T, qui est une filiale d'Icade Promotion était titulaire du marché public global de performance ayant pour objet la conception et la réalisation d'une halle de marché ainsi qu'un parking public de 50 places de stationnement à construire, de manière un peu plus claire, il s'agit de la reconstruction du marché Magenta. L'offre prévoyait également la réalisation et la construction d'un programme complémentaire privé à usage de bureaux et d'un hôtel.

Le 21 octobre 2022, l'opérateur a fait état à la commune d'un bouleversement économique du marché public, entraînant un déficit financier de l'opération estimé à environ - 10 millions d'euros, lié d'une part à l'augmentation des dépenses dans un contexte d'effondrement de l'immobilier de bureaux et de tensions sur les coûts des matières premières et à la hausse des taux d'intérêt, d'autre part.

Nous avons eu un certain nombre d'échanges avec Icade, y compris en essayant de revoir un petit peu la programmation. Vous avez la teneur de l'ensemble de ces échanges dans la note. Chacun le sait, le contexte économique n'a cessé de se détériorer depuis l'automne 2022 et cela avait à la fois un impact financier lourd pour l'opérateur puisqu'il n'arrivait pas à trouver l'équilibre économique de son projet, et cela finissait aussi par avoir un impact fort sur la charge de la collectivité puisque le coût de l'équipement de marché augmentait de plus d'un million d'euros.

Au mois d'octobre, nous avons donc convenu, Ville et opérateur, de ne pas réaliser le projet tel qu'il a été prévu dans le programme fonctionnel et de mettre fin au marché public. Et il a été rédigé un projet de protocole qui vous est joint à la présente délibération, qui fait des concessions à la fois consenties par l'opérateur et par la Ville.

Dans la présente note, il vous est proposé d'approuver les termes du protocole transactionnel entre Icade Promotion et la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission. Favorable

Il y a des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, forcément, je suis obligé de réagir à cette délibération et à ce protocole transactionnel dans le cadre de la résiliation du marché public relatif à la construction de la halle Magenta. Il y a à peu près dix ans, juste avant les élections municipales de 2014, vous aviez mis en avant un véritable projet de halle de marché au niveau Magenta, là où il y avait l'ancien marché et pendant plusieurs années, lors du précédent mandat, je me souviens, parce que nous avons eu pas mal de débats, notamment avec Jean-Pierre HENRY, là-dessus, nous avons eu diverses délibérations qui étaient passées vis-à-vis de ce lieu, qui devait tout métamorphoser, de cette halle Magenta.

Même Bruno CARRÈRE, qui était dans l'opposition à l'époque, avait eu des prises de position, et on nous a vendu que c'était une révolution aux Quatre-Chemins et que cela devait apporter quelque chose de neuf, de beau, de bon, de la qualité, et on nous a vendu ce grand projet avec le déménagement du marché des Quatre-Chemins avenue Édouard-Vaillant.

Je dois vous faire part d'une satisfaction, c'est que le marché maintenant, il est beaucoup mieux, mais c'est un marché provisoire, un marché provisoire qui engendre des coûts. Pourquoi ? Parce qu'il fallait déplacer le marché Magenta provisoirement pour réaliser la halle Magenta. Aujourd'hui, quid de ce que cela va devenir ?

Est-ce que le marché va rester au sein du futur écoquartier ? C'est une vraie question à se poser. Qu'est-ce que va devenir la halle Magenta ? Je pense que Pantin a perdu beaucoup d'argent entre-temps, avec tous ces projets, ces ralentissements, le déménagement du marché.

Maintenant, on ne sait pas du tout ce qu'il en est de ce projet. Donc là, vous nous proposez une résiliation de marché public, ce qui n'est pas rien quand même pour la commune. Mais, pour le moment, on ne sait pas ce qui va s'y passer, alors qu'on nous a vendu pendant une dizaine d'années qu'il allait y avoir une super halle Magenta. Tout était signé, tout devait être mis en route. Les habitants, certains y ont cru, ont dit : ça va vraiment changer la physionomie.

En plus, il y a eu quelques rappels justement de ce changement, notamment au moment où il y a eu le fameux mur de la honte au niveau du passage Forceval, où en fait, on nous a dit : c'est un quartier qui est en véritable métamorphose, d'ailleurs, sur la halle Magenta, on a un vrai projet qui va vraiment éclore. C'est-à-dire que pendant près de dix ans, on a vendu aux Pantinoises et aux Pantinois un projet de halle Magenta.

On a fait bouger le marché, même si maintenant c'est un petit peu mieux par rapport à l'emplacement, mais ce sera un marché encore une fois provisoire, qui ne va pas rester dans le temps parce qu'il y a le futur écoquartier qui va se trouver à cet endroit, et qu'est-ce que va devenir Magenta ?

Et je pense qu'entre-temps, on a perdu du temps et de l'argent et une évolution concrète du quartier des Quatre-Chemins. Donc, ça nous est présenté de façon formelle pour faire ce protocole de résiliation. Mais, derrière, qu'est-ce qu'on va faire et pourquoi autant de temps perdu ?

Pourquoi cette situation et qu'est-ce qu'il va y avoir à la place ? Tout en sachant en plus que, plus tard dans ce Conseil municipal, on va faire un vote sur la désaffectation, notamment de l'ensemble de la halle Magenta, pour retirer notamment l'intérieur.

Vous verrez, au sein de nos délibérations, on a même plusieurs photos qui montrent en gros ce qu'est maintenant l'intérieur de cette halle. Donc, d'autant plus qu'aujourd'hui, nous sommes filmés, ce serait peut-être intéressant en fait de savoir pourquoi on arrête...

M. le Maire - Un peu de synthèse, Monsieur CARVALHINHO, s'il vous plaît.

M. CARVALHINHO - Pour terminer, j'aimerais savoir ce que va devenir la halle Magenta. Je vous remercie.

M. le Maire - D'autres interventions ? Monsieur MONOT.

M. MONOT Merci Monsieur le Maire. Monsieur CARVALHINHO est obsédé par les caméras. Cela fait déjà trois fois depuis le début de cette séance qu'il nous dit que nous sommes filmés et il nous invite à avoir des réponses un peu précises. Déjà, merci à vous pour cette page d'histoire que vous venez de nous livrer.

Heureusement, pour nous, nous n'avons pas simplement le nez dans le rétroviseur, mais nous essayons un peu de regarder droit devant. Cela vous ferait peut-être du bien aussi, plutôt que de nous rappeler ce qui s'est passé autour de cette table, de penser à l'avenir de cette Ville.

Vous avez raison. Nous avons la préoccupation du quartier des Quatre-Chemins. Nous savons ce que représente l'ancien marché Magenta pour ce quartier, pour la rue Magenta. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons travaillé. Et si vous preniez le temps de lire un peu les dossiers qui vous sont proposés, c'est écrit noir sur blanc.

L'ensemble des échanges que nous avons eu avec l'acade, puisque ce n'est pas simplement venir vous proposer cet après-midi, un protocole, nous avons travaillé pendant un certain nombre de mois pour voir si le projet tel qu'il était prévu initialement pouvait se dérouler.

Je vois que vous, visiblement, il y a dix ans, vous saviez que le contexte économique allait se tendre en 2023. Monsieur CARVALHINHO, voyez plus grand que l'opposition du Conseil municipal, si vous avez ce talent, je suis certain que certains attendront que vous leur susurrerez à l'oreille vos bons conseils.

Mais, nous ne savions pas, tout au long de ces années où nous avons travaillé, que le contexte, malheureusement, allait devenir aussi compliqué, que les taux d'intérêt allaient monter ; Pantin n'est pas la seule ville touchée, le projet Magenta, malheureusement, n'est pas le seul projet impacté, et le contexte économique est difficile aujourd'hui pour le monde de l'immobilier, au point que certains projets vont devoir évoluer.

Ceci étant dit, bien évidemment, nous n'allons pas laisser comme cela la rue Magenta et le bâtiment. C'est d'ailleurs la suite. Vous avez raison. Au moins, vous avez lu l'ordre du jour du Conseil municipal. On peut vous en féliciter.

Nous allons essayer de proposer des solutions pour que la halle de marché puisse avoir une seconde vie et nous sommes en discussion avancée - Monsieur le Maire, je pense qu'on peut l'annoncer cet après-midi - avec la Cité Fertile, qui quittera la galette du futur écoquartier d'ici quelques mois et prendra possession, en tout cas, nous l'espérons, nous travaillons main dans la main avec eux, prendra possession de l'ancienne

halle Magenta pour y proposer un certain nombre d'activités, une activité y compris de marché, avec des créateurs et toute l'activité qu'est capable de générer la Cité Fertile pour essayer de donner à voir quelque chose de nouveau sur la rue Magenta et effectivement ne pas laisser ce bâtiment à l'abandon sur cette rue.

Vous voyez, Monsieur CARVALHINHO, si cela peut vous rassurer, nous sommes particulièrement attentifs au destin et au devenir du quartier des Quatre-Chemins, à commencer par la halle Magenta.

M. le Maire - Je rajouterai quelque chose. Vous avez dit que Pantin a perdu beaucoup d'argent. Non, on a perdu le projet, qui était intéressant. Aujourd'hui, on n'a pas perdu d'argent. C'est Icade qui a perdu de l'argent, pratiquement 1,5 million, et qui s'assoit entre guillemets, sur toutes ces études et ce permis de construire.

Et Icade nous transfère le permis de construire au cas où on pourrait, on voudrait l'utiliser, et les études qui, elles, restent d'actualité. Les études de sol notamment, qui sont intéressantes pour la suite que l'on pourrait donner à ce site.

Sinon, Monsieur CARVALHINHO, je vous le confirme, la municipalité de Pantin n'est pas responsable de la crise économique. Donc aujourd'hui, il n'y a plus un mètre carré de bureau qui sort, sauf conditions exceptionnelles. Et sur le logement, c'est très compliqué aussi. Je pense que sur le logement, d'ici un an, les taux d'intérêt devraient commencer à rebaisser et donc à réamorcer le marché du logement.

Par contre, le bureau, je vous le dis, je ne vois pas l'horizon se dégager à court terme. Et comme je ne suis pas devin, je me garderais bien de prévoir quoi que ce soit en matière économique. Il y a deux ou trois ans, personne n'aurait parié sur une inflation qui remonterait à 5, 6, 7, 8 % et des taux d'intérêt qui remontreraient.

Quand même, on a emprunté il y a trois ans, pour la Ville, à 0,77 %. Aujourd'hui, on nous fait des offres à plus de 4 % ; on se retourne donc vers la Banque des territoires, qui dépend de la Caisse des Dépôts et des Consignations, et qui nous propose un taux indexé sur le livret A +0,6 % et qui donc, à 3,6 est compétitif. Donc, on est dans une crise économique. Icade était dans l'incapacité de sortir ce projet. Donc, il y a un moment, il y a un principe de réalisme qui s'impose.

Aujourd'hui, on vous propose par ce protocole de résilier ce marché. Mais nous, on va repartir de l'avant. Monsieur MONOT vous l'a expliqué, on a d'ores et déjà des projets avec la Cité Fertile. On a même le projet de l'associer à la réouverture du tunnel de Forceval, parce qu'il pourrait être un des acteurs qui animeraient ce passage souterrain qui passe sous le périph' pour rentrer dans Paris. Je pense que cela va faire beaucoup de bien au quartier. Quant au marché provisoire, il est tellement bien qu'il y a des fois j'ai envie d'enlever le mot provisoire.

La décision n'est évidemment pas prise, mais aujourd'hui, il a retrouvé tout sa chanlandise, tous ses clients. Il fonctionne très bien le dimanche. On a fait un essai le mercredi matin, ça n'a pas fonctionné, mais il fonctionne très bien le dimanche. Et donc, il est au cœur du quartier. Et peut-être que c'est aussi bien qu'il soit à cet endroit. En tout cas, on saura en tirer les conséquences.

Je vous propose de voter cette note numéro 14.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons à la note 15. Monsieur BENNEDJIMA, et nous passons à la Direction du numérique.

Direction du Numérique

N° 15 - Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Orange pour le raccordement d'un site municipal

M. BENNEDJIMA - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Orange pour le raccordement d'un site municipal.

La commune souhaite autoriser la société Orange, opérateur mandaté par l'État, pour le déploiement du territoire en fibre optique, à procéder au raccordement en ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique de ce site municipal qui vous est donné dans la note. Il est situé au 34 rue Cartier-Bresson, c'est un patrimoine municipal, la ludothèque des Quatre-Chemins et l'association Artagon.

Afin de permettre la bonne exécution de ces travaux, il est proposé de conclure une Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications et la prise en charge opérationnelle de ces travaux est totalement assurée par Orange.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Merci.

M. le Maire - Avis de la première Commission. C'est favorable, me dit-on ? Donc c'est favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ? Vous vous abstenez, Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Non. Juste une petite remarque. Comme on parle du débit, du très haut débit et de la fibre optique, il y a souvent dans la commune, je vous le dis, en tant que Mairie, vous pouvez le dire aux différents opérateurs, des locaux qui sont ouverts et détériorés en fait, avec des personnes qui n'ont pas Internet pendant plusieurs jours, voire semaines, voire mois, et donc, peut-être trouver des systèmes pour sécuriser les abris qui regroupent toutes les installations électriques pour notamment la fibre, et pour avoir accès à Internet.

Et c'est vrai que parfois, on peut se promener dans la Ville et on voit ces portes grandes ouvertes, et on le voit régulièrement, des gens qui sont pénalisés à cause des détériorations de ces différentes bornes.

Donc, cela peut pénaliser beaucoup de monde, et notamment les familles, les jeunes et ceux qui sont en télétravail. Donc, ils ne peuvent plus exercer depuis chez eux. Voilà, c'était une petite remarque que j'avais à faire et je pense que beaucoup de personnes la partagent dans la commune.

M. le Maire - Monsieur CARVALHINHO, vous croyez que vous êtes au Conseil d'administration d'Orange, de SFR, de Free ? Parce que ce n'est pas une compétence de la mairie. En plus, si la porte n'a été refermée, cela veut dire que le technicien qui est intervenu, d'Orange, de SFR, de Free, de Bouygues, etc. n'a pas fait son travail de refermer la porte tout simplement.

Et ça arrive, et on nous saisit de temps en temps. Notre directeur du service informatique saisit immédiatement le prestataire de services pour qu'il rétablisse la fibre.

Mais, nous ne sommes pas compétents pour cela. L'argent de la municipalité doit servir à ce qu'elle doit servir, c'est-à-dire au service public municipal. Monsieur BENNEDJIMA, vous souhaitez apporter une précision ?

M. BENNEDJIMA - Effectivement, on n'est pas l'opérateur de l'infrastructure, mais pour autant, comme l'a dit Monsieur le Maire, les copropriétaires ou autres peuvent nous solliciter parce qu'on a déjà bâti en amont un lien avec les opérateurs d'infrastructures pour essayer d'être facilitateurs dans ce type de problématiques. Habituellement, vous nous invitez à faire des choses. Moi, je vous invite à nous solliciter quand il y a des points comme ça. Merci.

M. le Maire - Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la note 16. Direction des relations avec les usagers. Monsieur BENNEDJIMA.

Direction des Relations avec les usagers

N° 16 - Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2022

M. BENNEDJIMA - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne, le SIFUREP, pour l'année 2022. Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire ou au Conseil municipal en séance publique.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2022 du SIFUREP auquel la commune est adhérente.

Le SIFUREP, Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne, a été créé en 1905 et a pour mission d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire pour le compte de 108 collectivités sur un territoire de plus de 4 millions d'habitants. Le SIFUREP est le partenaire des collectivités dans l'organisation, la gestion et le contrôle du service public funéraire sur leur territoire.

Il a plusieurs missions. La première, il gère le service extérieur des pompes funèbres. Ensuite, il accompagne les communes dans la réflexion sur la place des cimetières. Il aide les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, avec une centrale d'achat permettant la mutualisation des marchés publics de fournitures, de travaux et de services. Et les chiffres vous sont donnés sur les activités qui ont été menées par le SIFUREP. Je ne les détaillerai pas ici puisque c'est assez long.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2022. Merci.

M. le Maire - Merci. J'imagine que la première Commission a pris acte.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Donc, il n'y a pas de vote.

Je vous propose de prendre acte.

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction de la Santé

N° 17 - Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France (ARS) au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé ainsi que la sécurité sanitaire de la commune

M. le Maire - Nous passons à la Direction de la santé, la délibération numéro 17. Monsieur Philippe LEBEAU.

M. LEBEAU - Bonjour mes chers collègues. Au-delà du titre à rallonge - pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué - il s'agit d'une Convention relative à un dispositif d'expérimentation pour lequel la Ville s'est déjà engagée depuis 2019, à savoir la permanence d'accès aux soins ambulatoires.

En effet, 27 % de la population pantinoise vit sous le seuil de pauvreté et plus de la moitié de la population n'est pas imposable fiscalement. Et encore dans l'état des lieux, plus de 3 % de la population est bénéficiaire de l'aide médicale d'État. Vous me permettez de m'arrêter deux secondes sur ce chiffre. Quand on voit l'actualité où la majorité sénatoriale essaye de supprimer l'aide médicale d'État ! A Pantin, ce serait mettre en difficulté 3,2 % de la population. Ça, je tenais à le dire.

Donc, la permanence de soins ambulatoires permet à chaque personne qui arrive dans les centres municipaux de santé d'avoir un suivi social avec un médiateur social pour travailler sur l'ouverture de droits et le retour dans le droit commun. En 2022, ce sont d'ailleurs 276 personnes qui ont bénéficié de ce dispositif. C'est dire l'importance, puisqu'on voit une progression depuis l'année précédente à 2022.

L'ARS a ainsi octroyé un financement de 50 000 euros pour 2023, plus 10 000 euros supplémentaires accordés au titre du Fonds d'Intervention Régional. Il vous est donc proposé d'approuver la Convention relative à la participation financière de l'ARS à ce dispositif, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Merci. Des remarques, des questions ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? Je vous remercie. C'est adopté.

Nous passons à la note 18, toujours Monsieur LEBEAU, et la santé.

N° 18 - Convention Moi(s) sans tabac entre la commune et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis pour l'édition 2023

M. LEBEAU - Les deux notes suivantes sont des conventions signées avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie liées à des opérations de santé publique. Cette première convention est liée au Mois sans tabac, qui s'est déroulé du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023, et qui avait pour objet de susciter l'intérêt et l'adhésion des personnes fumeuses à l'opération, d'informer sur les risques du tabagisme et le sevrage tabagique, et d'accompagner les fumeurs à l'arrêt du tabac.

La présente convention, je vous l'ai dit, était donc établie pour deux mois, entre le mois d'octobre et le mois de novembre 2023. Le montant de cette subvention attribuée par la CPAM en 2023 est de 5 650 euros. Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, la délibération porte sur la Convention Mois sans tabac entre la CPAM 93 et la Ville de Pantin pour l'édition de cette année. J'ai deux petits sujets par rapport à cela.

Le premier, vous savez, le ministre de la Santé vient d'annoncer en fait que plusieurs lieux publics, et notamment devant les écoles, feraient l'objet d'une interdiction de fumer ; je sais que cela va sûrement être compliqué pour certains parents, donc, peut-être qu'il faudrait faire un travail de pédagogie, pour que vraiment, on ait ces zones sanctuarisées devant les écoles, avec des affichages justement pour faire de la prévention.

Pardon, je n'avais pas le micro activé. Bien sûr, le tabac, Pantin en souffre quotidiennement, vous savez pourquoi, avec les ventes illégales de cigarettes, notamment aux arrêts de métro, et pas seulement maintenant, aussi dans différents endroits de la commune.

Donc, c'est aussi d'avancer sur ce sujet-là, d'éviter d'avoir ce trafic illégal sur notre Ville, même si je sais que vous allez me répondre que c'est de la faute de l'État et de Monsieur DARMANIN, mais je pense que des actions peuvent être menées au point de vue local. Peut-être qu'on aura l'occasion d'en rediscuter tout à l'heure, mais je voulais quand même, comme on parle de ce mois anti-tabac et de cette convention, je pense que mon propos peut peut-être faire un peu avancer le débat. Je vous remercie.

M. le Maire - Sur le tabac devant les écoles, Monsieur CARVALHINHO, nul n'est censé ignorer la loi. À partir du moment où il y a un décret ou une loi qui interdit de fumer devant une école, il faut que nos concitoyens respectent la loi.

Après, c'est comme toute loi qui est adoptée ou tout règlement qui est adopté, il y a des gens qui sont chargés de sanctionner ceux qui ne respecteraient pas, ceux-là s'appellent les policiers nationaux et municipaux. Donc, nous ferons comme d'habitude. Par contre, nous aborderons sans doute le sujet dans Canal pour rappeler à nos concitoyens qu'il convient de ne pas fumer devant les écoles.

Sur le deuxième point, que vous dire ? Le Maire n'est pas responsable d'un trafic international de cigarettes. C'est comme la crise économique. J'en subis les conséquences. Je n'en suis pas à l'origine. Ma police municipale y va tous les jours.

La police nationale y va presque tous les jours. Je viens d'être interrogé par une journaliste du Parisien - Val-de-Marne, qui prépare une enquête sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le trafic de cigarettes de contrebande gangrène l'ensemble de l'Île-de-France, et le gouvernement ne s'en occupe pas.

Ils vont même le rendre encore plus lucratif parce qu'au 1^{er} janvier, le paquet de cigarettes va passer aux alentours de 12 euros et leur objectif, c'est que ça passe à 13 en 2025 et à 14 en 2026. Alors, vous imaginez, quand vous fabriquez un paquet de cigarettes qui vous revient à 2 ou 3 euros, parce qu'il n'y a pas que du tabac dedans, le business que cela représente et l'argent qu'ils peuvent récolter en faisant ce trafic.

Donc, la seule chose que peut faire le maire, c'est confisquer les paquets de cigarettes lorsque le revendeur de cigarettes de contrebande est pris sur le fait.

Je n'ai pas le droit, en tant que maire, de donner l'autorisation à mes policiers d'interpeller quelqu'un, de le fouiller et de lui prendre les paquets de cigarettes de contrebande. Il faut qu'ils soient en situation de revente, c'est-à-dire en flagrance comme on dit, ce qui n'est pas facile.

Après, leur infliger des amendes, ça ne sert à rien. Ils sont insolvables. Ce sont de jeunes adultes, souvent qui sont en situation irrégulière, qui sont payés entre 15, 20, 25 euros par jour en fonction du nombre de paquets qu'ils arrivent à vendre. Et il y a des grands bonnets au-dessus qui ne sont pas à Pantin. Ils sont évidemment à l'extérieur et dans ces réseaux et dans ces trafics.

Donc, c'est une plaie. L'ensemble des maires de la Seine-Saint-Denis subissent cela et d'après ce que j'ai compris, dans toutes les stations de métro qui sont très fréquentées, donc où le trafic peut être très lucratif, il y a des personnes qui vendent des cigarettes de contrebande. Donc, il y a une brigade qui a été mise en place par le Préfet de police de Paris au niveau de la capitale.

Moi, ce que je réclame aujourd'hui, c'est qu'il y en ait une en Seine-Saint-Denis. Monsieur CARVALHINHO, en ce qui concerne le gouvernement actuel, il y a eu il y a quatre ou cinq ans un rapport de deux parlementaires qui dit que la Seine-Saint-Denis avait moins de policiers qu'ailleurs. Je vous rappelle qu'à Pantin, on en a moins de 120 alors qu'on en avait 135 en 2002, et qu'en plus, on a gagné 11 000 habitants. Vous imaginez le delta. Il y a moins de policiers, il y a moins d'enseignants qu'ailleurs, il y a moins de juges qu'ailleurs et il y a moins d'infirmières dans les hôpitaux qu'ailleurs. Donc là-dessus, je pense qu'il faut que nos concitoyens sachent la vérité et sachent où sont les responsabilités.

Je ne me défausse pas, mais je vous le dis, le Maire de Pantin n'est pas compétent pour démanteler un trafic international de production et de vente de cigarettes de contrebande.

Pas d'autres interventions ? Sur le moi(s) sans tabac, on revient à ce qui nous intéresse dans cette convention avec la CPAM.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

Nous passons à la note numéro 19. Toujours Monsieur LEBEAU.

N° 19 - Convention de financement de l'action locale « dépistage organisé des cancers » entre la commune et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis

M. LEBEAU - Il s'agit d'une convention toujours avec la CPAM sur le dépistage des cancers en 2023. À ce titre, les centres municipaux de santé de la commune ont mené une campagne de dépistage, notamment au CMS Ténine, avec des consultations gratuites dédiées au dépistage du cancer de l'utérus. Cette action a obtenu un financement pour 2023 de l'Assurance maladie pour la somme de 1 444 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Pas de remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 20. Monsieur LEBEAU.

N° 20 - Conventions de partenariat pour la mise en place de la microstructure sanitaire Addiction 93 et la microstructure Santé mentale entre la commune et l'association PROSES

M. LEBEAU - Il s'agit d'une Convention de partenariat avec l'association PROSES, avec laquelle la Ville travaille depuis de nombreuses années sur le travail auprès des consommateurs de drogue sur le territoire communal, au sein d'un dispositif expérimental intitulé microstructure.

Ainsi, le centre municipal de Sainte-Marguerite participe depuis 2020 à cette expérimentation qui permet de suivre, avec un travailleur social notamment, pour éviter que le médecin soit seul devant des problématiques compliquées quand il s'agit d'usagers ou de consommateurs de drogues, de travailler avec un travailleur social pour les accompagner dans ce travail.

Cette expérimentation a été étendue aux problèmes de santé mentale liés aux suites du Covid par exemple, et plus généralement aux problèmes de santé mentale plus globalement.

Donc, il s'agit là d'approuver la convention pour laquelle la CPAM verse 129 euros à la commune par patient inclus dans le dispositif. Depuis début 2023, les intervenants de PROSES ont accompagné une vingtaine de nouveaux patients, tandis que 15 personnes bénéficient d'un suivi long, entrées antérieures à 2023.

Il vous est donc proposé d'approuver les Conventions de partenariat Microstructure sanitaire Addiction 93 et Microstructure Santé mentale post-Covid entre la commune et l'association PROSES, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la note 21. Monsieur ZANTMAN.

Direction de l'Éducation et des Loisirs

N° 21 - Financement des Projets d'Actions Éducatives et des Projets d'Éducation Artistique et Culturelle des écoles publiques pour l'année 2024

M. ZANTMAN - Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du budget primitif 2024, et comme chaque année, la municipalité subventionne en partie les projets d'action éducative, ce qu'on appelle les PAE, les projets d'éducation artistique et culturelle, les PAEC, présentés par les équipes enseignantes des écoles maternelles et élémentaires publiques. Pour l'année 2024, un financement global de la municipalité de 5 100 euros est proposé afin de permettre la mise en œuvre des PAE et PAEC, dont la liste détaillée figure en annexe.

Ces projets s'inscrivent chacun dans le projet d'établissement validé en Conseil d'école en début d'année scolaire. Chaque demande fait l'objet d'un dossier présentant les objectifs, le déroulement de l'action ainsi que le nombre de classes concernées. Le dossier précise également le budget du projet équilibré en dépenses et en recettes.

Pour prétendre à un financement de la part de la commune, chaque PAE et PAEC doit avoir été préalablement validé par l'Inspection de l'Éducation nationale. En outre, le dossier ne doit pas comprendre les demandes d'achat de vélos et de draisennes, ainsi que tout autre matériel de sport qui constitue des dépenses d'investissement, des demandes d'achat de mobilier, tapis, poufs, étagères, etc. qui sont prévus dans le cadre du budget d'investissement, et de demandes d'achat de livres, un budget spécifique étant prévu par école, à l'exception lorsque le livre s'inscrit en complément du projet.

Cette subvention municipale permet donc de financer pour partie ces projets, auxquels les coopératives des écoles peuvent quant à elles contribuer à hauteur d'au moins 20 % du montant du projet. Enfin, contrairement au PAE, les PAEC peuvent être pour partie financés par l'Éducation nationale. Les justificatifs de dépenses des projets seront par la suite analysés par la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 5 100 euros, d'approuver la répartition qui vous est donnée en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

M. le Maire - Merci. Avis de la deuxième Commission : favorable.

Merci.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des oppositions ? Des abstentions ?

C'est donc adopté.

Note 22. Monsieur ZANTMAN.

N° 22 - Accueil d'élèves de Romainville à l'école maternelle Cochenec durant les années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

M. ZANTMAN - À la suite d'une hausse de ses effectifs scolaires, la commune de Romainville s'est rapprochée de la municipalité afin de solliciter l'accueil temporaire d'élèves au sein des écoles pantinoises dans le cadre d'une Convention de réciprocité des inscriptions scolaires prévues par l'article L212-2 du Code de l'Éducation.

Les besoins de la commune de Romainville portent sur l'accueil de 27 élèves de maternelle au total pendant une durée de trois ans, le temps de construire un nouveau groupe scolaire de 18 classes, dont l'ouverture est prévue en septembre 2027, et ce pour faire face à l'augmentation de ses effectifs dans le quartier des Bas Pays, situé au sud-ouest de la ville.

Ainsi, pour l'année 2024/2025, il s'agirait de 11 élèves entrant en petite section. Pour l'année 2025/2026, 7 en petite section, 11 en moyenne section. Et l'année 2026/2027, 9 en petite section, 7 en moyenne section, et 11 en grande section.

Au regard de la prospective scolaire réalisée par le cabinet Operis à la demande de la municipalité, et restituée en 2023, et de l'étude des locaux, cet accueil est possible sur les trois prochaines rentrées scolaires. En outre, entre-temps, le groupe scolaire de la ZAC du Port et les incidences de cette ouverture sur la sectorisation permettront d'alléger les effectifs scolaires de l'école Cochenec.

D'après les projections, cet accueil devrait conduire à l'ouverture d'une à deux classes supplémentaires à l'école Cochenec. Afin de prévoir l'ouverture des postes d'enseignants supplémentaires, l'information a été communiquée au Directeur académique et à l'Inspectrice de l'Éducation nationale. Enfin, cet accueil concernera les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Donc, une convention a été établie, qui porte sur la modification de la carte scolaire de la commune de Romainville avec la partie occidentale du territoire de Romainville, quartier dit des Bas Pays, qui verrait sa sectorisation scolaire maternelle modifiée pour la durée de la validité de la convention, soit au maximum pour trois années scolaires.

La carte scolaire de la commune n'évoluerait pas, mais la municipalité s'engagerait à accepter des demandes d'inscription des élèves de maternelle de Romainville à l'école Cochenec et à considérer favorablement les demandes de dérogation en élémentaire, motivées par des rapprochements de fratries.

La participation financière de Romainville à l'accueil des élèves à Pantin, sera conforme à l'article L 212-8 du Code de l'Éducation : lorsque la commune de résidence ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante, la contribution aux frais de scolarisation dans une autre commune revêt un caractère obligatoire.

Enfin, la facturation des frais d'inscription aux activités péri et extrascolaires aux familles de Romainville : la commune appliquera donc aux familles de Romainville les tarifs appliqués aux enfants résidant à Pantin, calculés sur la base des revenus de chaque famille et les grilles tarifaires votées par le Conseil municipal de Pantin.

La commune de Romainville prendra en charge la différence pour rétribuer la commune à hauteur des tarifs de la tranche 10 du quotient familial correspondant au tarif appliqué aux familles ne résidant pas à Pantin. Je précise qu'évidemment, ce travail a été fait en partenariat avec l'Éducation nationale, Madame WINTER, Directrice de la maternelle Cochenec, et Madame JÉZEQUEL, Inspectrice de l'Éducation nationale.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'inscription d'élèves de Romainville à la maternelle Cochenec pendant les trois prochaines années scolaires et d'approuver la Convention de réciprocité jointe à la présente délibération.

M. le Maire - Avis de la deuxième Commission : favorable.

Il s'agit d'être solidaire. Le Maire de Romainville, François DECHY, est venu me voir. Il a une augmentation de sa population qui fait que ses écoles ne sont pas en capacité d'accueillir tous ces enfants en attendant la construction d'une nouvelle école. Donc, on va être solidaire avec lui. C'est ce que je vous propose et on va répondre positivement à sa demande d'accueillir des élèves à l'école maternelle Cochenec.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est adopté.

N° 4. - Délégation de signature du Maire à Madame Hélène DABO, Directrice Générale Adjointe des services en charge du Département Patrimoine bâti et Cadre de vie, dans les matières relevant de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire - Je vous propose de revenir maintenant à la note numéro 4, là où j'avais interrompu le début de notre Conseil municipal, il y a d'abord une délégation de signature du Maire à Madame Hélène DABO, Directrice Générale Adjointe des services en charge du département Patrimoine bâti et Cadre de vie, dans les matières relevant de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il faut donc m'autoriser à accorder cette délégation de signature à Madame DABO, Directrice Générale Adjointe.

Avis de la première Commission. Favorable

Merci. Pas de remarques ? C'est purement administratif. Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N° 5 - Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune 2023

M. le Maire - Vous avez ensuite la décision modificative numéro 1 du budget principal de la commune de Pantin. Cette décision, qui est classique, vise à adapter le budget 2023 au plus près du réalisé, qui s'équilibre au total à 23 607 129,04 euros en recettes comme en dépenses, dont 6 133 654,42 euros en fonctionnement, et 17 473 474,62 en investissement.

Les principaux éléments de cette décision modificative, outre la particularité d'intégrer les résultats du compte administratif 2022, ce qui permet de baisser notre endettement qui était prévu, et les reports 2022. La décision modificative numéro 1 comprend, en recettes de fonctionnement, des ajustements de recettes fiscales et de dotations suite aux notifications intervenues de la part de l'État après le vote du budget primitif.

En dépenses de fonctionnement, d'importantes augmentations interviennent. Elles résultent des crédits complémentaires liés à des décisions politiques ou constatées dans le vote du budget. Il s'agit d'une part de l'augmentation importante de la masse salariale suite à la décision de verser la prime exceptionnelle aux agents, un million d'euros, et suite à l'augmentation du point de 1,5 % le 1^{er} juillet dernier. Elles sont enfin, d'autre part dues à l'inflation qui impacte l'ensemble des contrats, et invitent également des ajustements budgétaires en matière de subventions.

En investissements, des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de faire correspondre le budget à l'avancée réelle des opérations. Quelques dépenses sont ajoutées. Certaines cessions sont déduites en 2023, car elles seront finalement perçues en 2024. Enfin, cette décision modificative intègre notamment des écritures comptables en investissement, il s'agit d'opérations en dépenses et en recettes pour un montant identique, afin de permettre la prise en compte de dépenses pour compte de tiers.

Il s'agit essentiellement des travaux d'office que nous faisons dans des copropriétés lorsque les propriétaires sont défaillants et évidemment, ensuite on leur refacture.

Vous avez donc ensuite l'ensemble de ces dépenses qui vous sont détaillées. Ça va de l'augmentation du coût de la restauration collective en passant par les frais de nettoyage de nos locaux qui augmentent, la masse salariale, je vous en ai parlé, la contribution à Vélib', par exemple, la dette qui nous coûte un peu plus cher et les admissions en non-valeur.

Pour conclure, le détail de cette décision modificative vous a été joint page 3 de notre délibération. Il vous est donc demandé d'approuver la décision modificative numéro 1, qui amène à un désendettement de 200 000 euros sur l'année 2023, bien moindre que les quelques millions d'euros que nous avons envisagés. Je vous rappelle que chaque année, lorsque nous votons notre budget, la mobilisation est au maximum un réendettement, mais en fonction de l'avancée des travaux et de nos projets d'investissement, on ne réalise jamais 100 % en investissement.

On n'en est pas loin en fonctionnement. On tourne autour de 97, 98, 99 % en fonctionnement, en dépenses, à 101, 102, 103 en recettes, et c'est vertueux. Par contre, en investissement, on fait 70, 75, 80, 85 %. Cela dépend des années.

Il vous est donc demandé d'approuver cette décision modificative numéro 1.

Avis de la première Commission : favorable.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, en toute cohérence, comme l'an dernier, nous avons voté contre ce budget. Nous voterons contre cette modification, décision modificative du budget. C'est assez classique avant le vote du budget de l'année suivante. Après, vous l'avez rappelé, vous parlez d'un désendettement de 200 000 euros. On aura l'occasion tout à l'heure de reparler de la dette lors de la

discussion générale pour le vote du budget. Mais en fait, il n'y a rien d'exceptionnel. Cela ressemble à ce que vous faites tous les ans en réalité, c'est une continuité chez vous.

C'est-à-dire que par an, au compte administratif, on a à peu près entre 4 et 5 millions d'euros d'excédent budgétaire et c'est cela tous les ans. Mais, à chaque fois, comme vous avez bien fait de le préciser, et ce n'est pas tout le temps que vous le faites, c'est que vous êtes quasiment à presque 100 %, on va dire, sur les dépenses de fonctionnement en exécuté, voire parfois vous dépassez ces 100 % parce que parfois, vous réinjectez avec les modifications, avec certaines décisions modificatives. Et c'est sur l'investissement en fait, c'est l'investissement qui est non réalisé, qui vous crée souvent de l'excédent budgétaire.

Donc, c'est sur ça, tout à l'heure, on va le voir. 75 % du budget, c'est du fonctionnement et 25 %, de l'investissement. Sur l'investissement, vous venez de le dire vous-même, il y a beaucoup d'années où ce n'est pas du tout exécuté, alors que dans d'autres collectivités, c'est complètement différent.

Donc, je ne vais pas m'éterniser parce qu'on a déjà eu le débat l'an dernier sur ce budget 2023, mais je tenais quand même à apporter quelques petites précisions et à avoir un vote de cohérence avec ce que nous avons voté l'an dernier. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Vous avez voté contre la bibliothèque-ludothèque aux Courtilières. Quand vous votez contre le budget, vous votez contre nos investissements. Donc, vous avez voté contre la rénovation de la piscine Alice-Milliat, contre la rénovation de l'église de Pantin. Vous avez voté contre l'ensemble des investissements que nous avons réalisés sur la Ville. Monsieur CARVALHINHO, ce n'est pas cohérent.

C'est caricatural. Je vous le dis. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale où il faut s'opposer pour s'opposer. Nous sommes au Conseil municipal de Pantin et nous nous occupons des Pantinoises et des Pantinois et nous essayons de le faire avec intelligence, responsabilité et avec des objectifs qui sont les nôtres.

En ce qui vous concerne, vous faites de la politique politicienne, ni plus ni moins. Vous vous croyez, il y a quelques délibérations, au Conseil d'administration d'Orange, de Free, de Bouygues, alors que cela n'avait rien à voir avec le sujet de notre délibération. Et là, maintenant, vous vous croyez à l'Assemblée nationale en train de faire des joutes oratoires. Je suis désolé, mais on n'est pas là pour ça. Je vous l'ai déjà dit.

Je regrette votre attitude et je regrette que vous n'ayez pas un vote qui soit circonstancié et qui ne soit pas caricatural... Vous n'allez pas me dire que vous n'êtes pas d'accord avec une partie de ce que nous faisons ? Ou alors, vous êtes vraiment dans l'opposition systématique et bête. Voilà, je vous le dis.

Je ne dis pas que vous n'avez pas le droit de vous opposer, je vous demande de vous opposer intelligemment. C'est différent.

Donc, vous êtes contre la rénovation de la piscine, vous êtes contre la construction d'un nouveau conservatoire, vous êtes contre le plan d'eau qu'il y a eu aux Quatre-Chemins. Vous êtes contre les Sheds, vous êtes contre la bibliothèque Nelson-Mandela, vous êtes contre l'Hôtel de Ville qui a été rénové et vous êtes contre la rénovation de l'église.

Et vous me dites : bravo Est Ensemble. Sauf que la Ville a financé 45 % de ces dépenses, Est Ensemble 45 % de ces dépenses, c'est-à-dire plusieurs millions d'euros, alors que la Région Île-de-France, quelques dizaines de milliers d'euros. Cela vous permet de prendre la parole à chaque inauguration pour nous dire combien c'est important que la Région Île-de-France finance petitement - je le rajoute - nos investissements.

Mais, si un jour votre poste de Conseiller régional nous permet d'avoir plus d'investissements de la part de la Région Île-de-France pour mieux réaliser, en plus de cela, notre budget d'investissement, sachez que je suis preneur. Actuellement, ce n'est pas beaucoup. Quand ça dépasse 1 %, je suis content.

Donc, la DM. Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Nous passons, toujours Direction des finances, à la note numéro 6. Monsieur LOISEAU.

N° 6 Constitution d'une provision budgétaire

M. LOISEAU - Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous faire rapidement la note sur la constitution d'une provision budgétaire, puisque nous faisons cette note délibérative chaque année, puisque nous nous envisageons une provision budgétaire qui est destinée à couvrir les risques et les charges qui sont inhérents à la vie de la collectivité.

Pour rappel, on fait des provisions pour litiges destinés à couvrir la charge probable résultant des litiges ou des contentieux, et enfin des provisions pour charges d'emprunt destinées à couvrir des risques liés à d'éventuels appels en garantie. Je rappelle aussi auprès des membres de la collectivité qu'aucun risque n'a été recensé depuis la modification législative.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution de cette provision pour risques à hauteur de 100 000 euros, comme chaque année, et de la répartir comme on l'envisage chaque année, entre le contentieux des ressources humaines, d'urbanisme ou des marchés publics. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première Commission. Favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

Merci.

Délibération numéro 7, toujours les finances, Monsieur LOISEAU.

N° 7 - Taux d'imposition pour l'année 2024

M. LOISEAU - Cette fois-ci, il s'agit du taux d'imposition pour l'année 2024. Chaque Conseiller municipal aura bien observé qu'il n'y a aucune modification sur les taux qui sont à l'élaboration du budget primitif 2024, puisqu'ils sont pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 44,17 % comme en 2023, et de 24,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés à 21,72 % comme l'an passé.

La seule modification qui pourrait être notée, c'est sur les bases fiscales, puisque nous pouvons avoir des modifications sur les bases fiscales comme cela peut arriver, et on sait très bien que nos concitoyens Pantinois et Pantinoises peuvent nous interpeller là-dessus.

En tout cas, cette hypothèse nous permet d'avoir un produit fiscal qui est lié aux attendus de 60 370 247 euros, ce qui permet d'équilibrer après le budget primitif 2024. À cette recette fiscale, qui est liée au taux, s'ajoute le coefficient correcteur, qui est évoqué comme chaque année.

Celui-ci, en 2024, serait - potentiellement parce que l'on est toujours sur du prévisionnel - à 3 965 261 euros. Au final, cela nous fait donc une ressource fiscale prévisionnelle pour 2024 à 64 335 508 euros.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces taux et la recette fiscale pour l'inscrire au budget primitif.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Monsieur CARVALHINHO, vous voulez augmenter les impôts locaux ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, vous m'avez reproché d'être caricatural. Je ne le suis pas. Là, je constate que vous l'êtes. Mais, faisons un petit peu d'histoire.

M. le Maire - Vous êtes historien, maintenant.

M. CARVALHINHO - Depuis que vous êtes en poste, vous avez fait trois augmentations de taxe foncière, deux de taxe d'habitation, qui n'est plus de votre ressort maintenant, mais depuis que vous êtes en charge, depuis 2001, il y a eu deux augmentations de la taxe d'habitation, trois augmentations de la taxe foncière.

Pas plus tard qu'il y a deux ans, c'est 9,99 % que vous avez augmenté sur le bâti et sur le non-bâti, sur la taxe foncière. Et si je rajoute l'ensemble des taux depuis 2020, vous le savez, l'État impose aussi des augmentations qui sont souvent liées à l'inflation, cela ramène à + 21,59 % depuis le début de ce mandat-là, rien que sur 2020, sur la taxe foncière.

Par ailleurs, vous l'avez dit, Monsieur LOISEAU, et je vous remercie de cette honnêteté, quand vous avez présenté votre délibération, vous avez parlé de changement de base. Ça, le changement de base, effectivement, ça va être pénalisant pour de nombreux foyers de Pantinoises et Pantinois, vous le savez très bien. D'ailleurs tout à l'heure, quand on sera dans la discussion générale du budget, je vous l'évoquerai parce qu'effectivement, il y a une recette fiscale qui va augmenter et la recette de la taxe foncière va augmenter de 4 %, soit + 2 266 345 euros.

C'est-à-dire qu'en fait, cette taxe foncière, ce changement de base, c'est une augmentation d'impôts masquée, parce que cela va vraiment impacter le pouvoir d'achat de nombreuses Pantinoises et Pantinois. Et je sais déjà l'argument que va me dire Monsieur KERN, que l'impôt, c'est bien, et que maintenant il n'y a plus de taxe d'habitation, ça reste toujours inférieur si on cumule, et grâce à ça.

Moi, je ne pense pas cela, surtout en période d'inflation. Il y a aussi des personnes âgées qui sont propriétaires, qui ont des petites retraites et qui payent une taxe foncière qui est assez forte. Donc, on est en désaccord total sur les impôts que vous avez l'habitude d'augmenter, d'autant plus que vous le faites après les élections et vous ne l'annoncez jamais pendant les élections.

J'espère, vous avez pris l'engagement, Monsieur le Maire, lors du débat d'orientation budgétaire, que vous n'augmenterez pas les impôts d'ici 2026. J'espère que vous tiendrez cette promesse, même si beaucoup ne l'ont pas été dans ce mandat.

Mais force est de constater que les impôts ont augmenté de 9,99 % sur la base communale, en tout de + 21,59 % avec le cumul Ville/État et que la différence de ces bases va encore une fois impacter le pouvoir d'achat de nombreux propriétaires sur notre commune, tout en sachant qu'il y a 60 % de propriétaires. Beaucoup résident aussi dans la commune et donc cela va affecter énormément le pouvoir d'achat.

Je laisse Monsieur le Maire me donner l'argument qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, c'est de la justice sociale. Moi, je pense que rendre du pouvoir d'achat aux Pantinoises et Pantinois, c'est bien et que l'on peut, avec les taux précédents, faire un excellent budget. Je vous remercie.

M. le Maire - D'autres interventions ? Monsieur CARRÈRE.

M. CARRÈRE - Puisque l'on est en plein cœur de la journée de la marmotte, puisque vous nous l'imposez à chaque fois et pour chaque vote budgétaire, je vais jouer mon rôle aussi. Et oui, vous dire, Monsieur CARVALHINHO que l'impôt, c'est bien, plus exactement, nous sommes dans un pays dans lequel, sans imposition, sans fiscalité, il n'y aurait pas de solidarité.

Le seul moyen de permettre aux collectivités publiques au sens large du terme, que ce soit les collectivités territoriales ou l'État, de pouvoir redistribuer avec un objectif d'égalité et permettre à chacun un tant soit peu, et Dieu sait si on est loin d'y arriver en réalité, de pouvoir survivre, exister dans la société qui est la nôtre, c'est d'avoir un système fiscal juste.

Alors, comme chaque année, je vais vous dire que la fiscalité locale n'est pas juste. Elle n'est pas juste parce qu'elle tient compte insuffisamment des revenus de chacun pour pouvoir fixer la contribution que chacun pourrait porter, mais priver les collectivités de ce levier, de ce moyen de financer les dépenses publiques, c'est rompre, c'est les empêcher de pouvoir mener à bien les politiques de solidarité qui sont les leurs sur le territoire.

Ensuite, il y a toujours une contradiction que je vois dans ce que vous amenez. Vous nous avez dit tout à l'heure, au moment où on discutait de manière presque anodine d'un nouveau dispositif de repas pour le personnel communal. Vous nous avez fait une proposition considérable qui est de dire : donnons un ticket-restaurant parce que cela donnera du pouvoir d'achat à tout le monde. Et puis vous avez oublié de préciser une chose. La part que ne paye pas l'agent dans ce ticket-restaurant, c'est la part que paye la Ville.

Alors, je me suis amusé à un petit calcul. Deux millions d'euros. Aujourd'hui, on en paie quand même une partie, Monsieur CARVALHINHO. Mais, cela représenterait deux millions d'euros, et sans fiscalité, Monsieur CARVALHINHO, vous allez les trouver où ces deux millions d'euros ?

Parce qu'à chaque fois que vous intervenez, vous nous faites des propositions de dépenses nouvelles, qu'on pourrait toujours faire mieux, différemment, qu'on ne fait pas assez en faveur de... Et il y a même des fois où ça me toucherait presque, face à votre attachement au service public, à l'existence de politiques de solidarité. Sauf que c'est devant l'ouvrage qu'on observe le bon ouvrier. Et là, vous nous expliquez qu'il faut être capable de bâtir tout ça, mais sans outils.

La fiscalité, c'est l'outil de réalisation des politiques de solidarité dans ce pays. Alors oui, Monsieur CARVALHINHO, l'impôt, c'est bien. C'est bien parce qu'il nous permet d'être solidaires. Et s'il nous permet d'être solidaires, il nous permet d'avoir une société dans laquelle tout le monde peut, un tant soit peu, trouver sa place et donc pouvoir vivre ou survivre.

Mais, je peux comprendre que vous ne soyez pas d'accord, parce que c'est ce qui fait profondément la différence de nos engagements. Vous êtes de droite, vous êtes contre la fiscalité parce que fondamentalement, vous êtes contre les politiques de solidarité, en tout cas telles que nous les imaginons, qui est que dans chaque circonstance, chacun doit payer à contribution de ce qu'il gagne, et qu'il est de notre devoir, et il est du devoir de ceux qui ont plus, de donner un petit peu plus pour ceux qui ont moins, et pour permettre à chacun de pouvoir garder sa dignité dans la société.

C'est une différence majeure. On la constate chaque année, c'est ma petite blague sur la journée de la marmotte au début, mais je suis content qu'on la reconstate chaque année parce que ça me conforte dans l'idée que les Pantinois ont fait le bon choix en 2020, en choisissant une municipalité de gauche plutôt qu'une municipalité de droite.

M. le Maire - Vous commencez déjà le débat budgétaire. Je vous propose de passer la DM, laisser les impôts, et on revient au débat après, Monsieur CARVALHINHO, il faut que nous avancions, l'heure tourne, si vous voulez bien.

Merci. Donc, sur la hausse, c'est 0 % : vous allez voter pour Monsieur CARVALHINHO ? Mais, ce n'est pas moi qui change les bases. C'est l'Assemblée nationale qui change les bases. Les bases sont votées à l'Assemblée nationale. Les 7,10 % de cette année, cela a été voté par l'Assemblée nationale dans le cadre du budget.

Je peux même vous annoncer que cette année, c'est 3,45. C'est dans le projet de loi de finances qui va sans doute être voté d'ici la fin du mois. C'est 3,45. S'il y a un 49.3. Donc, ce n'est pas moi qui fixe ça. (intervention inaudible 14.26 - hors micro) Non, attendez, si vous ajoutez les bases, c'est le gouvernement qui relève chaque année les bases de l'impôt de la taxe foncière, de l'inflation. L'année dernière, il a retenu 7,10 %. Cette année, il est question de 3,45. Pardon ? 3,8, même, me dit-on, 3,80, mais moi je n'y suis pour rien.

Après, je rejoins mot pour mot ce qu'a dit Bruno CARRÈRE sur l'utilité de l'impôt et sur le fait que vous, moins il y a d'impôts, mieux vous vous portez. Nous, ce n'est pas : plus il y a d'impôts, mieux on se porte, parce que la vraie question, c'est l'utilisation de cet impôt, et il doit être utilisé justement, et pour le service public, et pour lutter contre les inégalités. Mais ça, c'est un autre sujet. On va le voir sans doute dans le budget primitif de la Ville qui, modestement, apporte sa contribution à cette lutte contre les inégalités.

Je reviens au taux des impôts.

Qui est donc contre les 0 % de hausse des impôts ? Personne ? Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

N° 8 - Budget primitif 2024 de la commune

M. le Maire - Nous passons maintenant à l'un des deux principaux sujets de notre journée. Il s'agit du budget primitif 2024, sachant que l'autre, c'est le Plan Climat Air Énergie Territorial, qui est aussi une délibération importante que nous aurons tout à l'heure.

Le budget, on en a beaucoup parlé au rapport d'orientations budgétaires au mois d'octobre. Donc, le budget qui vous est présenté est conforme au rapport d'orientations budgétaires du mois d'octobre.

Le budget primitif 2024 atteint un montant de 208,9 millions d'euros, toutes sections confondues. Il est conforme à notre stratégie financière et j'y reviendrai tout à l'heure. Il se décompose en 156 millions en fonctionnement et 52 millions en investissements.

Je souhaite m'attarder sur les priorités de l'action municipale, parce qu'aller dans le détail du budget, je pense, serait un peu long, un peu lourd. Ce sont des chiffres qui s'alignent. Ce ne serait, je pense, pas très intéressant. Je préfère m'attarder sur nos priorités. D'abord, la question sociale, c'est ce qui nous différencie avec vous, Monsieur CARVALHINHO, d'ailleurs, je remarque que vous sortez de la salle.

La dégradation globale des conditions de vie touche en premier lieu celles et ceux qui sont déjà économiquement ou socialement fragilisés. Vous le savez sans doute, 28 % des Pantinois vivent sous le seuil de pauvreté. Le Centre Communal d'Action Sociale, face à cela, verse des aides facultatives sous forme de chèques alimentaires, sous forme d'aide aux transports, d'aide aux vacances, notamment des enfants. Le volume global de ces aides, il faut qu'on en ait conscience autour de cette table, a augmenté. Le volume a augmenté de 30 % en trois ans.

C'est énorme et la situation économique et sociale impose de continuer à accroître ces enveloppes pour éviter que nombre de nos concitoyens se noient sous les dettes, ou se privent de l'essentiel. Des mesures nouvelles, ciblées, comme la prise en charge du Pass Navigo des enfants des familles les plus modestes sont venues couvrir de nouveaux besoins du quotidien.

Je tiens à vous donner une information si vous ne l'avez pas, mais le Secours Populaire Français m'a communiqué les chiffres de novembre 2023 de familles accueillies qui sont supérieurs au nombre de familles accueillies au moment de la crise du Covid.

C'est-à-dire que la crise inflationniste et la crise des taux touchent sévèrement une partie de nos familles qui ont perdu du pouvoir d'achat et qui en sont à chercher à s'alimenter et s'habiller. Dans le même esprit, en 2023, le CCAS, pour la première fois, a abondé le Fonds de solidarité énergie financé par le département de Seine-Saint-Denis et le SIPPAREC pour faire face au très fort accroissement des dettes d'énergie liées à l'explosion des prix.

Il y en a qui vont être démagogiques. Je les connais autour de cette table, mais ça a tellement explosé que la régularisation des charges des bailleurs sociaux fait mal et Pantin Habitat n'y échappe pas. C'est quoi ? C'est Pantin Habitat qui paye l'électricité et le gaz à EDF et à GRDF et qui, comme chaque année, le refacture aux locataires.

Sauf que comme ça a explosé, ils sont obligés de prendre des dispositions comme l'étalement, si les familles le souhaitent, sur trois ans, pour que les familles puissent payer cette augmentation. Nous, face à ça, on a abondé le Fonds de solidarité énergie.

Les perspectives sombres annoncées en la matière par le gouvernement doivent amener à maintenir et même probablement augmenter cet abondement. Cette année 2023 a également été celle de la mise en place, depuis le printemps dernier, d'un dispositif dont nous sommes très fiers, Bruno CARRÈRE et moi, c'est celui d'hébergement d'urgence pour qu'aucun enfant scolarisé dans une école pantinoise ne dorme dehors.

Une vingtaine de familles pantinoises n'ayant pas été prises en charge par le 115 ont été accueillies d'abord au stade Marcel CERDAN, dans des chambres, puis dans des structures hôtelières pour les mettre à l'abri. Pour faire face à ce besoin, la Ville travaille à la création d'un centre d'hébergement d'urgence permettant de répondre de manière plus pérenne à ces besoins des familles et des écoliers qui sont à la rue et aussi pour les femmes victimes de violences. 2024 sera aussi l'année de la création d'une agence locale d'insertion à Pantin.

Deuxième priorité, l'école. Donc, qu'est-ce qui est prévu ? La poursuite des travaux pour la réalisation de l'école Diderot, puis une cours jardin pour l'élémentaire Cachin en 2026, la rénovation énergétique de l'école Marcel Cachin, les reprises structurelles de l'école Paul-Langevin dont les travaux sont en cours. Il y a une base vie installée rue de Candale. Egalement, la première tranche des reprises structurelles de l'école Méhul : vous savez, on a un sous-sol qui est du gruyère, donc on est obligés d'intervenir. Ce sont des travaux qui coûtent excessivement cher à la Ville, mais qui ne se voient pas. Il y a aussi les travaux pour accueillir le centre de loisirs à l'école Sadi-Carnot. Vous savez qu'il n'y a pas de centre de loisirs à l'école Sadi-Carnot. Il est aux Gavroches. Le départ du Conservatoire de musique, danse et théâtre nous permet de récupérer des locaux, mais il nous faut les aménager.

La reprise des travaux de l'école de la ZAC du Port : après la faillite de l'entreprise, mise d'abord en redressement puis finalement en liquidation judiciaire, le bâtiment a été consigné par le juge pour définir les responsabilités et quelle assurance devait payer ; puis, la reprise structurelle du gros œuvre a pu enfin intervenir ; elle est en cours actuellement. Je m'excuse pour le bruit occasionné, mais nous n'avons pas d'autre choix. On a tout fait pour amenuiser par des bâches antibruit, etc. parce qu'il a fallu tailler dans le béton. Et l'objectif, pour le moment, on me dit qu'il sera tenu, c'est ouverture en septembre 2025.

Les travaux de l'école élémentaire Diderot, là aussi marqués par des défaillances d'entreprises. Il a fallu reprendre et relancer des marchés qui vont, je l'espère, nous permettre de livrer ce bâtiment en septembre 2024.

La réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique des bâtiments communaux, qui a permis de prioriser les écoles qui sont les plus énergivores. Enfin, la réalisation de travaux d'amélioration des offices de restauration qui sont, suite à un audit que nous avons fait il y a un peu plus d'un an, et un contrôle vétérinaire sur une école.

Troisième priorité, l'écologie. Plus de 9 millions d'euros pour répondre à l'urgence et travailler à la résilience de la Ville. Pêle-mêle : la poursuite des actions du Plan Forte chaleur, le maintien de l'objectif ambitieux de 5 000 arbres plantés dans l'espace public. Fin 2023, nous sommes à 2 700 arbres qui ont été plantés depuis 2020. Les aménagements en faveur de la végétalisation des avenues et du développement des modes actifs.

C'est par exemple l'avenue Jean-Lolive où on a décroûté les places de parking qui n'étaient plus utilisées et on a mis des massifs plantés de manière à faire entrer de la fraîcheur et à rendre cette avenue plus jolie qu'elle ne l'est en attendant les travaux du TZen 3.

C'est encore l'aménagement de la rue Montigny en rue Jardin, l'aménagement du chemin des Dunes, de la rue Gobaut, d'une portion de la rue Magenta, à chaque fois en rue jardin, avec des mini-zones piétonnes, avec la plantation d'arbres et de végétaux.

L'extension des sites labellisés Écojardin, la volonté renouvelée de la Ville de décrocher la quatrième fleur. Vous savez, quand j'ai été élu, il y avait une fleur. On a obtenu très vite la deuxième fleur. On a obtenu il y a un peu moins de dix ans la troisième fleur. Et là, on a obtenu une reconnaissance, un prix spécial pour notre gestion de la biodiversité qu'on interprète comme nous situant entre la troisième et la quatrième fleur. Encore un effort et on devrait peut-être pouvoir obtenir la quatrième fleur prochainement.

Le maintien des subventions à la population pour l'achat de vélos mécaniques, l'acquisition de bornes de recharge électrique, l'achat de onze véhicules électriques pour remplacer des véhicules polluants de la flotte de la commune, douze vélos électriques qui seront également achetés, les optimisations de circulation et de stationnement suite à l'étude de circulation, avec l'idée de dire que nos quartiers ne doivent plus être traversés pour aller plus vite d'un point à un autre.

Donc, quand on rentre dans le cœur de nos quartiers, c'est soit pour rentrer chez soi, soit pour rendre visite à quelqu'un qui habite dans ce quartier, mais ce n'est pas par exemple pour aller du cimetière parisien à la porte de Pantin, en traversant par la rue Victor-Hugo.

Suite à l'étude de circulation, on va expérimenter de nouvelles zones piétonnes et cyclables, des limitations de vitesse, des sens uniques, des changements de sens qui seront proposés aux Pantinois pour permettre l'apaisement des cœurs de quartier et la baisse des émissions polluantes.

En 2024, les travaux nécessaires à la géothermie vont se poursuivre. Les travaux de requalification commenceront. La rue Hoche, ce sera un aménagement technique, mais nous referons la rue Auger, la rue du Pré-Saint-Gervais, et en 2025, nous commencerons la place de l'Église dans l'objectif de piétonniser en partie.

La poursuite du Plan vélo et du Comité vélo. Le réseau de chaleur, j'en ai parlé. La continuité des efforts entrepris avec l'installation photovoltaïque, notamment au Centre technique municipal, qui est d'ailleurs fortement subventionné, qui va être couvert de panneaux photovoltaïques, et la continuité de la mise en œuvre du Plan de rénovation thermique et la poursuite du relamping LED.

Quatrième priorité. Je réponds déjà à Monsieur CARVALHINHO avant qu'il prenne la parole. Cela ne veut pas dire que les autres politiques publiques sont abandonnées. Non, il y a un maintien de ces politiques publiques, mais il y en a d'autres où on met plus d'efforts et plus de moyens. La quatrième, ce sont les Quatre-Chemins. Les actions sont très nombreuses aux Quatre-Chemins.

D'abord, vous dire que je suis assez fier et que l'on peut être assez fier, le Parc Diderot a connu cet été une renommée nationale, au cœur de l'été, dans la torpeur estivale. Nous avons eu droit à plusieurs médias qui sont venus filmer ce plan d'eau où l'on peut se baigner pendant l'été, et qui est assez unique en Île-de-France aujourd'hui, ou encore les Sheds et leur programmation arts et petite enfance.

La dépollution sur la partie dédiée aux city stades est achevée depuis la fin novembre. Et donc en 2024, on va commencer les travaux pour ces deux city stades. En bordure du parc Diderot, la future école élémentaire sera livrée au mois de septembre. J'en ai parlé tout à l'heure.

Enfin, l'écoquartier qui désormais s'appelle écoquartier Grands Quatre-Chemins va rentrer en 2024 dans sa phase opérationnelle, avec en première instance la livraison fin 2025 du Centre municipal de santé et de la Plateforme Autonomie, adossés à un programme de 71 logements en accession et sociaux.

Depuis dix ans, nous avons sans cesse concerté, et cela nous a permis de créer un Plan guide, qui va être notre plan de travail, et ce Plan guide est conçu pour que l'écoquartier Grands Quatre-Chemins soit un trait d'union entre la gare de Pantin et les Quatre-Chemins, et non plus dans le sens est/ouest, c'est-à-dire avec l'écoquartier tout autour, mais dans le sens nord/sud, pour former un lien vers le quartier des Quatre-Chemins.

Et ça, c'est très important. D'ailleurs, dans un sondage que nous avons fait au printemps sur le PCAET, nous avons questionné sur l'écoquartier Grands Quatre-Chemins. Il y avait plus de 70 % des Pantinois qui soutenaient cet écoquartier. Là où ça faisait plaisir, c'est que ça montait à 80 % aux Quatre-Chemins.

Dans le cadre du choix du projet de Micro-Folie et de l'antenne jeunesse, nous avons fait voter la population. Il y a eu ensuite un jury qui a choisi le projet de la population pour la Micro-Folie, avec une livraison prévisionnelle en 2025.

Ensuite, vous avez la poursuite de la résorption de l'habitat indigne. 50 adresses qui sont ciblées par la Soreqa, avec le concours d'Est Ensemble, pour des immeubles qui sont dégradés et qui vont faire l'objet de plans de réhabilitation. Et puis, les travaux de requalification, végétalisation, sécurisation de la seconde partie de la rue Cartier-Bresson, de la rue Josserand à la rue Denis-Papin en 2024.

Les travaux de requalification et de végétalisation du mail de la Chocolaterie, qui est très attendu par les habitants du quartier. Les études et les projets d'une rue Jardin sur le secteur rue Magenta, entre la rue Sainte-Marguerite et la rue Berthier. Les débuts des travaux avec le département de la Seine-Saint-Denis, et nous participons à la réhabilitation de l'ex route nationale 2.

Il faut savoir qu'on avait peur que le Préfet nous interdise tous travaux avec le département avant les Jeux olympiques et finalement, ils nous permettent de commencer les travaux maintenant, de s'arrêter en juin et de reprendre en octobre la deuxième partie des travaux.

Et normalement la trémie, cette espèce de crevasse profonde qui entaille entre la chaussée, entre Aubervilliers et Pantin, cette trémie devrait être comblée d'ici le mois de juin. En tout cas, le département de Seine-Saint-Denis y travaille. Et le lancement d'un appel à projets pour le 49 Denis-Papin, suite à la démolition du bâti en 2022.

Enfin, pour le quartier des Quatre-Chemins, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller rue Davoust, les travaux sont presque finis. Je suis allé voir avec les responsables d'Adoma où on en était, et choisir les

matériaux de façade. Le Foyer Adoma va être complètement reconstruit en 2024 et sera inauguré avant la fin de l'année. Et puis il y a la deuxième partie du Foyer Adoma, dont la construction va commencer à côté du collège Jean-Lolive.

Voilà pour les priorités. Tout cela se fait en concertation avec la population et avec deux maîtres mots. À chaque fois, on concerte et à chaque fois, on fait attention à une question qui est importante pour nous, l'égalité femmes-hommes.

Voilà pour les priorités du budget 2024. Les chiffres maintenant, excusez-moi, parce qu'il faut quand même les donner. Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 156 millions d'euros. Il y aura 128 millions qui viendront des impôts et taxes. Si on suit Monsieur CARVALHINHO, 156 moins 128, il ne nous reste plus que 28 millions si l'on supprime les impôts et les taxes, il ne reste plus que 28 millions pour faire fonctionner la Ville. On ne va pas faire grand-chose.

Donc, les recettes de fiscalité locale, 68,9 millions, les dotations, subventions et participations, 14,3 millions, encore en hausse. Vous savez que la Ville cherche par tous les moyens à obtenir des subventions sur nos investissements et on y arrive bien. Les dotations versées par l'État, là, c'est le point noir. Les pertes cumulées sur onze ans, chaque année, j'actualise, je fais tourner l'addition. On en est à 76 millions d'euros perdus depuis 2013 dans le cadre des dotations de l'État.

76 millions. Vous vous rendez compte de ce que nous pourrions faire si l'État nous avait laissés tranquilles et avait juste maintenu ces dotations au montant où elles étaient en 2013. Cela a commencé sous Monsieur SARKOZY. Cela a continué sous Monsieur HOLLANDE, et contrairement à ce qu'il avait promis, cela a continué sous Monsieur MACRON.

Les subventions de fonctionnement reçues s'élèvent à 6,7 millions. La vente de produits et services, que sont les recettes de spectacles, les recettes des Centres de santé, d'occupation du domaine public, du secteur des sports et de l'École municipale des sports, de la jeunesse, de l'enfance, de la restauration, des crèches, de stationnement, s'élève à 11 220 000 euros, en augmentation d'un peu plus de 300 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 133 280 000 euros, les frais de personnel à 69 300 000 euros, contre 68 105 000 euros au BP 2023, ce qui fait une hausse de 1,8 %. Il y a le point en année pleine. Et puis, on ne sait pas, mais peut-être que le gouvernement, sensible au pouvoir d'achat de nos fonctionnaires, décidera une nouvelle augmentation du point, en tout cas, s'il se réfère à l'inflation, il devrait le faire à nouveau pour le 1^{er} juillet.

Après, je ne suis pas au gouvernement, je ne suis pas dans ses petits papiers. Donc, je peux simplement dire que, si une telle décision était prise, évidemment, la Ville de Pantin l'appliquerait.

Les charges à caractère général, 27,9 millions, les charges de gestion courante, 11 445 000 euros hors FCCT. Et ce sont, vous le savez, les 22 millions d'euros que Monsieur CARVALHINHO oublie de compter dans ses exposés, ces 22 millions reçus de la métropole, mais qui repartent directement à Est Ensemble.

Les charges financières augmentent un petit peu, 2,2 millions au lieu de 1 915 000 l'année dernière. Cela est, vous le savez, dû à l'augmentation des taux d'intérêt. La section d'investissement est équilibrée à 52 320 000 euros en recettes et en dépenses. Les dépenses d'investissement, 52 320 000, je ne vais pas les détailler. Il y en a beaucoup que j'ai détaillées dans nos priorités.

La rue Lucienne-Gérain qui doit être refaite. On va réhabiliter l'impasse des Sept Arpents, il y en a pour 50 000 euros, ou des requalifications de voiries dans le quartier Méhul, 175 000 euros, des aménagements transitoires et tactiques, vous savez, en raison de Vigipirate, on est obligé de mettre par exemple rue Delizy, des barrières pour empêcher le stationnement des voitures pour sécuriser les écoles. Donc, l'idée, c'est de décroûter et de faire quelque chose de joli, au lieu d'avoir ces barrières et ces poteaux, d'avoir plutôt des végétaux.

Les recettes d'investissement donc, 52 320 000 euros. L'État nous en amène 2,4 millions. La Région, encore un effort. Monsieur CARVALHINHO, 787 000 euros, ce n'est pas beaucoup, vu le budget. Quand je vois le budget de la région Île-de-France, je me dis qu'il pourrait faire beaucoup plus. Et on a un Conseiller régional de sa majorité dans notre conseil municipal. Il pourrait nous amener plus d'argent !

Le financement des groupements de rattachement, 400 000 euros, les recettes de cession, 729 000 euros, les travaux pour compte de tiers, j'en ai parlé, 7 000 euros et l'emprunt, 16 650 000 euros. Si nous mobilisons l'entièreté de l'emprunt, nous nous réendetterions de 5 millions d'euros sur un budget de 56 millions d'euros.

Cela voudrait dire que l'on réalise plus de 90 % des dépenses d'investissements. C'est normalement peu probable. Donc, je vous le dis, ça plus l'excédent du compte administratif, sauf dépenses exceptionnelles qui pourraient avoir lieu, nous ne devrions pas nous réendetter ou en tout cas peu en 2024.

Voilà. Le budget 2024 respecte les indicateurs de notre stratégie financière. Elle maintient l'orientation nécessaire et opportune du recours à l'emprunt. D'abord, un taux d'épargne brute d'au moins 14 %. Pour ceux qui nous regardent, les taux d'épargne brute, en gros, c'est une fois que l'on a fonctionné, que toutes les dépenses de fonctionnement ont été faites, que l'on a payé nos agents, que l'on a fait fonctionner les crèches, les écoles, les stades, etc. combien il nous reste pour financer l'investissement ? Donc, on dit que c'est bien d'avoir au-delà de 14 %. A Pantin, nous atteignons 17,2 %.

La mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux, supérieur à 20 millions d'euros. Donc là, on est largement au-dessus. J'ai fait une petite comparaison. D'abord, en investissement nous sommes deux fois au-dessus que la moyenne des villes de la même importance que Pantin. Et quand on regarde Est Ensemble, nous sommes supérieurs deux à trois fois en dépenses d'équipement que les huit autres villes de l'établissement public territorial.

Enfin, la stabilisation de l'encours de la dette. On va tourner autour de 100 millions d'euros. Une année, en fonction de la réalisation des dépenses d'investissement, on sera au-dessus de 100 millions d'euros, une autre année, en dessous. Mais, je crois, et je le redis, que l'endettement, quand il permet d'investir, qu'il permet de construire des écoles, qu'il permet de moderniser notre espace public, c'est bien !

Par ailleurs, je vous le dis, jamais je ne me résoudrai à fermer un service public sur cette commune ou à le restreindre. Certains de mes collègues, cela peut leur arriver, prennent des décisions qui sont difficiles, où ils disent par exemple, le Centre de loisirs, ce n'est plus 18 h 30, c'est 18 heures, ou finalement les vacances pour les enfants, on va réduire la voilure parce qu'on n'a plus assez d'argent, etc. Jamais, je ne m'y résoudrai.

Depuis dix ans, vous le savez, avec tous les élus de la majorité qui sont autour de cette table, début octobre, avec Vincent LOISEAU, mon Adjoint aux finances, on regarde ligne par ligne le budget de la Ville, et on regarde si chaque dépense est opportune, si chaque dépense est conforme à notre objectif de service public municipal, et si chaque dépense est conforme à nos engagements.

Il y a dix ans, je parvenais à réaliser 3 ou 4 millions d'euros d'économies par an, de dépenses qu'on ne faisait pas, et cette année, on a à peine dépassé 1 million d'euros. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on arrive à un moment où on ne peut plus faire des économies en fonctionnement sans remettre en cause le service public municipal, ce que nous ne ferons pas. Donc, il va falloir redoubler d'imagination.

Je le dis souvent à nos concitoyens, la venue de grandes entreprises comme Hermès, Chanel, BETC, le TGV Est, etc. c'est plus de 10 millions d'euros de taxe foncière qui sont rentrés dans les caisses de la commune, 10 millions d'euros. Ces entreprises compensent à elles seules ce que nous avons perdu auprès de l'État. Quand vous vous êtes désendetté, vous récupérez 5 millions d'euros d'intérêt de la dette que vous ne payez plus par rapport aux 135 millions d'euros que nous avons avant.

Donc ça aussi, ça vous permet de réinjecter cet argent en fonctionnement et en investissements. Voilà pourquoi aujourd'hui, nous arrivons à nous en sortir peut-être mieux que certaines de nos communes voisines. Et puis, je conclurai en disant : merci aux Pantinoises et aux Pantinois qui nous ont fait confiance depuis 20 ans, qui nous permettent de nous inscrire dans la durée et qui font que, lorsque nous commençons une politique publique, une politique comptable et une politique financière, nous avons eu le temps avec nous.

Ce temps-là nous permet aujourd'hui d'afficher un budget d'investissement et d'équipement qui est largement supérieur à ce qui se passe ailleurs, avec un service public municipal à Pantin qui est maintenu. Alors, il n'est pas parfait, parce que personne n'est parfait, mais il est à un haut niveau et il doit le rester. Merci de votre attention.

Nous passons donc au débat. Avant, je vais demander l'avis des trois Commissions.

Avis de la première Commission : favorable.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Merci. La parole est à vous. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes à la délibération qui compte le plus dans l'année, qui est le vote du budget pour l'année suivante, donc, cette fois-ci pour l'année 2024. Dans un premier temps, je tiens à remercier l'ensemble des services, l'ensemble des agents communaux qui ont travaillé à nous proposer ce document qui va orienter les décisions qui seront prises pour l'année 2024 au sein de notre belle collectivité.

Pour commencer, on va parler de quelques chiffres avant d'évoquer très précisément vos priorités et quelles pourraient être les solutions et les attentes pour les Pantinoises et les Pantinois.

Tout d'abord, vous nous présentez un budget pour l'année 2024 de 208 900 000 euros. Sachez que c'est une baisse de 12 100 000 euros par rapport à l'année 2023, car le budget de l'année 2023 était de 221 millions d'euros. Ce que je dis est vérifiable. C'était même dans le journal municipal de janvier dernier, avec la présentation complète de votre budget qui est en cours, de l'année 2023, donc une perte de 12 100 000 euros.

Il faut savoir que les sections de fonctionnement représentent 156 580 000 euros, ce qui représente, le fonctionnement, 75 %. Et sur l'investissement, c'est 52 320 000 euros, ce qui représente 25 %. Tout en sachant que, vous l'avez rappelé vous-même, souvent, vous exécutez quasiment à presque 100 % le fonctionnement, et l'investissement est très peu exécuté tous les ans, et on le remarque à chaque fois, à chaque compte administratif.

Par ailleurs, sur le budget d'investissement, il est marqué dans le document que l'on a à peu près 40 millions d'euros, mais en réalité, c'est plutôt chaque année 17 millions d'euros pour l'investissement. C'est comme cela depuis quelques années, et comme je vous le dis, c'est souvent en sous-exécution. Donc, on se retrouve avec une exécution autour des 10 à 11 millions, voire peut-être un peu plus.

Cela dépend des années comme vous dites, mais souvent, on est en sous-exécution, et on retrouve l'ensemble de vos projets que vous évoquez. Notamment, vous avez fait une liste à la Prévert tout à l'heure de tous les projets que vous avez en cours sur Pantin, et bien, ils auraient dû être construits et faits depuis bien longtemps.

Tout à l'heure, on a évoqué les impôts. Comme je l'ai rappelé, vous avez augmenté trois fois les impôts depuis 2001, depuis que vous êtes en fonction. Depuis cette mandature, rien qu'en 2020, c'est + 21,59 % sur la taxe foncière. Et si j'enlève la part de l'État, ce qui fait, votre décision, Monsieur le Maire, et celui de votre majorité, c'est + 9,99 %.

Par ailleurs, on le remarque tout de suite, ces augmentations d'impôts, notamment avec les recettes fiscales qui ont augmenté de 1 603 666 euros, dont la taxe foncière, qui a une augmentation de 4 %, ce qui représente 2 266 345 euros. Là, c'est du pouvoir d'achat direct des Pantinoises et des Pantinois, et pas des entreprises ou des taxes aménagement que vous avez pu mettre en place.

Je tiens aussi à rappeler que l'an dernier, enfin, il y a quelque temps, nous avons pris des augmentations de tarifs, notamment qui concernent les services publics, notamment pour la cantine, pour l'étude, pour diverses choses, pour des voyages.

Donc, en gros, il y a un maintien de service public, mais un service public plus cher, avec peut-être, parfois c'est le cas, on va y revenir tout à l'heure dans le Plan climat, notamment pour la cantine, avec une restauration qui est en berne et de moins bonne qualité qu'auparavant.

Par ailleurs, vous évoquiez la dette tout à l'heure. La dette, c'est à peu près 104 millions d'euros, si je lis les documents, mais il faut savoir qu'en 2020, et j'avais annoncé qu'une hausse allait avoir lieu, on avait à peu près une dette à 88 millions d'euros.

C'est-à-dire que, si on fait la différence avec l'année 2020, qu'on ramène à aujourd'hui, on a une différence de 16 millions d'euros, tout en sachant que vous notez sur ce document budgétaire que vous allez avoir recours à une augmentation vertueuse de l'encours de dette, je cite.

Par ailleurs, vous dites que l'épargne, je lis dans le début du document que l'épargne brute est autour de 14 %, ce qui est plutôt faible pour Pantin, même si comparée à d'autres communes, c'est un petit peu plus. Et je lis à la fin de ce document, que nous serons à un chiffre assez vague de 17,2 %, donc, il y a peut-être un manque de cohérence entre le début et la fin du document. Je me demande d'où vient le 17,2 % en fin de document, alors que l'on parle de 14 % au début du document.

Il y a quelques points positifs tout de même, Monsieur le Maire, sur différents sujets financiers. Tout d'abord, vous l'avez rappelé tout à l'heure sur la dotation subventions et participations, là, on a quasiment une augmentation de 970 000 euros, quasiment 1 million d'euros de différence.

Par ailleurs, vous l'avez évoqué tout à l'heure, il y a bien sûr aussi la région Île-de-France qui est beaucoup plus forte. Et notamment, j'ai un sujet en tête, c'est le campus sportif, la halle sportive que vous allez faire, où vous avez reçu lors d'une dernière Commission permanente, 800 000 euros pour la Ville de Pantin, ce qui est conséquent, alors qu'au début, vous attendiez à peu près 300 000 euros.

Et un autre projet qui va concerner Pantin, qui va arriver, vous savez, c'est le campus de sport dans la Ville, où la Région vient de mettre 1 million et demi d'euros, même si ce n'est pas vous qui le portez, mais sans ce million et demi d'euros de la Région, le campus, les travaux n'auraient pas pu démarrer et ce projet ne serait pas livré en 2024.

J'ajoute que d'autres dossiers sont bien sûr en cours et seront votés en Commission permanente pour l'année 2024. Ce qui fait que ces 970 000 euros-là seront beaucoup plus et ce qui fera du bien aux finances de la commune.

Je le dis à Monsieur CARRÈRE, point positif, plus 400 000 euros pour le CCAS. Ça, c'est un point positif. Tout à l'heure, vous m'avez caricaturé en disant que je n'étais pas pour la solidarité parce que je viens d'une famille politique de droite. Vous connaissez mon parcours, là d'où je viens, là où j'ai grandi.

Je pense que je n'ai pas à prouver, après dix ans de présence dans ce Conseil municipal, tout le cœur que j'ai à mettre dans tout ce qui concerne les sujets de solidarité, en sachant que j'ai toujours répondu présent dans mes votes sur ces sujets-là pour la commune de Pantin et surtout pour les Pantinoises et les Pantinois.

C'est un bon point et je tiens quand même à le souligner parce que parfois, il faut le dire, Monsieur le Maire, ce qui va, c'est bien de l'annoncer.

Par ailleurs, il y a des points négatifs quand même dans ce budget. Tout d'abord, la DGF. On était en 2013 à 9 400 000 euros. Cette année, on sera à 652 000 euros. Là, j'ai envie de vous dire : merci le Parti socialiste, merci Monsieur HOLLANDE, parce qu'entre-temps, c'est surtout sur la partie de Monsieur HOLLANDE qu'il y a eu une baisse des dotations de l'État.

Par ailleurs, sur la ligne Vente de produits et de services, on a une baisse de 330 000 euros. Sur les autres produits de gestion courante, moins 5 000 euros par rapport à l'an dernier.

Sur les frais de personnel, on a une augmentation significative pour l'année 2024, +1 195 000 euros, qui est due au point d'indice, différentes primes, enfin, c'est plutôt sur le budget 2023, mais en gros, il faut quand même regarder aussi ces dépenses de personnel qui sont en hausse pour aussi avoir de meilleures conditions pour le personnel communal.

Tout à l'heure, j'évoquais notamment les tickets-restaurants, mais c'est vrai qu'il faut, par rapport, si mes souvenirs sont bons, à l'année 2014, nous étions en charge de personnel à peu près à 58 millions d'euros. Actuellement, comme je vous l'ai dit, cette année, on est à 69 300 000 euros.

Donc, quand on constate une augmentation d'à peu près 10 millions d'euros sur l'espace de dix ans, en sachant que les effectifs n'ont pas bougé et que des promotions en interne n'ont pas forcément eu lieu, c'est pour vous dire aussi qu'il faut être très prévenant dessus. Donc, c'est bien d'augmenter la masse salariale, mais il faut aussi que nos employés communaux soient bien accompagnés.

Les charges à caractère général montent également, explosent. + 1 640 000 euros et les charges financières de + 305 000 euros. Donc, nous remarquons sur tous les chiffres que je viens de vous évoquer que globalement, ce budget est assez mauvais, parce qu'il y a des baisses là où il ne faut pas et des augmentations là où il ne faut pas. Il manque 12 100 000 euros au budget global. Moi, je vous le dis, ce budget-là aurait pu être de meilleure qualité, sans baisse ou augmentation, là où il ne faut pas.

Quand on regarde les chiffres purs et la présentation que vous en faites, on ne peut être, nous, que contre cela et nous pensons qu'une autre politique peut être possible, très raisonnée, en préservant nos finances publiques.

Par ailleurs, pour passer au sujet, en sortant maintenant des chiffres techniques, vous avez trois priorités qui sont marquées dans ce budget. Tout à l'heure, vous m'avez dit que vous en avez d'autres, vous les avez évoqués et je vais essayer d'évoquer ces sujets-là avant de passer à quelques propositions.

Tout d'abord, sur l'école. Sur l'école, dans votre document, vous nous dites que vous allez consacrer un budget de 12,6 millions d'euros pour l'investissement pour cette année, et que c'est une de vos priorités.

Il faut savoir que 12,6 millions d'euros, cela ne représente que 6,03 % sur le budget global. Donc, pour une priorité, c'est un petit peu bas à mon sens, ou peut-être que le document est mal rédigé. Vous avez, comme on le rappelle, deux écoles qui sont en retard, notamment une à l'abandon qui est l'école de la ZAC du Port.

Après, vous aviez eu affaire à des sociétés qui ont fait faillite, qui ne sont pas forcément de votre ressort, mais peut-être qu'il y aurait pu avoir là aussi plus d'enclenchements pour aller beaucoup plus vite, parce qu'on le sait, des places dans les écoles, nos petits Pantinois en ont besoin.

Par ailleurs, vous avez annoncé la reprise de la construction de l'école de la ZAC du Port. Moi, je constate que dans ce budget, même si je lis quelques lignes qui sont en rapport avec cette école, et bien, nous n'avons pas en fait de réelles provisions pour une future école, parce qu'à Pantin, une école, vu l'inflation, c'est peut-être entre 20 et 30 millions d'euros, aujourd'hui et je ne constate pas que c'est écrit dans le marbre, même si vous le reprenez.

Il y a d'autres sujets dans les écoles que j'ai déjà évoqués, donc, on pourrait aller beaucoup plus vite et plus fort, notamment sur le soutien scolaire, le décrochage scolaire, sur l'accès au numérique pour nos jeunes Pantinois dans nos écoles, le goût de la lecture, notamment en ouvrant les bibliothèques le dimanche. Donc, sur la partie école, on a plusieurs désaccords.

Par ailleurs, sur l'écologie, vous avez été vraiment élu sur ce thème en 2020 en disant : nous prenons Europe Écologie Les Verts en alliance et grâce à l'écologie, nous allons tout révolutionner à Pantin. C'est votre deuxième item, votre deuxième priorité de ce mandat, et c'est écrit dans ce budget. Je vais quand même être très court sur l'écologie, parce que tout à l'heure, on va avoir le vote sur le Plan climat qui va être très important, mais il faut savoir que dans le document, il est marqué que c'est votre priorité absolue.

C'est 9 millions d'euros seulement pour 2024 dans ce qui est écrit, soit 4,40 % du budget, alors que vous avez fait de l'écologie, votre principale priorité et votre argument électoral pour rester en poste avec vos amis d'Europe Écologie Les Verts, qui sont souvent en désaccord avec vous quand on lit leur tribune municipale.

Par ailleurs, pour les Quatre-Chemins, on le sait, c'est un quartier qui vit d'énormes problèmes, et d'une complexité qui mérite qu'on se mobilise tous ensemble, quelques que soient nos idées politiques, pour ce quartier, où c'est de plus en plus compliqué, même s'il y a de très bonnes choses qui sont faites, notamment l'ouverture de la Maison des femmes, Monsieur le Maire, et je vous en félicite, et l'accord avec les bailleurs qui vont aussi profiter à beaucoup de femmes aux Quatre-Chemins.

Mais, là, encore une fois, sur votre document, il y a marqué priorité pour les Quatre-Chemins et 4,7 millions d'euros, cela représente seulement 2,30 % de votre budget global.

Une quatrième priorité qui n'est pas totalement écrite, c'est l'égalité femmes-hommes. Quelque chose qui va être quand même assez réjouissant pour l'année 2024, c'est que, déjà, Pantin ne s'appellera plus Pantine. Ça, c'est une première chose, mais quelque chose que vous n'avez pas réalisé qui serait bien pour l'année 2024, c'est d'avoir une véritable délégation de l'égalité femmes-hommes rattachée à une Adjointe ou à un Adjoint, parce qu'actuellement, c'est rattaché à une Conseillère municipale déléguée, que je ne remets pas en cause et qui fait son travail et qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, a très bien fait la Maison pour les femmes.

Mais, je trouve qu'il serait intéressant que cette délégation prenne une importance, en sachant que vous avez fait de cette année l'égalité femmes-hommes votre priorité, Monsieur le Maire.

Voilà ce que je pouvais aussi dire sur vos priorités. Enfin, il y a plusieurs sujets qui n'ont pas été évoqués. Je vais essayer d'être très succinct pour ne pas monopoliser la parole. D'abord, c'est la sécurité. Sur la sécurité, on a un vrai point de désaccord. Moi, je pense que c'est aussi le rôle d'une collectivité locale et notamment d'une Mairie et d'un Maire, de faire en sorte que sa Ville ait une police municipale équipée, formée et moderne.

Depuis 2020, on a une baisse des effectifs. Je ne parle pas des ASVP et de la globalité des effectifs. Je parle juste des postes de policiers municipaux. Nous avons 15 policiers municipaux en 2015, on en a 6 aujourd'hui, alors que vous avez annoncé lors du premier budget pour l'année 2021, donc en 2020, un policier municipal pour 1 000 habitants.

La promesse n'est pas tenue. Et pourquoi elle n'est pas tenue ? Parce qu'il n'y a pas de volonté pour avoir une vraie police municipale développée avec de la vidéoprotection qui est là pour protéger aussi les habitants.

Et quand je compare ce qui est fait dans d'autres communes, non pas par des communes que je pourrais vous citer comme Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Villemomble, des villes qui ont créé des polices municipales, qui ont de vrais effectifs et qui ont une baisse sur tous les items de la délinquance d'au moins 50 %.

Moi, je compare juste Saint-Ouen, ce que fait Karim BOUAMRANE, et surtout Mathieu HANOTIN, qui sera parti de zéro et à la fin de son mandat, il aura 120 policiers municipaux, soit 1 policier municipal pour 1 000 habitants. En plus, il y a eu le courage d'armer sa police municipale, ce qui lui permet d'avoir aujourd'hui du recrutement de policiers municipaux.

Il faut savoir également que ces villes que je vous cite, qui sont de votre bord politique, sont gérées en coordination avec Europe Écologie Les Verts. Donc, il faut arrêter le dogmatisme sur la sécurité. Il faut agir. Certes, on est d'accord, il faut plus de policiers nationaux. Ça, c'est l'État qui doit nous les fournir. Et Monsieur le Maire, vous avez raison de demander constamment des effectifs de la police nationale, mais nous avons un devoir aussi de répondre aux besoins de sécurité de notre population.

Deuxièmement, ce n'est pas évoqué, mais c'est vrai que sur la propreté, il y a des efforts à faire. Il y a là aussi des investissements à faire, notamment sur la prévention. Sur les voiries, notamment sur les piétonnalisations, je suis très content que vous parliez de la rue Hoche, Monsieur le Maire, parce que c'est une vieille proposition que l'on vous faisait il y a à peu près dix ans de fermer la rue Hoche le dimanche, notamment, pour que ce soit piéton, pour avoir un marché où l'on aurait des commerçants assez volants et que l'on pourrait faire quelque chose de festif avec nos associations, notamment quand le temps le permet.

Par ailleurs, sur les cantines scolaires, on le voit, le nouveau prestataire que vous avez choisi, il n'est pas au rendez-vous. Parce que, quand on discute avec l'ensemble des parents et même des enfants, ils trouvent que ce n'est pas bon. La qualité n'est pas au rendez-vous. Par contre, ne tombons pas dans la démagogie. J'ai lu récemment la tribune de votre majorité d'Europe Écologie Les Verts, qui propose une cantine par école. Il ne faut pas tomber dans cette démagogie. En revanche, il faut réfléchir vraiment à avoir une cuisine raisonnée, de qualité, qui soit made in Île-de-France, qui soit en circuit court. Et donc, il faut qu'on réfléchisse sur ce « bien-manger » qui sera au sein de nos écoles, qui pourra bénéficier à nos agents communaux, mais aussi à nos personnes âgées dans le cadre des portages de repas.

Sur le sport également, je pense qu'on pourrait aller beaucoup plus loin et beaucoup plus fort. Peut-être que, moi, je ne l'ai pas trop lu dans le budget, mais nous sommes en année olympique. On va voir le passage de la flamme. Il faudra que ce soit assez festif.

Et sur la santé, il faut que l'on continue à accueillir un certain nombre de médecins, un certain nombre de spécialistes sur notre commune, pour éviter que des Pantinois prennent le métro pour aller à Paris.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'ensemble de ce budget qui est assez inquiétant au niveau des chiffres. Il y a des améliorations qui peuvent être vraiment réalisées et faites, notamment sur la sécurité, sur la propreté, sur le mieux manger, sur le sport et la santé. Nous sommes au rendez-vous des propositions et continuellement, nous le faisons chaque année.

On l'a vu en ce début de Conseil et par cohérence, et non par caricature, Monsieur le Maire, parce que nous sommes pour justement du service public, nous sommes pour qu'il y ait une amélioration des équipements publics à Pantin, et d'ailleurs, en tant que Conseiller régional, il y a un bon nombre de bâtiments publics que nous améliorons ensemble et à chaque fois, je dis que, quand la commune a besoin, je répondrai présent en tant qu'élu de ce Département et de notre commune.

Mais sur un budget, il faut être cohérent. La cohérence d'une opposition municipale, c'est de voter contre ce budget qui, pour toutes les raisons que je vous évoquais, est assez inquiétant au niveau des chiffres, alors qu'on aurait pu avoir une autre politique, un peu plus tournée sur certaines priorités qui permettrait d'avoir des finances raisonnées, mais avec un service public de qualité, parce que les Pantinoises et les Pantinois ont le droit au beau et au bon.

Avec mes collègues de l'opposition, nous travaillons constamment ; peut-être que nous ne sommes pas en accord sur tout, mais nous sommes là avant tout pour répondre aux besoins des Pantinoises et des Pantinois, qui ont besoin d'un véritable service public, de se sentir en sécurité, d'avoir accès à de l'écologie populaire, d'avoir un gain de pouvoir d'achat et de se sentir bien dans une ville que nous aimons tous, parce que notre priorité est de s'investir tous ensemble pour cette très belle commune de Pantin.

Et donc, pour terminer, en cohérence, nous voterons contre ce budget parce que c'est le rôle de l'opposition municipale d'alerter dans ce qui va et ce qui ne va pas, et d'être en cohérence avec le projet politique que nous souhaitons porter. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, comme on en a pris l'habitude depuis quelques années, le vote du budget s'inscrit donc dans ce contexte très particulier, comme on a eu, et on en a parlé tout à l'heure, de la crise sanitaire qui a fortement impacté nos finances en 2020, 2021.

On a affaire aujourd'hui à une crise géopolitique, à savoir en Europe, une crise économique et sociale d'ampleur qui donc génère cette inflation forte et cette inflation qui vient frapper de plein fouet les finances de notre collectivité, les Pantinoises et les Pantinois, tel que cela ressort du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientations budgétaires d'octobre dernier, et que nous traduisons dans ce vote du budget primitif 2024.

Dans ce contexte, comme nous l'avons dit, nous devons faire des choix politiques. La fragilisation d'un certain nombre d'habitants, la protection de la planète, cela reste bien nos préoccupations et nos choix. Ces choix s'en ressentent. Si cette crise nous impose de trouver des réponses immédiates pour répondre à l'urgence, nous savons de longue date, et nous l'avons anticipé, que les problématiques environnementales, énergétiques et sociales ne sont pas nouvelles et elles vont s'accroître avec le temps.

Comme toujours, alors que les communes sont en première ligne dans le soutien à la population, il y a un facteur invariable, c'est l'absence de soutien de l'État aux collectivités et en particulier aux communes. Je pense que nous n'arrêtons pas de le dire depuis les votes des budgets.

Pour rappel, Monsieur CARVALHINHO, puisque nous sommes arrivés en même temps dans ce Conseil municipal, entre 2014 et 2022 - et bien évidemment engagés bien avant - ce sont près de 10 millions de dotations globales de fonctionnement qui disparaissent des budgets de la Ville. Le Maire l'a rappelé, c'est en cumulé 73, 75 millions.

Depuis 20 ans, la politique de désendettement de cette Ville nous a permis aujourd'hui de maintenir la trajectoire de la qualité du service auquel nous sommes attachés, nous permet d'investir fort sur cette collectivité malgré ces réelles évolutions, et on parle des conjonctures en question.

Cela paraît toujours étonnant, mais quand je regarde le budget 2014-2020 et quand je regarde ces deux dernières années, quand même, je vois des variables, Monsieur CARVALHINHO. À cette époque-là, nous étions sur des investissements qui oscillaient grosso modo, sur le budget, entre 30 et 35 millions en investissements.

Ces deux dernières années, l'investissement de cette Ville est entre 50 et 65 millions, ce qui nous conduit à faire appel aujourd'hui parfois à l'emprunt, et nous l'assumons, ou parfois à des augmentations d'impôts. Nous l'assumons. Jamais assez pour la droite. Ça, c'est sûr que par rapport à votre programme, de ce que nous entendons, nous avons ces décalages.

Nos orientations budgétaires, elles, traduisent notre volonté de maintenir ce haut niveau de service public, notamment pour les populations les plus précaires, et c'est bien l'enjeu de ce budget. Tenir les engagements de la majorité municipale, c'est faire face à l'imprévu, l'imprévu de cette crise économique, tout en accompagnant les Pantinois et les Pantinoises sur cette préparation de l'avenir.

Ce sont les objectifs que nous nous fixons. Nous gardons le cap sur ces priorités que nous avons fixées devant les Pantinois et les Pantinoises dans le programme municipal de 2020 et on le fait toujours avec ce principe de responsabilité. Notre priorité face à cette crise inflationniste sera donc l'accompagnement social. Nous l'avons rappelé, puisqu'il s'agit d'accompagner les plus précaires de la Ville.

Donc, c'est 28 % de Pantinois et Pantinoises qui sont touchés et en dessous du seuil de pauvreté. On salue à cet égard tout le champ de l'action sociale qui a été rappelé dans le cadre de ce budget.

C'est une priorité qui est toujours orientée vers les Quatre-Chemins, puisqu'il est bon de le rappeler, ce sont 21 millions d'euros qui sont inscrits dans le budget 2024 pour le quartier des Quatre-Chemins, et nous le savons, puisque nous le redisons depuis de nombreuses années, ce quartier en a plus besoin que d'autres et il faut faire appel à l'investissement.

L'école, priorité de notre engagement, que nous ne faisons que rappeler, budget après budget, année après année, qui oscille l'année prochaine autour de 21 millions d'euros, qui sont consacrés aux engagements de cette municipalité.

La priorité vers les équipements et la lutte contre l'habitat indigne, une priorité au développement durable, puisque ce sont 10 millions d'euros pour répondre aux urgences et poursuivre les grands chantiers que nous avons entamés en 2024, avec un événement qui est la révélation du PCAET. Vous en avez parlé. On y reviendra tout à l'heure.

Sans parler d'un investissement auquel nous sommes, je pense, ici, autour de cette table, tous attachés, à savoir la mise en place d'un réseau de chaleur pour amortir le choc de l'impact budgétaire qui est là en train de toucher les ménages pantinois de plein fouet.

Enfin, cette construction citoyenne et poursuivre la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Au total, pour ce budget 2024, on maintient un fort niveau d'investissement puisque ce sont 50 millions d'investissements et d'équipements qui sont prévus et qui traduisent donc cette volonté de changement et de qualité vis-à-vis des habitants, et l'aménagement de la Ville.

Pour conclure, Monsieur le Maire, ce budget répond donc bien à la fois aux engagements que nous avons pris devant les Pantinois et les Pantinoises, de la prise en compte du contexte national et international qui s'impose à nous. Ces perspectives budgétaires sont rendues possibles par la bonne gestion budgétaire mise en œuvre ces dernières années, auxquelles nous faisons référence.

À un tel moment où nous sommes confrontés à des chocs majeurs qui frappent tout le pays, cela devrait conduire l'ensemble de nos groupes, y compris l'opposition municipale, à un esprit responsable et constructif, loin des slogans et des jugements définitifs. On peut regretter que parfois, ce ne soit pas le cas.

Je vais vous dire une chose, Monsieur CARVALHINHO, à l'approche de l'année 2024, c'est-à-dire presque dix ans que vous faites partie de ce Conseil municipal, et hier soir, je rédigeais cela et je me disais : mais je connais en fait la récurrence de vos interventions, je connais la récurrence de certaines inepties. Je me suis dit : il va falloir que je fasse un vœu, j'ai un peu un caractère comme SAINT-EXUPÉRY, j'ai des rêves et des vœux.

Et le rêve pour moi, en plus, en tant qu'Adjoint au budget, c'est que vous appreniez à lire ce budget. Vous avez fait des inepties, Monsieur CARVALHINHO, qui sont encore une nouvelle fois ce que nous vous reprochons année après année, lorsque vous énoncez des erreurs manifestes dans la lecture d'un budget.

Vous avez dit avec une certaine arrogance que notre investissement était de 17 millions. Il y a un moment donné où il faut arrêter d'affirmer ce genre d'inepties lors de la lecture du budget. Et puis, il ne vous arrive pas de soustraire certaines sommes, notamment tout ce qui est lié au budget qui va directement à Est Ensemble. Je vous rappelle le FCCT que nous votons, dont nous votons les rapports chaque année, qui est autour de 22 millions.

Vous affirmez devant la collectivité, devant les Pantinois, que nous ne faisons que 25 % d'investissement. C'est ce que vous venez d'affirmer. J'ai fait le calcul rapidement, pendant votre intervention.

En réalité, la section de fonctionnement est aux alentours de 60, 65 % de notre budget, et le budget d'investissement autour de 30, 35 %. En plus, comme il augmente année après année, je peux vous garantir qu'il est de ce niveau-là.

Pour notre part, nous sommes tournés vers l'avenir avec détermination. Et comme le disait Jean JAURÈS, le courage, c'est d'aller vers notre idéal et de comprendre le réel. C'est ce que nous faisons à travers ce budget. C'est ce que nous touchons à travers ce budget. Au nom du groupe socialiste et apparenté, j'apporte tout notre soutien à ces orientations budgétaires. Je vous remercie.

M. le Maire - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur DIDANE.

M. DIDANE Monsieur le Maire, mes chers collègues, on va faire comme à notre habitude sur le budget, une intervention à deux voix. Le vote du budget, c'est un moment particulier dans la vie municipale. Il s'agit d'approuver des choix qui font le sens de notre action politique.

Ces choix reflètent nos engagements envers les Pantinois pour des politiques municipales qui prennent à bras-le-corps des défis climatiques, des injustices sociales et l'aspiration des habitants à être écoutés, impliqués dans la transformation de leur Ville.

Les défis climatiques sont majeurs et nous le savons tous maintenant, je dirais enfin. Aux quatre coins de la planète, l'impact du dérèglement climatique est en toile de fond de nombreuses tensions. Instabilité démocratique, instabilité climatique, instabilité sociale et instabilité économique sont clairement les pièces d'un même puzzle encourageant l'exode des peuples qui souffrent.

Dans ce contexte, pouvoir agir à l'échelle locale est indispensable. C'est à la fois notre force et notre devoir. Tout n'est pas joué, tout n'est pas plié. Nous avons le devoir d'un imaginaire écologique et social en face du repli sur soi et des tentations conservatrices.

En tant qu'écologistes, nous avons, il y a peu, exprimé avec force notre rejet de la loi immigration, soutenue par de nombreux élus de droite, qui nous faisait penser aux heures les plus sombres de notre histoire. Comment ne pas prendre la mesure des conséquences sur les peuples des dérèglements divers ?

Aussi, sur un autre sujet, nous dénonçons les formes récurrentes de stigmatisation de la jeunesse et des parents de nos quartiers. Les enjeux de l'éducation spécialisée, de la prévention et de la tranquillité publique se posent à nous, et ce, envers toutes les populations.

Loin des discours sécuritaires nauséabonds, rappelons que l'État a sa part de responsabilité et que son désinvestissement dans les services publics nous oblige. Je dirais que la tranquillité publique en est un exemple typique.

En effet, à la destruction de masse des services publics par le gouvernement, l'action municipale se doit de se positionner. Nous devons renforcer le service public, sa qualité, sa sobriété, son efficacité, afin de protéger, par un système fondé sur des solidarités actives.

Nous l'avons déjà largement abordé tout à l'heure avec l'intervention de notre collègue Bruno CARRÈRE. Effectivement, aujourd'hui, ce budget confirme que nous avons soif de justice. Nous avons soif de justice sociale, nous avons soif de justice écologique et environnementale. En effet, chaque jour, nous vivons une situation climatique des plus alarmantes.

Les réfugiés climatiques sont de plus en plus nombreux. Comment pourrait-il en être autrement ? Nous subissons au niveau mondial l'année qui est en voie de devenir la plus chaude jamais enregistrée. Le mois d'octobre dernier, nous avons eu ici à Pantin des journées à 28 degrés.

Nous allons voter notre nouveau Plan Climat Air Énergie. Le précédent s'achève avec 80 % des objectifs réalisés. Même si Monsieur CARVALHINHO trouvait que les fiches étaient un peu complexes. Un beau travail mené de concert avec les services de la Ville, que nous saluons évidemment en tant qu'élus écologistes. Ce nouveau PCAET est ambitieux, nous dit-on. Peut-on faire moins ?

Nous dirons qu'il est réaliste au regard de la situation climatique subie. Nous devons être audacieux pour l'avenir de toutes et tous, alors que les travaux de la COP 28 s'achèvent sur un rendez-vous encore manqué.

M. le Maire - Madame AZOUG.

Mme AZOUG Puis, nous le savons, l'inflation ampute le budget des familles, mais ce n'est pas tout. Un nouveau record a été établi. Au moins 2 822 enfants sont à la rue en France, dont 700 âgés de moins de trois ans, soit 41 % de plus qu'il y a un an. Alors, nous défendons la création d'un centre d'hébergement d'urgence à Pantin, effectivement nécessaire, car cette situation est inadmissible.

Vous noterez que nous parlons de besoins fondamentaux. Se loger, manger. L'alimentation est plus que jamais un enjeu de santé publique. En Seine-Saint-Denis, le nombre d'enfants considérés comme obèses augmente. 13,9 % des enfants de 5 ans, et 14,3 % des adolescents de 15 ans sont concernés. Cette tendance de fond va en s'amplifiant. L'accès à une nourriture de qualité pour tous reste une priorité à l'échelle locale.

Ainsi, lors du dernier Conseil municipal, à ma droite, mais totalement à gauche, Augustin IGNACIO-PINTO a présenté le projet de cuisine collective conçu au plus proche des habitants, en intégrant la qualité des repas servis, la qualité du lien humain et les enjeux sanitaires et écologiques. La liaison directe est la meilleure alternative dans notre contexte de crise sanitaire, environnementale et financière. Des cuisines en proximité seront aussi des vecteurs de création d'emplois locaux.

Par ailleurs, nos écoles et beaucoup de bâtiments publics ont besoin d'investissements. Si les efforts de la Ville sont visibles dans ce budget, ils restent insuffisants du fait que le gouvernement n'assume pas sa part. Ainsi, nous saluons le choix de réendettement assumé par la Ville dans le cadre de ce budget, car nous avons à faire.

Améliorer le cadre de vie pour toutes les Pantinois et les Pantinoises tendre vers une Ville plus résiliente d'un point de vue climatique, c'est déterminant. Nous plantons des arbres. C'est vital pour une meilleure qualité de l'air et pas que, et nous empêcherons l'abattage d'autres arbres. C'est du bon sens.

Le plan de circulation de notre Ville est un plan ambitieux, qu'il nous faut réaliser pendant cette mandature. Des rues jardin s'offrent aux Pantinoises et aux Pantinois. Bientôt, le parc de l'écoquartier verra le jour, un nouveau poumon pour les Quatre-Chemins. Oui, l'écologie est populaire à Pantin, n'en déplaise à certains.

Les initiatives citoyennes fleurissent dans la Ville et on ne peut que se féliciter que Pantin soit cité en exemple dans son engagement auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ici poussent les feuilles d'une autre économie plus inclusive et plus résiliente.

Nous pouvons aussi nous féliciter de déployer notre engagement en direction des publics en insertion, de faire feu de tout bois, qu'il s'agisse du déploiement de l'expérimentation Territoire zéro chômeur, de la création d'un groupement d'intérêt public Pantin Insertion ou encore d'un fort développement de notre mission locale, une référence sur le département.

Les priorités réaffirmées dans ce budget que sont l'école, l'écologie et le quartier des Quatre-Chemins doivent absolument se concrétiser par une attention particulière sur l'entretien des équipements quant à la lutte contre l'habitat indigne. Du local au global, sur nos deux pieds, justice sociale et justice climatique vont de pair. Nous restons en veille active, une force de proposition et d'action au service de l'intérêt général.

Nous, les écologistes, nous adressons tous nos remerciements aux services pour leur engagement. Notre groupe écologiste et solidaire votera ce budget.

M. le Maire - Merci. Je n'ai plus d'inscrits. Si, Madame KERN.

Mme KERN - Je voudrais intervenir quand même parce qu'on ne peut pas laisser dire n'importe quoi. Vous connaissez sans doute les difficultés de recrutement des policiers municipaux sur l'ensemble de la France. C'est pour cette raison que les CIG organisent maintenant chaque année des concours.

Je ne sais pas d'où vous tirez ce chiffre de 6 policiers municipaux. C'est extraordinaire quand même. 6 policiers municipaux à Pantin ? D'où tirez-vous cette information ?

S'il y avait 6 policiers municipaux à Pantin, il n'y en aurait pas beaucoup sur le terrain. Entre les récupérations, les formations, les maladies, les congés, il n'y aurait personne en fait. Pour votre bonne information, on a 18 policiers municipaux. Je n'ai pas dit ASVP. Ce sont bien 18 policiers municipaux.

Quant à l'armement, vous parlez de l'armement légal. Il n'y a pas d'armement légal pour les policiers municipaux de la commune. C'est comme ça. Et quant à la formation, vous ne le savez peut-être pas, mais

la formation des policiers municipaux est obligatoire. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas aller sur le terrain s'ils ne sont pas formés.

Et quand vous prenez des exemples de villes voisines, en fait, certaines ont créé ce qu'on appelle des gardes urbaines. C'est-à-dire que ce ne sont même pas des médiateurs, ce ne sont pas des policiers municipaux, donc qui n'ont pas de compétences particulières, et d'ailleurs, elles ont tendance un peu à se déliter parce que ça a été une expérience qui n'a pas forcément fonctionné.

Donc, il ne faut pas dire n'importe quoi. Vous êtes filmé, on est filmés. Mais en fait, il n'y a pas 6 policiers municipaux à Pantin. C'est absolument faux. Je ne sais pas avec qui vous parlez. On a 6 cavaliers qui sont également des policiers municipaux, qui au départ étaient ASVP et qui ont passé le concours pour devenir policiers municipaux et l'ont donc réussi.

M. le Maire - Merci. Monsieur BENNEDJIMA.

M. BENNEDJIMA - Merci Monsieur le Maire. Je tenais à m'exprimer au nom du collectif Citoyens Pantin sur ce budget 2024. Tout d'abord, je tiens à adresser mes sincères remerciements au personnel de la Ville, aux élus et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce budget 2024, qui est un reflet fidèle du rapport sur les orientations budgétaires approuvé le 19 octobre au sein de ce Conseil municipal.

Dans un contexte économique des plus difficiles, le budget 2024 demeure un témoignage de notre engagement envers une gestion financière solide, sans hausse de taux de fiscalité de la Ville, je dis de la Ville, et sans ajustement tarifaire majeur.

Il incarne une stratégie financière volontariste et rigoureuse. Cette combinaison d'un budget réaliste et d'une action publique responsable nous permet de maintenir notre Ville dans une position financière robuste et saine, tout en ayant un important niveau d'investissement et tout en développant un haut niveau de qualité du service public et de solidarité dans un contexte de fragilité sociale.

Ce budget 2024 s'inscrit dans la continuité, dans un programme ambitieux d'équipement communal mettant l'accent sur l'éducation, le sport, l'aménagement et la transition énergétique et écologique. Les priorités définies, telles que l'accompagnement social renforcé, les investissements dans l'éducation, l'écologie et le développement dans le quartier des Quatre-Chemins. Ceci reflète notre engagement pour la Ville.

L'éducation demeure toujours au cœur de notre ADN communal et nous poursuivons notre engagement sur la rénovation de nombreuses écoles et la construction de nouvelles écoles, notamment celle de la ZAC du Port et bientôt celle de Diderot, qui sera livrée pour la rentrée en septembre 2024.

Notre ambition écologique est grande, comme tout à l'heure l'a dit Monsieur Salim DIDANE, nous avons déjà atteint 80 % du précédent PCAET. Prochainement, dans ce Conseil municipal, on va vous présenter également le PCAET à venir, avec un travail collaboratif, et c'est ce que l'on peut appeler de l'intelligence collective.

Une attention particulière est toujours portée au quartier des Quatre-Chemins. Et nous le disons, le quartier des Quatre-Chemins est une priorité, où des projets ou équipements ont déjà vu le jour depuis, tels que la nouvelle crèche aux bains douches, le musée numérique à la micro-folie, le marché provisoire Magenta, les Sheds, des lieux culturels, etc.

Et dans le domaine social également, nous avons vu la création de l'EBE, l'entreprise à but d'emploi, qui embauche des chômeurs de longue durée en CDI, qui prévoit à terme plus de 160 employés, ce qui fera peut-être demain le plus grand employeur du quartier des Quatre-Chemins. Je ne parle pas également de la baignade, le Maire en a déjà parlé tout à l'heure, qui permet à nos concitoyens qui, pour certains, n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Ce n'est pas tout. Sur ce budget 2024, on va plus loin. Comme dit tout à l'heure, l'école Diderot, un nouveau Centre municipal de santé en remplacement de celui de Sainte-Marguerite, une nouvelle Antenne jeunesse et toutes ces réalisations sont prévus avant 2026, démontrant ainsi notre engagement continu envers ce quartier.

Bien sûr, la co-construction citoyenne demeure et restera une pierre angulaire de notre action publique et politique. On le voit avec l'augmentation du budget participatif et les nombreuses consultations réalisées sur les projets et sur la relation usagers.

En matière d'égalité hommes-femmes, la Ville de Pantin a constamment été en pointe sur cette question. Dans les faits, nous étions déjà Pantine, au regard des nombreuses actions concrètement déjà menées en faveur de l'égalité hommes-femmes. Preuve en est, oui, nous avons mis en place une délégation sur l'égalité hommes-femmes.

Monsieur CARVALHINHO, je vous invite également à voir des villes de droite et leur proposer de mettre ne serait-ce qu'une Conseillère municipale sur l'égalité hommes-femmes. J'ai fait ma recherche. J'ai vu que sur le Blanc-Mesnil, il n'y en avait pas une.

Donc, déjà, c'est la première des choses. Demain, on mettra même une Maire-Adjointe à l'égalité hommes-femmes. Vous pourrez nous dire : pourquoi vous ne la rattachez pas à Monsieur le Maire ? À chaque fois, toujours plus. Soyons réalistes (intervention inaudible - hors micro 1.24.53)

M. le Maire - N'interrompez pas, on ne vous a pas interrompu.

M. BENNEDJIMA - Sur l'égalité hommes-femmes, hier, comme demain, nous continuerons ce combat. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes, une valeur défendue avec détermination sous l'impulsion du Maire et de Hawa TOURÉ, qui est ici présente.

Cela se voit avec l'inauguration récente de la Maison des femmes, la prochaine expérimentation d'un congé menstruel, des distributeurs de protection périodique dans les équipements publics et la signature avec plusieurs bailleurs pour réserver des logements aux femmes victimes de violences.

Le E de Pantine n'est pas qu'un symbole. Le E veut aussi dire Entreprendre des actions concrètes sur le terrain de l'égalité hommes-femmes.

Notre engagement financier ne faiblit pas dans ce budget, avec un investissement nettement supérieur à celui des collectivités équivalentes. Pour information, à Pantin, c'est 647 euros d'investissement par habitant, pour une moyenne à 322 euros pour les communes de la même importance.

En 2024, la commune réalisera 40 millions d'euros d'investissement, témoignant notre volonté d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, d'harmoniser notre Ville et de favoriser la transition écologique.

Ce budget est bien plus qu'une simple série de chiffres. C'est un engagement envers l'avenir de notre commune. Comme vous l'aurez compris, nous partageons pleinement cette volonté marquée de développer notre Ville tout en sécurisant nos finances.

C'est un gage de sérieux et de crédibilité. Ce budget incarne notre engagement pour avoir une Ville plus solidaire, plus durable et plus écologique. Nous adoptons ainsi ce budget 2024. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Monsieur BIRBES.

M. BIRBES - Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonjour. J'avais la fois précédente cité les très nombreuses politiques publiques concernées par les investissements de la municipalité, par les nouveaux équipements construits aux Quatre-Chemins. Longtemps, la rénovation urbaine a souffert du manque de soins apportés aux dimensions sociales et humaines.

On rénove les murs, on crée des équipements publics, choses très nécessaires, même si à l'épreuve, reconnues insuffisantes. Aujourd'hui, j'insisterai sur la qualité des services rendus aux habitantes et aux habitants par les équipes qui œuvrent au sein de ces lieux repères, de ces lieux ressources, des lieux d'accueil et d'élaboration des politiques municipales aux Quatre-Chemins.

La Maison de quartier a ainsi, dimanche dernier, réuni les contributions des associations et des services au Pas si loin, à Artagon, pour y organiser le deuxième Hiver merveilleux où des centaines d'enfants et d'adultes, sûrement plus du quartier, sont venues à l'Antenne jeunesse, à la Ludothèque ; les agents d'Est Ensemble s'y sont associés et illustrent à merveille la forme solidaire des actions que la municipalité essaie de construire, une sorte de concentré.

Les associations culturelles et de solidarité étaient en nombre, à l'œuvre aussi. Elles répondent à l'engagement de la Ville et de ses agentes et de ses agents, pour faire du quartier une priorité municipale. La création d'une foncière est un nouveau dispositif qui viendra créer les conditions d'animation et de revitalisation d'un quartier encore très marqué par le manque de variété des commerces, que déplorent les habitantes et les habitants.

Monsieur LEBEAU a évoqué tout à l'heure les politiques de santé. Monsieur BENNEDJIMA a fait la liste. Il a illustré cet engagement de la municipalité. La Maison des femmes, inaugurée il y a peu, vient pour toute la Ville offrir un soutien d'autant plus important qu'il est au centre d'un quartier où les conditions de vie restent difficiles. Nous le savons.

Je pourrais aussi citer les Sheds, la base de loisirs, dont le Maire a parlé, la cité éducative et la halle du marché, pour illustrer la dimension humaine, culturelle, éducative et sociale des politiques municipales dans ce quartier. Jamais les services publics municipaux n'y avaient eu un tel niveau de déploiement en quantité et en qualité.

Je souhaitais aujourd'hui le souligner à l'occasion du vote de ce budget, remercier les agentes et les agents municipaux qui œuvrent, ainsi que les élus en charge. Il reste encore beaucoup à faire. Nous essayons de n'oublier ni les lieux ni les services à rendre à la population, qui sont déployés, et leur nécessaire qualité. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Monsieur IGNACIO-PINTO.

M. IGNACIO-PINTO Merci bien, Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite rebondir sur la prise de parole de mes collègues écologistes. Vous savez que nous, Écologistes et solidaires, sommes attachés à la qualité de l'alimentation, et notamment celle servie par la Ville.

Ainsi, nous serons attentifs à ce que l'expérimentation de cuisine dans deux écoles de la Ville se fasse pour que les enfants mangent des repas 100 % bio faits de produits locaux et faits maison. Vous le savez, une expérimentation similaire est déjà en cours à Romainville, dans l'école Maryse-Bastie.

Nous serons vigilants à ce que cette expérimentation se fasse en concertation avec les services concernés et les agents de la Ville, les enfants, les parents et les enseignants. Cela demandera de l'accompagnement et de la formation. Nous souhaitons que cette expérimentation se fasse à Pantin dès 2024.

Monsieur CARVALHINHO et certains parlent d'écologie populaire. Nous, nous la mettons en place. Merci beaucoup.

M. le Maire - Bien, on arrive au terme de cette discussion. Vous savez que comme Conseiller municipal d'opposition, je n'ai pas le droit de vous refuser une formation. C'est de droit. Si vous me la demandez, je suis dans l'obligation de m'en acquitter. Je pense qu'il faut faire une formation sur le budget. Ça devient urgent, très urgent.

Vous dites n'importe quoi. Quand vous dites 6 policiers municipaux alors qu'il y en a 18, vous mentez. Quand vous dites que la politique de l'éducation, c'est 12,6 millions sur 208 millions, c'est-à-dire 5 % du budget.

Vous dites n'importe quoi. Vous mélangez des choux et des carottes. C'est 12,6 millions d'euros sur 52 millions d'euros d'investissements. C'est-à-dire que c'est 25 % de notre budget d'investissements.

Après, vous avez le fonctionnement, Monsieur CARVALHINHO. Le fonctionnement, ce sont les cantines, ce sont les centres de loisirs, ce sont les ATSEM, ce n'est pas dans les 12,6 millions, et ça, c'est 35 millions d'euros, c'est 31 % de notre budget de fonctionnement.

Donc, quand vous faites l'addition, le budget de l'éducation et de l'école, c'est le premier budget de la ville et c'est plus de 27 % de nos dépenses de fonctionnement et d'investissements confondues. Quand vous dites que c'est 5 %, vous mentez.

Je vous invite à retravailler. Non, le document ne parle pas de 5 %. Il parle de 12,6 millions, mais vous, vous faites les 12,6 millions sur 208 millions. Sauf que les 208 millions, il faut, je vous le rappelle, enlever les 23 millions d'euros qui arrivent de la Métropole du Grand Paris et qui partent à Est ensemble. Donc, on tombe sur 185.

Quand vous faites 35 millions d'euros en fonctionnement, plus presque 13 millions en investissement, vous arrivez à 48 millions d'euros, vous divisez par 185 et vous arriverez à 26 ou 27 % des dépenses totales de la ville de Pantin qui sont consacrés à l'éducation et à l'école et non pas 5 %.

Rien que cette démonstration démontre que vous ne savez pas lire un budget, ou alors Monsieur CARVALHINHO, c'est que, délibérément, vous voulez faire croire à ceux qui nous regardent aujourd'hui,

ceux qui nous écoutent ou ceux qui relisent les débats du Conseil municipal, vous voulez les induire en erreur et leur faire croire que la Ville de Pantin ne fait pas assez pour ses écoles, et ça, c'est faux.

Voilà, je n'irai pas plus loin parce que rien que cela et l'épisode des policiers municipaux démontrent que vous avez une volonté de décrédibiliser notre action sans en apporter la preuve et sans dire la vérité à nos concitoyens.

Sur le reste, je vous remercie de votre soutien, que ce soit les écologistes, les socialistes et les apparentés. Je rappelle qu'il y a les radicaux de gauche dedans, il y a Place publique, il y a différents collectifs de citoyens, il y a Génération, et puis l'ensemble des élus de la majorité municipale, puisque certains sont indépendants. Je pense qu'on fait un beau collectif, qu'on avance, qu'on avance bien pour cette Ville.

Il reste beaucoup de travail. 2024 ne va pas être une année facile, je vous le dis, parce qu'il y aura encore des taux d'intérêt forts, il y aura encore une crise du logement, il y aura encore une crise du bureau, il y aura encore une crise inflationniste, même si elle est à la baisse, qui va peser sur nos coûts et qui va faire que nos marges de manœuvre ne sont pas aussi importantes que nous voudrions qu'elles soient, mais en tout état de cause, je pense que dans cette tempête, la Ville de Pantin avance et elle avance bien, il faut qu'elle continue d'avancer.

En cela, je vous en remercie, parce que moi, le Maire, je suis entre guillemets celui qui est en avant, mais derrière, il y a toute une série d'élus qui travaillent au quotidien avec l'administration derrière, et ça, il faut le noter, parce que chacune et chacun, dans son domaine, apporte sa pierre à ce travail collectif qui nous permet d'avancer pour que Pantin soit une ville où il fasse meilleur vivre demain.

Voilà, je vais vous demander d'exprimer votre opinion sur le budget primitif 2024, sachant que, pour des raisons juridiques, il faut qu'on le note au PV, parce qu'il y a des crédits qui sont inscrits qui concernent un certain nombre de choses, donc, ceux qui sont Présidents de la Mission locale de la Lyr, ne votent pas le budget ... Monsieur DIDANE.

Mme AZOUG - Bertrand, on ne vote pas sur la partie vidéosurveillance, comme tous les ans.

M. le Maire - C'est une demande ?

Mme AZOUG - Oui, on vous le demande.

M. le Maire - Donc, je répète, s'agissant notamment de Jolis Mômes, de l'IEPC, de la Mission locale de la Lyr, de la Bourse du travail, il n'y a personne qui est président ? ou encore la Cabane enchantée, Pirouette Cacahuète, le Relais formation et la Butinerie, non ? Il y a juste Monsieur Salim DIDANE qui se déporte sur le vote du budget, puisqu'il est président de la Mission locale de la Lyr, et que dans ce budget, il est prévu des crédits pour la Mission locale de la Lyr. Article 21-538. Monsieur CARVALHINHO, vous vouliez dire quelque chose sur le vote ?

M. CARVALHINHO - Oui. Vous êtes sûr pour les membres du Conseil d'administration ?

M. le Maire - Il n'y a que les présidents. C'est le service juridique qui me confirme cela. Je vais même sans doute vous envoyer une note juridique. Il semblerait que maintenant, au regard de la jurisprudence, y compris les membres du Conseil d'administration de la SPL et de la Semip peuvent voter des crédits à la SPL et à la Semip.

Il semblerait que cela se limiterait aux présidents parce que le président est chargé d'exécuter les dépenses et en a la responsabilité. Les administrateurs sont juste là pour contrôler, ce qui est encore un autre angle juridique. En tout cas, on est en train de regarder cela pour voir quand est-ce qu'on doit se déporter d'un vote ou pas.

À la demande de Madame AZOUG, je vous propose de voter la spécialité d'un article qui est l'article 21-538, qui prévoyant les crédits pour la vidéosurveillance. Qu'est-ce qu'il y a, monsieur CARVALHINHO ? Vous allez voter pour la vidéo, mais pour les écoles, pour l'action sociale, vous allez voter contre. Vous êtes extraordinaire.

Donc, d'abord, je vous demande de voter la spécialisation. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on sorte l'article 21-538 du budget pour permettre un vote spécialisé sur cet article consacré à la vidéosurveillance ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition. Madame JOLLES, vous vous votez contre aussi ? D'accord. Des abstentions ?

C'est donc adopté, moins deux votes contre.

Maintenant, on en vient au vote sur l'article 21-538 du budget. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Vous le savez, nous allons voter contre la globalité du budget et nous sommes en cohérence. Normalement, on devrait voter un budget entièrement et pas en sortant l'article.

Mais, sur cette question de la vidéoprotection, parce qu'on doit avancer sur les questions de tranquillité publique dans notre commune, nous voterons pour, pour encourager la municipalité à avoir une police municipale moderne et étoffée. Je vous remercie.

Mme AZOUG - Excusez-moi, je n'ai pas bien compris. Parce qu'en fait, il est pour un vote global, mais là, il vote d'une manière dissociée. Vous savez comment ça s'appelle en santé mentale ? C'est de la schizophrénie. Donc, je souhaitais qu'on pointe ça éventuellement, parce que bientôt, il va nous dire qu'il ne sait plus où sont sa droite et sa gauche. Donc, moi, ça m'inquiète. Ce n'est pas insultant ! Oh, oui, Monsieur CARVALHINHO, alors c'est insultant vis-à-vis de vous. Allez, comme ça, c'est fait, on passe au vote.

M. le Maire - Bien, effectivement, Monsieur CARVALHINHO est contre la spécialisation, mais il va voter pour la vidéo qui est la spécialisation. Pas d'autres explications de vote ? Monsieur LEBEAU ? D'accord, donc il y aura un vote pour Madame NICOLAS, et une abstention pour vous, c'est ça ?

D'accord. Donc, qui vote contre l'article 21-538 ? C'est ça, contre les crédits pour la vidéosurveillance.

Alors 1, 2, 3, 4, 5, 6. Ça fait 7, plus Mélina qui a un pouvoir. Qui s'abstient ? Monsieur CARRÈRE et Monsieur LEBEAU. Et donc, Monsieur LEBEAU, porteur d'un pouvoir, ne s'abstient pas. Lui, il s'abstient, mais Charline vote pour. Les autres votent pour. Il n'y a personne qui refuse de prendre part au vote ?

Maintenant, on en vient au vote du budget, hors l'article 21-538. Monsieur Salim DIDANE ne prend pas part au vote, ce qui est un peu dur quand même. Qui est contre le vote du budget primitif 2024 pour la Ville de Pantin ? Deux avec un pouvoir, ça fait trois. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? C'est le vote du budget, merci de voter à main levée.

Donc, adopté, je vous en remercie.

Nous reprenons le cours de notre Conseil municipal, nous l'avons laissé avant de reprendre l'examen du budget. Note 23, Monsieur BADJI.

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des sports

N° 23 - Attribution de subventions aux associations sportives pour l'année 2024 et approbation de la Convention cadre d'objectifs et de moyens à signer avec lesdites associations

M. BADJI - Merci, Monsieur le Maire. Cette note concerne l'attribution des subventions aux associations sportives pour l'année 2024 et l'approbation de la Convention cadre d'objectifs et de moyens à signer avec les associations. Le soutien au fonctionnement des clubs sportifs pour une pratique sportive de qualité pour toutes et tous s'inscrit dans une orientation majeure de notre commune. Ce choix vise à promouvoir l'ensemble des actions et initiatives collectives des associations sportives qui favorisent l'expression de la citoyenneté, le respect des règles communes, la solidarité, la laïcité.

M. le Maire - Je vous rappelle qu'on a un rendez-vous à 19 h 30, donc si vous pouviez synthétiser vos présentations et laisser la place au débat, s'il y en a un, merci.

M. BADJI - Donc, la laïcité, préférant la culture du sens à la culture de la performance. Cette année, 2023, on a connu un souci avec le Club multisport de Pantin qui comptabilisait plus de 1 400 adhérents et qui a été confronté à des difficultés financières, et à la suite de la saisine des Prud'hommes d'un ancien salarié qui a gagné son procès.

Le jugement a été confirmé en appel et le CMS doit verser une somme de 212 185 euros. L'association ne pouvant pas assumer une telle dépense, a entamé une procédure de liquidation judiciaire et cessé toute activité.

Pour la commune, il était indispensable que les activités proposées aux Pantinoises et Pantinois continuent d'exister. Ainsi, après avoir acté la cessation des activités du CMS, la commune s'est satisfaite de la création de cinq nouvelles associations pour pouvoir continuer les activités sportives.

Au regard de la première année d'existence de ces associations, et après examen des demandes formulées par les nouveaux clubs, il est proposé de leur attribuer une subvention figurant dans le tableau qui a été proposé.

Le projet Sport dans la Ville, dont les travaux ont débuté en 2023, contraint le Club de football olympique de Pantin à délocaliser les entraînements à La Motte et à la Ville de Paris, pour cette saison 2023-2024. Le club de Rugby est également impacté par des travaux entrepris au stade Montbrand pour l'installation du Centre d'excellence de Rugby et a dû trouver une solution pour délocaliser les entraînements sur d'autres sites.

Malgré ces difficultés, ces deux clubs ont pu réaliser une bonne rentrée sportive. La commune maintient un effort pour les accompagner dans le fonctionnement. Ces valeurs de travail et de cohésion sociale qui correspondent aux orientations de la commune et qui soutiennent activement le mouvement sportif Pantinois par la mise à disposition des installations sportives et l'accompagnement financier pour la mise en œuvre de leurs projets.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives telles que figurant dans le tableau, ci-après, comme vous avez pu le constater, et il est aussi proposé d'approuver la Convention cadre d'objectifs et des moyens figurant dans l'annexe qui sera signée avec les associations sportives, telles que présentées dans le document.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les Convention d'objectifs et de moyens de chaque association, et d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions, telles que définies dans le tableau ci-dessus.

M. le Maire - Merci.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? C'est classique, chaque année. Pas d'opposition ni d'abstention ?

Je vous remercie.

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N° 24 - Avenant à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la commune et le département de Seine-Saint-Denis

M. le Maire - Madame NICOLAS n'étant pas là, je vais présenter ses deux notes. Il y a d'abord un avenant à la Convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la commune et le département de la Seine-Saint-Denis.

Sur le côté éducation artistique et culturelle et pratiques pantinoises amateurs, vous avez plusieurs projets qui sont retenus, Lire du théâtre, portail de l'action éducative et culturelle. Dans le cadre du portail de l'action éducative et culturelle, les dispositifs les Multiples. Toujours dans le cadre du portail, le dispositif Passage, parcours croisés et pas de côté, et la résidence de territoire au Centre culturel Nelson-Mandela.

Sur le programme Projet en réseau, vous avez le soutien à la Biennale urbaine de spectacles. Sur le programme plus axé patrimoine, vous avez la valorisation du fonds d'art et de l'artothèque qui est prévue, les soirées « Une œuvre à soi » et enfin l'autre initiative « Prête-moi une œuvre ».

Il vous est donc proposé d'approuver cet avenant Numéro 1, d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 56 750 euros à la commune et de m'autoriser à signer cet avenant.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Pas de question, pas de remarque ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

N° 25 - Convention de dépôt des archives audiovisuelles de la commune au Département de la Seine-Saint-Denis

M. le Maire - Ensuite, vous avez une Convention de dépôt des archives audiovisuelles de la commune au Département de la Seine-Saint-Denis.

Le pôle Mémoire et patrimoine au nom du contrôle scientifique exercé sur les archives communales, les spécialistes sollicités par le pôle Mémoire et patrimoine, les spécialistes des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ont proposé un Plan de sauvegarde du Fonds Pantinois afin d'en garantir la bonne conservation et d'en permettre la consultation ultérieure.

Cela consiste à numériser certains supports qui sont rares. Compte tenu de l'expertise et du matériel spécifique nécessaire pour traiter ce type de fonds audiovisuels, et des coûts élevés de la numérisation, il est proposé le dépôt du fonds aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis par le biais de cette convention.

Il vous est donc proposé d'approuver la Convention de dépôt des archives audiovisuelles et de m'autoriser à la signer.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non. Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la Vie des quartiers. Madame SLIMANE, note 26.

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N° 26 - Attribution de subventions aux associations du fonds d'initiatives associatives (FIA)

Mme SLIMANE - Merci, Monsieur le Maire. Est-ce que vous m'entendez ? Oui.

Il s'agit donc dans cette délibération de voter l'attribution des subventions aux associations dans le cadre du Fonds d'initiative associative, qui est un dispositif de la politique de la Ville que maintenant vous avez l'habitude d'avoir en délibération, puisqu'il s'agit de permettre à des associations de présenter des projets selon un formalisme simplifié en termes de calendrier et sans être contraintes par des axes thématiques du Contrat de Ville.

Cette année, nous avons eu trois associations qui ont proposé des actions. On en a gardé deux, puisque la troisième n'était pas une association pantinoise, et dans la charte, il est clairement indiqué que seules les associations pantinoises pouvaient répondre au projet et se voir attribuer des subventions.

Il s'agit du Secours populaire et de À la croisée des chemins, pour un montant total de 5 000 euros, 3 000 euros pour le Secours populaire et 2 000 euros pour À la croisée des chemins.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à approuver la programmation d'actions au titre des sessions du FIA 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Pas de question, pas de remarque ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 27, Madame SLIMANE.

N° 27 - Charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) 2024-2030 entre la commune et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Mme SLIMANE - Il s'agit d'approuver la Charte territoriale de la GUSP 2024-2030 entre la commune et Est Ensemble. C'est un peu long et comme vous nous avez demandé de synthétiser, en gros, dans le cadre des compétences en matière de politique de la Ville, Est Ensemble a élaboré une charte. Là, on la renouvelle pour 2024-2030.

En complément, je vous laisserai prendre connaissance, mais les principaux objectifs sont : répondre à l'enjeu d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, accompagner la réalisation de projets de renouvellement urbain, et mobiliser les bailleurs HLM aux côtés des villes dans la définition, la mise en œuvre et les suivis des contreparties liées à l'abattement de la TFPB.

D'ailleurs, j'en profite pour remercier Pantin Habitat et Seqens, parce que, pour l'instant, ce sont vraiment les seuls bailleurs qui jouent le jeu dans le cadre des subventions versées aux associations pour permettre, comme on le disait, d'améliorer le cadre de vie.

En complément de cette charte, Est Ensemble propose d'élaborer et de mettre en œuvre, en partenariat avec les villes, un programme territorial d'actions destiné à faciliter la mutualisation inter-bailleurs et inter-communales, ainsi que les économies d'échelle sur des actions pouvant concerner plusieurs, voire l'ensemble des QPV.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette charte pour 2024-2030 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la Direction Prévention Tranquillité Publique. Note 28. Monsieur WANG.

Direction de la Prévention et de la tranquillité publique

N° 28 - Rapport annuel 2022 sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) contre les avis de paiement du forfait post-stationnement...

N° 31 Convention pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement entre la commune et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

M. WANG - Monsieur le Maire, est-ce que je peux regrouper la note 28 et la note 31, parce que ce sont deux notes administratives concernant à peu près le même sujet ?

M. le Maire - Allez-y.

M. WANG - Chers collègues, Monsieur le Maire, depuis le 1^{er} janvier 2018 et la décentralisation du stationnement payant sur voirie, la Ville a adopté les forfaits post-stationnement, FPS, pour occupation du domaine public. Ce FPS est soumis à émission d'un titre exécutoire établi par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Il doit être relevé que, selon les données disponibles, les recettes générées par le FPS ont notablement augmenté entre le 1^{er} semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023, puisqu'on est passé de 754 545 euros à 1 030 216 euros, soit une augmentation de 37 %.

Cumulés aux recettes issues des paiements des usagers pour le stationnement en ville, on est passé de 628 358 euros au 1^{er} semestre 2023. Le stationnement payant génère une ressource pour le 1^{er} semestre 2023 total de 1 658 557 euros, soit 39 % d'augmentation.

Cette augmentation s'explique à titre principal par la généralisation du stationnement payant à compter de mars 2023. Cela veut dire qu'avant, une partie de la Ville était en stationnement payant et le reste en gratuit.

Dans ce cadre, les usagers qui entendent contester doivent formuler un recours administratif préalable obligatoire, un RAPO, qui est depuis cette dépenalisation du stationnement payant, instruit par les services de la Direction Prévention Tranquillité Publique.

Ces RAPO sont adressés à la commune par lettre recommandée. Les usagers ont un délai d'un mois et la Ville a aussi un délai d'un mois pour répondre. Lorsque la Ville répond défavorablement, elle peut ne pas répondre, et cela veut dire que le RAPO est rejeté. En revanche, dans notre Ville, nous avons décidé que chaque demande donne droit à une réponse systématiquement, donc on dépasse notre obligation.

Aussi, je vous informe que les moyens humains consacrés au RAPO étaient de 0,45 équivalent temps plein. Les moyens humains et techniques représentent environ 30 000 euros. Jusqu'à présent, les courriers RAPO formulés par les Pantinois étaient validés par le Maire et les RAPO formulés par les non-Pantinois étaient validés par le DGA. À présent, toutes les demandes seront validées par le Maire.

L'article R2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un rapport annuel sur les recours RAPO doit être présenté à l'Assemblée délibérante, donc le CM, avant le 31 décembre de chaque année. Vous avez en pièce jointe le nombre de RAPO soumis en 2022-2023.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport 2022 et du rapport partiel 2023 sur les RAPO. C'est la note numéro 28.

Pour la note 31, depuis le 1^{er} janvier 2018 et la dépenalisation du stationnement payant, la commune, comme toutes les autres, administre sa propre politique via... Pardon, je reprends. Les agents de la surveillance de la voie publique ASVP procèdent toujours au contrôle et à la verbalisation, mais depuis cette date, le recours des usagers est dorénavant traité par les agents administratifs de la Direction Prévention Tranquillité Publique. Auparavant, c'étaient les officiers ministériels qui avaient compétence pour traiter.

Dans ce cadre et depuis l'heure, un certain nombre de conventions a été signé par le Maire, dont la Convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, ANTAI, qu'il convient de renouveler. En fait, c'est une convention pour trois ans. Cet organisme a compétence pour adresser les avis de paiement forfaitaire FPS aux propriétaires des véhicules. L'ANTAI s'engage, au nom et pour le compte de la commune, à exercer ces missions.

Pour votre information, les ASVP ont émis en 2020, 27 237 FPS. Chaque année, cela augmente. En 2023, il y a eu 45 910 FPS et l'année n'est pas terminée. Encore une fois, c'est dû à la généralisation du stationnement payant.

La mise en place du LAPI génère aussi une montée en puissance du nombre de FPS. Pour votre information, les envois de FPS coûtent 98 centimes par pli, 83 centimes par pli dématérialisé. Le coût d'affranchissement est de 65 centimes par courrier, mais cela peut encore varier en fonction des tarifs de la poste.

Cette convention s'applique jusqu'au 31 décembre 2026 et induit une réactualisation des montants unitaires chaque année, selon la formule présentée dans l'annexe 1 de la présente convention. En cas d'absence totale des redevances dues par les automobilistes, le forfait post-stationnement est de 35 euros. En cas de redevances insuffisantes, en fait, c'est le delta, l'écart, qui va amener jusqu'à 35 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Convention relative à la mise en œuvre du forfait FPS entre la commune et l'agence ANTAI. Il est proposé au CM d'autoriser le Maire à signer ladite convention pour la période 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 et tout autre document nécessaire.

M. le Maire - Merci. Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, même si je me fais insulter de schizophrène, je ne m'empêcherai pas de parler et de dire certaines choses dans ce Conseil municipal. Moi, je peux tout accepter. Je peux accepter la caricature, mais le mépris et l'insulte, je pense qu'en gros, je n'y ai pas droit.

Je suis désolé de commencer mon explication dans cette délibération par cela, mais cela ne m'empêchera pas justement de dire qu'un engagement de campagne n'a pas été tenu par votre majorité, sur notamment les véhicules ventouses et les véhicules qui se garent mal.

Vous aviez pris l'engagement de créer une fourrière municipale en 2020. Elle n'existe pas. Vous n'avez pas tenu cet engagement. C'est un engagement très fort. Par ailleurs, on le voit, vous avez mis le stationnement payant partout. On a 45 000 FPS sur la commune cette année. C'est beaucoup.

Il faut effectivement qu'il y ait des contrôles, parce qu'à un moment donné, cela ne peut pas être n'importe quoi. Il faut aussi faire davantage de publicité pour que les gens aient accès aussi à l'information pour mieux payer, parce que plus on va inciter les gens à payer, moins ils prendront d'amende, même si ces chiffres s'expliquent par le fait que, sur le nombre de FPS, maintenant, c'est toute la Ville qui est sous zone payante.

Moi, je n'ai pas de problème vis-à-vis de cela. Je suis d'ailleurs très content qu'il y ait maintenant un parking en fait, souterrain, qui est rue du Congo. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous ne l'inaugurez pas ? Est-ce qu'il y a quelque chose de honteux à cela, avec votre majorité d'Europe Écologie Les Verts, qui est contre la voiture en ville ?

Mais en tout cas, plus de places de parking, plus de places pour se garer, cela fait moins de pollution, moins de particules fines dans les airs. Ça aussi, il faut le dire.

J'espère aussi que vous serez du côté de la Région Île-de-France, également du côté de la voiture, pour couvrir également le périphérique pour qu'il y ait un peu moins de bruit, moins de particules fines dans l'air plutôt que de taper sur les automobilistes qui n'ont pas le choix de prendre leur voiture pour aller travailler, et souvent ce sont les catégories populaires. Je vous remercie.

M. le Maire - D'autres interventions sur ces deux notes ?

S'il n'y en a pas, la note 28, il faut prendre acte et approuver.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Et la note 31, il faut approuver et m'autoriser. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la note 29. Madame KERN.

N° 29 - Protocole relatif à la mise en place de l'instrument de prévention de la délinquance du "Rappel à l'ordre" sur la commune

Mme KERN - Merci. Cette note concerne le Protocole relatif à la mise en place de l'instrument de prévention de la délinquance du Rappel à l'ordre sur la commune. La loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance prévoit dans le Code de la Sécurité Intérieure le Rappel à l'ordre.

C'est en fait une injonction verbale adressée par le Maire ou par son représentant dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Le Maire ne peut recourir au rappel à l'ordre que pour des faits constitutifs d'une contravention.

Le rappel à l'ordre peut s'appliquer au non-respect des arrêtés de police du Maire, à des faits relevant d'infractions dites contraventionnelles, ce qui exclut bien entendu les délits et les crimes, à des comportements n'emportant pas de qualification pénale, mais causant des troubles à l'ordre public.

Ce rappel à l'ordre est verbal, est décidé sur la base d'un procès-verbal rédigé par les forces de l'ordre, la police nationale, la police municipale, ou bien d'un rapport factuel transmis par les services municipaux, les bailleurs sociaux ou encore l'Éducation nationale. L'auteur du fait est convoqué à un entretien par un courrier officiel après avis consultatif du Parquet. Les responsables légaux sont destinataires d'une copie de la convocation.

Le rappel à l'ordre intervient en présence des représentants légaux, puisque ce sera le cas, on appliquera ce rappel à l'ordre aux mineurs, ou à défaut d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard du mineur.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est chargé de préparer et de mettre en œuvre et suivre ces mesures. Le rappel à l'ordre ne peut intervenir lorsque l'auteur du fait est visé par une plainte ou lorsqu'une enquête judiciaire est en cours, d'où l'importance de prendre attache avec le Parquet en amont pour vérifier ces éléments. Dans le cas où le mineur ne se présenterait pas à la convocation, une information sera alors faite au Parquet.

Il est donc proposé d'intégrer ce rappel à l'ordre aux ordres du jour des Groupes mineurs du CLSPD - donc, c'est un dispositif qui existe sur la commune - dans le cadre des réunions de Groupes mineurs et qui seraient identifiés par les participants sur des critères préétablis par l'instance. Donc, on repère les mineurs dont la situation justifierait un rappel à l'ordre.

Dans la pratique, le Maire ou son représentant accompagné de la chargée de mission CLSPD procède verbalement au rappel des comportements passés, justifiant le rappel à l'ordre, entend les explications du mineur et de ses accompagnants et fixe ses objectifs pour l'avenir.

Sur le fond, au-delà du rappel de la loi, le rappel à l'ordre a une visée essentiellement préventive. Un temps devra être sacralisé dans le calendrier du Maire en fonction de ses disponibilités, bien sûr. Cet entretien aura lieu à l'Hôtel de Ville, dans un cadre solennel, qui pourra, nous le souhaitons, faire prendre conscience au mineur et à ses représentants des comportements et des faits qui sont reprochés.

Ce temps d'échange aura également pour objectif de proposer des solutions concrètes dans le cadre d'un projet individualisé en fonction de la problématique du mineur et de sa famille. Donc, on pourra lui proposer par exemple des activités culturelles ou sportives en fonction de ses demandes ou encore des séjours vacances.

Un point de situation entre le mineur et la chargée de mission CLSPD aura lieu six mois après le rappel à l'ordre. Un bilan, évidemment, sera fait dans le cadre d'un CLSPD restreint.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce partenariat avec le Parquet de Bobigny.

M. le Maire - Avis de la deuxième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. En fait, je suis très étonné de cette délibération parce que je pensais depuis des années que c'était déjà le cas, que vous receviez un nombre important de personnes qui ne seraient pas dans le droit chemin et que, dès le plus jeune âge, vous interveniez vous-

même ou par un de vos représentants, un de vos élus, tout en sachant que cette convention que vous allez signer avec le Procureur de la République, vous auriez pu le faire dès 2007, c'est-à-dire il y a 17 ans en gros.

Et moi, bien sûr que je suis pour cette délibération, mais je suis étonné que cela n'arrive que maintenant parce que je pensais, peut-être naïvement, que c'était déjà le cas, que vous receviez des personnes pour faire de la prévention, pour justement remettre certaines personnes et certains jeunes dans le droit chemin, en travail avec les familles, ce qui pourrait éviter quelques risques. Donc, c'est un très bel outil qu'il faut absolument mettre en place et cette convention est très bien, mais, objectivement, je pensais vraiment que c'était déjà le cas depuis un certain temps. Je vous remercie.

M. le Maire - Madame KERN.

Mme KERN - Effectivement, vous avez pensé, naïvement, que c'était mis en place. Ce n'était pas mis en place. On voulait le mettre en place en 2020, mais avec le confinement, on ne l'a pas fait. Donc, on le fait maintenant, c'est bien.

Il y a le Groupe mineurs qui existe, dans lequel on parle des mineurs qui ne sont pas sous main de justice, évidemment. On en parle, ils ne sont pas laissés de côté. Il y a d'autres dispositifs qui existent, tels que le PRE par exemple, qui accompagne les élèves.

Là, c'est un outil supplémentaire pour essayer de prévenir la délinquance et d'accompagner les jeunes sur des dispositifs qui pourraient les intéresser. On ne l'a pas mis en place avant, mais on le met en place maintenant, donc c'est bien.

M. le Maire - Cela m'est arrivé de le faire, mais hors convention. Un jour, il y a un de nos jeunes qui avait volé au Revard et qui a été rapatrié à Pantin, et je l'ai reçu avec sa mère dans mon bureau pour lui faire un rappel à l'ordre. Cela m'est arrivé cinq ou six fois depuis dix ans. Mais là, c'était hors convention avec le Procureur. Et c'est quand même mieux d'avoir une convention qui fixe les règles du jeu. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas d'autres remarques.

Des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Note 30, Madame KERN.

N° 30 - Convention d'occupation d'un local de repos de la police municipale entre l'État et la commune

Mme KERN - Là, c'est une Convention d'occupation du local de repos de la police municipale entre l'État et la commune, donc ça concerne les militaires de l'opération Sentinelle que vous voyez circuler. Il ne vous a pas échappé que nous étions à un niveau d'alerte Vigipirate, urgence attentat, donc c'est le plus haut niveau. Il va y avoir aussi les JO. Dans ce cadre, nous allons héberger les militaires au rez-de-chaussée du Poste de police municipale de façon temporaire. C'est pour six mois et bien sûr à titre gracieux.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette Convention d'occupation et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire - Merci.

Avis de la deuxième Commission : favorable.

Des remarques, des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Madame RUDIN, note 32.

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

N° 32 - Fixation des redevances d'occupation du domaine public, des droits de voirie, des redevances pour tournage de films et reportages photographiques, des redevances de food-trucks et les food-bikes, des redevances des brocantes / vide-greniers privés

Mme RUDIN - Monsieur le Maire, chers collègues, dans cette note qui fixe les redevances d'occupation du domaine public, des droits de voirie, des redevances pour tournage de films et reportages photographiques, des redevances de food-truck et de food-bike, des redevances de brocantes, vide-greniers privés, cette délibération a donc pour objet de fixer le tarif des droits de voirie à compter du 1^{er} janvier 2024.

On a ça tous les ans. Et là, la particularité, c'est que maintenant, ce sera sans limite de durée. Donc, à partir du 1^{er} janvier, sans limite de durée, si on était amené à changer les tarifs, il y aurait à ce moment-là une modification par délibération en Conseil municipal, mais hors changement de tarifs, il n'y aura pas de nouvelle délibération en décembre prochain.

Il est proposé, cette année, de ne pas augmenter les tarifs de droits de voirie, comme je vous les ai indiqués sur les différents champs. Donc, je vous demande d'approuver ces tarifs et de les adopter.

M. le Maire - Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 33, Madame ZEMMA.

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N° 33 - Autorisations exceptionnelles d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2024

Mme ZEMMA - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une note concernant les autorisations exceptionnelles d'ouverture dominicale des commerces pour 2024. En 2023, compte tenu des besoins exprimés par certains commerçants Pantinois, les autorisations ont porté sur 13 dimanches toutes branches confondues.

Pour 2024, il est proposé de reconduire le principe d'ouverture dominicale aux commerces sur la base des demandes exprimées par les branches automobiles et commerces de détail.

Toutefois, il est proposé de refuser le dimanche 17 septembre, demandé par la branche automobile, au profit de l'organisation de la Journée sans voiture le troisième dimanche de septembre. L'arrêté précisera également les modalités d'octroi du repos compensateur, soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les ouvertures dominicales suivantes pour l'année 2024, soit 13 dimanches concernés, 10 dimanches pour les commerces de détail relevant des branches d'activité, 3 dimanches pour les commerces de détail relevant des branches automobile et motocycle.

Il est rappelé que ces ouvertures ne peuvent être décidées que sur la base du volontariat des salariés et que chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

Il est donc proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable pour 3 dimanches pour les commerces de détail relevant des branches voiture et véhicule automobile léger et 10 dimanches pour les commerces de détail.

Il est proposé d'approuver les modalités d'octroi du repos compensateur par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos, de donner un avis favorable pour l'ouverture des 3 dimanches pour les commerces relevant des branches automobile et motocycle et des 10 concernant les branches de commerce de détail.

M. le Maire - Merci.

Avis de de la troisième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition, ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 34, Madame RUDIN.

N° 34 - Convention d'implantation et d'usage du domaine public communal pour la pose d'abris bacs de collecte des déchets alimentaires entre la commune et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Mme RUDIN - Avec cette délibération, il s'agit d'approuver une Convention d'implantation et d'usage du domaine public communal pour la pose d'abri bacs de collecte des déchets alimentaires entre la commune et l'EPT Est Ensemble. On vous en a parlé en introduction. En 2024, toutes les communes doivent proposer la collecte des déchets alimentaires, et sur notre commune, il s'agira de les collecter à travers des bacs d'apport volontaire qui seront disposés sur l'espace public.

Chaque habitant recevra un bio seau et des explications pour pouvoir correctement utiliser ces bacs. Ces bacs vont faire leur apparition petit à petit à partir de janvier et, dans un premier temps, ce sera le quartier de l'Église et des limites de Pantin qui seront concernés, donc, à partir de mars, et ensuite tous les autres quartiers verront fleurir ces bacs. L'idée est d'avoir cette convention qui va permettre d'implanter sur le domaine public ces bacs de collecte.

Je vous remercie d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'application de la présente décision, et de prendre acte que ladite convention est conclue à titre gratuit.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Pas de remarques. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la note 35. Madame RUDIN.

N° 35 - Convention relative à la collecte et à l'entretien de points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des déchets ménagers par Est Ensemble et convention relative à la fourniture, au transport, à la pose et à la mise en service de PAV pour la collecte des déchets ménagers par Est Ensemble

Mme RUDIN - Il s'agit encore d'une convention. Elle est liée à la précédente d'une certaine façon. Depuis septembre, vous savez qu'un nouveau marché de collecte des ordures ménagères a été mis en place et, suite à ce nouveau marché, certains bailleurs ont sollicité l'EPT Est Ensemble pour bénéficier de plus de bacs. Cependant, ils ne sont pas forcément en mesure d'avoir plus de bacs dans leurs locaux.

C'est une période transitoire que nous vivons, puisque lorsque les déchets alimentaires seront collectés plus largement sur Pantin, les ordures ménagères, de façon générale, vont baisser. Donc, pour pallier cette problématique, il est proposé d'installer là des bacs d'apport volontaire pour les autres ordures ménagères, pour les ordures de verre.

L'idée ici est d'approuver la Convention relative à la collecte et à l'entretien de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers par l'établissement public territorial Est Ensemble, et la Convention relative à la fourniture, au transport, à la pose et à la mise en service des PAV pour la collecte des déchets ménagers par l'EPT Est Ensemble.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Note 36, Madame ROSENCZWEIG.

N° 36 - Rapport annuel 2022 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés forains

Mme ROSENCZWEIG - Bonjour. Il s'agit du rapport annuel 2022 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés forains. Par délibération du Conseil municipal en date du 7 janvier 2021, la commune a confié la gestion des marchés forains à la société Géraud, par délégation de services publics.

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du Contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante, qui en prend acte, Code L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, le rapport annuel fait l'objet d'un examen en Commission consultative des services publics locaux, avant d'être soumis au Conseil municipal.

L'année 2022 constitue la deuxième année d'exploitation de ce délégataire dont le contrat est entré en vigueur le 9 janvier 2021. Pour mémoire, l'année 2022 a été marquée par le transfert du marché Magenta dans la halle provisoire sise 28 avenue Édouard-Vaillant, et l'application d'une taxe de déchets fixée par un coefficient de typologie des commerçants dans un principe pollueur-payeur.

Les principaux éléments financiers à retenir pour ce rapport 2022 sont les suivants. Des recettes totales, droits de place et droits connexes, en hausse de 10 % par rapport à 2021, qui sont dues en partie à l'augmentation des recettes de 38 % de la redevance des déchets et aussi à une hausse des recettes auprès des commerçants de 9 %. Il y a une petite coquille dans la note.

Une disparité constatée entre les recettes perçues auprès des abonnés de +39 %, due à l'obligation d'une deuxième séance le vendredi sur le marché des Quatre-Chemins, et les recettes perçues auprès des volants -43 %, avec une baisse très conséquente sur le marché des Quatre-Chemins. Des dépenses stables en baisse de 1 % et un résultat net négatif de 183 190 euros.

De façon générale, ce rapport est lacunaire sur l'information financière, sans mise en perspective des baisses des recettes relatives aux volants, des dépenses réalisées ou de la qualité du service rendu, la baisse de 25 % de la collecte des biodéchets sur le marché Olympe-de-Gouges. Les informations fournies sont difficilement exploitables et traçables. Le rapport annuel du délégataire de service public de gestion des marchés forains pour l'année 2022 est joint à cette note.

La CCSPL s'est réunie en séance en date du 13 octobre 2023 et a examiné le rapport annuel sans la présence du délégataire, qui s'est excusé, et a demandé d'une part la présence du délégataire pour la présentation du rapport annuel et une justification du résultat négatif au regard des dépenses non détaillées.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel du délégataire de service public de gestion des marchés forains pour l'année 2022 et de prendre acte des observations de la CCSPL sur ce rapport.

M. le Maire - Merci. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Non.

Donc, on en prend acte.

Il n'y a pas de vote. D'ailleurs, s'il y avait un vote, il serait peut-être un peu critique.

On passe aux espaces publics. Note 37, Madame RUDIN.

Direction des Espaces Publics

N° 37 - Convention de coopération entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la commune s'inscrivant dans le cadre du « Plan Arbres »

Mme RUDIN - Ici, il s'agit d'une Convention de coopération entre l'établissement public territorial d'Est Ensemble et la commune, s'inscrivant dans le cadre du Plan Arbres. Pour rappel, ce Plan Arbres date de l'automne 2022, où le Président d'Est Ensemble a décidé de mettre en œuvre un Plan Arbres pour planter 20 000 arbres sur toutes les communes d'ici le printemps 2026. L'idée est de venir planter des arbres sur notre commune.

Déjà en mars 2023, il y a eu une première coopération, une première convention qui régissait justement comment cela allait s'organiser. La commune de Pantin a acheté les arbres, les a plantés et la convention permettait de se faire rembourser les arbres plantés au nom d'Est Ensemble.

Cette nouvelle convention, cette année, détaille plus précisément les activités envisagées, objet de la coopération entre les parties dans le cadre d'une volonté de réciprocité des services rendus, en précisant notamment la répartition des missions entre les parties, les tâches réalisées, les moyens mis à disposition et les conditions financières de la plantation, de la gestion et de l'entretien de ces arbres. Les compléments portent sur les modalités techniques et financières.

Il vous est demandé d'approuver la Convention de coopération entre l'EPT Est Ensemble et la commune s'inscrivant dans le cadre du Plan Arbres, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de coopération avec l'établissement public territorial d'Est Ensemble.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions. Des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Note 38, Madame RUDIN, toujours, rapide.

N° 38 - Actualisation du linéaire des voiries communales pour 2024

Mme RUDIN - Cette note est l'actualisation du linéaire des voiries communales pour 2024. Elle reste identique à 2023, enfin à 2022 plutôt. La longueur de la voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement. C'est pour cela que, chaque année, il est nécessaire de communiquer au service de la Préfecture la longueur de la voirie classée dans le domaine public.

Il vous est donc proposé d'approuver l'actualisation du linéaire de voiries communales, avec les éléments repris en annexe, d'approuver le linéaire de voiries communales porté à 37 028 mètres, donc identique à l'an dernier, et d'autoriser Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement pour 2024.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la note 39. Madame RUDIN.

N° 39 - Convention fixant les modalités d'aménagement paysager, d'entretien et d'exploitation de deux radeaux végétalisés sur le Canal de L'Ourcq

Mme RUDIN - Une nouvelle convention. Cette fois-ci, cette convention, c'est avec les canaux de Paris, enfin avec le domaine fluvial de la Ville de Paris.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une installation de radeaux végétalisés sur le canal et pour permettre cette installation, il a fallu demander l'autorisation au domaine public fluvial de Paris et donc ici, nous avons une convention qui a pour objet d'octroyer à la commune une autorisation d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris pour l'installation de ces deux radeaux flottants végétalisés.

Donc, il vous est demandé d'approuver la Convention d'occupation du domaine public, qui fixe les modalités d'aménagement paysager, d'entretien et d'exploitation de ces deux radeaux sur le Canal de l'Ourcq à grand gabarit, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 40, Monsieur LOISEAU.

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N° 40 - Modification des statuts et augmentation du capital social de la Société Publique Locale SPL ENSEMBLE

M. LOISEAU - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une modification des statuts et d'augmentation du capital social de la société publique locale Ensemble. En gros, on a une augmentation du capital qui est proposée dans cette note, des modifications statutaires que, je pense, les Conseillers ont lues avec une certaine attention.

Je vais plutôt me concentrer sur l'objectif qui est porté sur l'augmentation de capital en fait, qui vise à une augmentation de 225 000 euros à 500 000 euros, qui permet de doter la SPL de fonds propres supplémentaires en adéquation avec le développement du Plan d'affaires de l'entreprise.

Qu'est-ce que le changement qui est apporté à travers cette augmentation de capital ? C'est aussi la participation de plusieurs autres villes, comme la commune de Romainville, de Bobigny, des Lilas et de Noisy-le-Sec dans ce capital, comme de Bondy, pour 1 %. Et de pouvoir travailler sur les champs qui sont les nôtres.

L'approbation des statuts modifiés qui est demandée permet l'élargissement de l'Assemblée générale aux nouveaux actionnaires, en particulier pour le Conseil d'administration, puisqu'il évolue comme suit : les deux collectivités actionnaires principaux que sont l'EPT Est Ensemble et la Ville de Pantin, conservent les quatre postes d'administrateurs. Le Conseil d'administration, lui, est élargi à deux postes supplémentaires d'administrateurs pour les collectivités entrantes. Enfin, celles qui n'ont pas d'administrateur auront un rôle de censeur.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle rédaction de l'objet social de la SPL Ensemble, d'approuver l'augmentation de capital en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription au profit de l'EPT Ensemble Grand Paris, de la commune de Romainville, de la commune des Lilas, de la commune de Noisy-le-Sec et de celle de Bobigny, d'approuver sous réserve de la résiliation de l'augmentation de capital, les modifications statutaires portant sur le capital social de la gouvernance de la SPL Ensemble.

D'approuver le projet de statut, d'autoriser la Ville à souscrire à 725 actions nouvelles, ce qui fait un montant de 72 500 euros qui est prévu à cet effet, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin de souscription, d'autoriser les représentants de la Ville à l'Assemblée générale extraordinaire prévue le 16 janvier 2024 à approuver ladite augmentation de capital, et d'autoriser les représentants de la Ville au Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de ses actionnaires à approuver l'ensemble des modifications ainsi apportées à la gouvernance de la SPL Ensemble.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Alors, il y a moi qui ne vote pas. Qui est membre du CA ? Monsieur MONOT et Monsieur DIDANE. Donc, on ne prend pas part au vote.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

On ne prend pas part au vote parce qu'on est membre du Conseil d'administration de la SPL.

Nous passons à la note de Monsieur AMELLA, traditionnelle.

N° 41 - Subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

M. AMELLA - Très rapidement, c'est bien connu, l'objet, c'est d'octroyer aujourd'hui 22 subventions - on voit qu'on est au cœur de l'hiver, que ça baisse - aux Pantinois qui sont cités dans la délibération.

M. le Maire - Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Nous passons à la note 42. Monsieur MONOT.

N° 42 - Plan Climat-Air-Energie territorial de la commune pour la période 2024-2030

M. MONOT - Merci, Monsieur le Maire, et si vous en êtes d'accord, nous en ferons une présentation à deux voix avec Pierric AMELLA, puisque, chers collègues, il s'agit d'un travail collectif qui vous a concernés pour un certain nombre d'entre vous autour de cette table. Il s'agit en effet de la révision du Plan Climat Air Énergie de la commune.

N'en déplaise à un certain nombre de climatosceptiques, nous vivons actuellement sur notre planète un phénomène de réchauffement climatique, c'est-à-dire une hausse de la température moyenne sur la Terre. Celle-ci résulte directement de l'augmentation de la concentration en gaz à effet de serre dans l'atmosphère, dont les activités humaines sont indubitablement responsables.

Ce constat est rappelé par les scientifiques, année après année, et plus dernièrement par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, le GIEC, dans son rapport paru en 2021.

Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre d'objectifs internationaux autour de cette question climatique, et notamment en 2015, l'accord de Paris qui a été adopté à l'issue des négociations de la COP 21, qui fixe un objectif international commun, contenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 degrés par rapport au niveau préindustriel et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 degré.

Au-delà des 2 degrés, le risque est celui d'un emballement climatique critique qui deviendrait totalement imprévisible. En 2023, chacun a pu le vivre dans son quotidien, notamment avec les fortes chaleurs estivales, et cela a été dit tout à l'heure, c'est probablement l'année qui sera la plus chaude depuis que les relevés météorologiques existent.

En 2023, le réchauffement planétaire est évalué à environ +1,2 degré. Nous en percevons les effets, je vous l'ai dit, s'agissant des températures extrêmes l'été, mais également par l'augmentation du niveau des mers et des océans, la fonte des glaces, les sécheresses, les inondations et les pertes de biodiversité.

Cela a de nombreuses répercussions, des incendies, des pertes de rendement agricole. La question des réfugiés climatiques, quand on voit les débats qui se sont déroulés à l'Assemblée nationale et au Sénat sur la loi immigration, mesurez bien ce que pourrait représenter le déplacement de 216 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050.

On voit que les enjeux posés aujourd'hui, notamment par le gouvernement, ne sont peut-être pas à l'échelle des questions qui devraient nous préoccuper.

Et bien évidemment, de manière dramatique, cette question du dérèglement climatique pose la question des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. L'ensemble de ces phénomènes risque de s'intensifier à mesure que la température augmentera.

Si l'on reste au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, nous nous dirigeons vers un futur à +5 degrés d'ici 2100. Donc, on voit bien qu'il est nécessaire d'agir. Il y a un arsenal législatif qui existe en France, notamment avec la stratégie nationale bas carbone, qui fixe un certain nombre de seuils pour essayer de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Je vous les rappelle. Les réduire à 40 % d'ici 2030 et à 75 % d'ici 2050 par rapport à l'année 1990. Et se fixent aussi des objectifs de réduction de la consommation énergétique. 50 % en 2050 par rapport à 2012, avec un palier intermédiaire de -20 % en 2030, avec la volonté de porter la question des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Tout cela nous fixe un cadre international, un cadre national, mais à notre échelle, à l'échelle d'une commune, nous devons essayer de prendre notre part et de porter cette question climatique. Et face à ce défi climatique, la commune de Pantin ne reste pas les bras ballants.

C'est un engagement long de cette collectivité, puisqu'il y a un engagement sur les questions environnementales. Nous sommes la première commune à avoir adopté un agenda 21, si ma mémoire est bonne, et cela s'inscrit dans cette continuité.

En 2017, un premier PCAET avait été adopté. Il se composait d'un certain nombre de fiches actions, 35 fiches actions qui étaient réparties en quatre grands axes thématiques. Tendre vers une ville plus verte et économe en énergie, s'engager dans des pratiques de consommation responsables, promouvoir des modes

de déplacement moins énergivores et moins polluants, et poursuivre les efforts d'exemplarité de la commune.

Et là aussi, cela a été dit pendant le débat budgétaire, nous sommes fiers que 80 % des actions programmées dans ce PCAET, qui courait de 2017 à 2022, aient été réalisées, sachant que les 20 % d'actions restantes sont en cours de réalisation, donc ce ne sont pas des choses qui ont été abandonnées.

Le PCAET courait jusqu'en 2022. Je rappelle qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire pour que la Ville de Pantin en adopte un, c'est vraiment une volonté politique, et il s'agissait de réviser ce PCAET et d'en écrire une deuxième version.

Depuis 2022, nous travaillons collectivement à réviser notre PCAET. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué, à la fois les services de la Ville, puisque dans chaque Direction de la collectivité, il y avait des ambassadeurs du PCAET, ce qui a permis de questionner nos pratiques, nos politiques publiques et de faire de nouvelles propositions, et l'ensemble des élus, puisque nous nous sommes réunis collectivement à plusieurs reprises pour pouvoir y travailler.

Dans la réécriture de ce PCAET, nous avons voulu s'appuyer sur un certain nombre d'indicateurs, puisqu'on souhaitait aller plus loin que ce qui avait été fait entre 2017 et 2022, et notamment, nous avons travaillé sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, ce qui nous a permis d'objectiver et de nous fixer un certain nombre de seuils d'intervention pour enclencher cette dynamique vertueuse autour de l'urgence climatique.

Ce nouveau PCAET, c'est un programme qui, cette fois-ci, se résume en 78 actions, 6 grands axes, et c'est le moment où je passe la balle à Pierric AMELLA, avec lequel nous avons porté ce dispositif pour qu'il puisse vous présenter ces 6 axes et quelques actions emblématiques que l'on retrouve dans ce document qui, je le crois, pour une commune, est probablement l'un des plus ambitieux qui doit exister sur le territoire national.

M. AMELLA - C'est dommage, j'avais vraiment prévu de vous faire les 78, mais on va essayer de faire plus court. Pour compléter et poursuivre là-dessus, la question de la méthodologie de travail qui a été prise pour pouvoir conduire cette révision du Plan Climat, elle a été faite en régie.

Je pense que c'est quelque chose qu'il faut que l'on souligne, c'est que Pantin est outillé en termes d'ingénierie environnementale pour pouvoir réaliser et conduire ce type d'études. Il y a très peu de villes qui ont aujourd'hui cette ingénierie en interne qui nous a permis de faire cela.

Ça nous a permis de mobiliser l'ensemble de l'administration, il y a eu un certain nombre d'élus référents qui ont pu être pilotes de ces axes, et de mobiliser l'ensemble de l'administration, ce qui est une vraie garantie que le plan va pouvoir être vraiment réalisé puisque en fait, il a été vu, ce n'est pas juste des visions idéalistes, ce sont des visions idéalistes certes, mais portées par une réalité et une opérationnalité qui portent du coup sur ces 6 axes.

Les 6 axes, je vais les citer et après, je citerai quelques éléments ponctuels. Le premier axe, c'est une ville où l'on respire bien. La question de la qualité de l'air à Pantin, on avait promis un plan sur la qualité de l'air, il est là avec un plan d'action de 14 actions assez complètes et assez complémentaires.

Je ne vais pas toutes les citer, mais pour en citer juste quelques-unes, la question de la politique de circulation de stationnement, la question de l'accompagnement de la ZFE et du garage solidaire pour pouvoir accompagner le rétrofit, ou encore l'accompagnement de la suppression des appareils au fioul, au bois, qui sont les principaux vecteurs de particules fines.

Un deuxième axe qui est une ville qui réduit ses consommations d'énergie et développe les énergies renouvelables. Cet axe repose sur le triptyque de la question de la maîtrise de l'énergie, c'est-à-dire que le premier point, c'est la sobriété, la meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas, c'est celle qui émet le moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Ensuite, une action phare qui commence à apparaître dans les rues, avec beaucoup de chantiers, c'est la question du réseau de chaleur Unigéo, qui va être un levier énorme pour pouvoir décarboner le chauffage des habitations, qui, pour faire le lien avec la qualité de l'air, est le premier émetteur en termes de particules fines à Pantin. C'est une spécificité de notre territoire. Et enfin, le soutien des énergies renouvelables, donc, on évite de consommer, on consomme de l'énergie renouvelable et on en produit en local.

Un troisième axe, c'est la question de la Ville qui fait une part belle à la nature avec 11 actions, dont un gros travail sur la désartificialisation nette qui est proposée à la fois dans l'espace public, mais aussi dans les espaces privés, parce que ce n'est pas juste sur l'espace public que doit reposer tout l'effort. Les îlots de chaleur, ils existent aussi en cœur d'îlots et donc c'est là-dessus qu'il faut travailler.

Un Plan Arbres qu'on a évoqué, avec Est Ensemble qui nous accompagne, certes, mais on veut aller plus loin et au-delà et jusqu'à 2030, avec l'amélioration de nos cours d'école, les cours jardin qu'on continue et les rues jardin qui commencent à se déployer dès cette année, et l'idée c'est qu'on continue également un peu plus loin.

Un quatrième axe sur la Ville qui œuvre avec et pour ses citoyens, un gros travail qui est le sujet sur lequel il y a le plus d'impact carbone, puisque chaque action a été évaluée sur le plan de son impact carbone, c'est le travail sur la restauration collective, avec le deuxième repas végétarien par semaine et la proposition d'une alternative à chaque repas, c'est-à-dire qu'on maintient la qualité des repas et on va travailler sur l'amélioration du gaspillage, parce que là, il y a des gisements à aller chercher.

Une petite page de pub sur le Défi bas carbone qui va être lancé le 8 février à Pantin et qui va permettre de sensibiliser les habitants à leur impact environnemental. La Ville prend sa part, mais il faut que les citoyens prennent aussi leur part, ou encore la question de la prise en charge des pathologies environnementales, qui est un sujet qui est beaucoup trop sous-estimé.

On a la chance à Pantin d'avoir un réseau de Centres municipaux de santé et une politique de santé très active dans un certain nombre de domaines, et donc pousser cette question de ces pathologies environnementales devient une nécessité aujourd'hui.

Sur le cinquième axe, la question de l'aménagement durable du territoire, pour ne citer que quelques axes, on a travaillé sur la question de la rénovation énergétique, mais qui prend en compte aussi la question du confort thermique d'été.

Trop souvent, on rénove les bâtiments en faisant ce qu'on commence à appeler des bouilloires thermiques, et ce n'est pas tout de regarder le confort thermique d'hiver. Il faut aussi regarder l'habitabilité de nos logements et de nos villes en été.

On sait que c'est un des sujets sur lesquels nos villes sont les plus vulnérables en Île-de-France, c'est la question des îlots de chaleur, la question de l'évaluation du poids carbone des projets urbains, ou encore un plan de santé environnementale.

Et enfin, le sixième axe, la question de l'exemplarité de l'administration avec, pour quelques axes qui ont un impact assez fort, la question du Plan de mobilité employeur pour accompagner et encourager nos agents à se déplacer autrement, en optimisant également la flotte de véhicules. On n'est plus avec une voiture par agent, ça n'a pas de sens pour se déplacer à Pantin. Il faut vraiment qu'on accompagne et qu'on travaille les changements là-dessus.

Et enfin, je voulais souligner un sujet qui a été porté principalement par la direction de Rida - je ne sais plus où il est, je ne le vois plus - sur le numérique responsable, avec vraiment un travail très novateur sur comment est-ce qu'on fait pour valoriser de la seconde main en informatique, puisqu'on a toujours tendance à vouloir des trucs dernier cri.

Mais en fait, on sait travailler et remettre en service des appareils qui fonctionnent, et le numérique étant un émetteur indirect puisqu'on importe tous nos équipements numériques de l'étranger, ce n'est pas un faux sujet. Même si la pollution se fait ailleurs, on est responsable de ces émissions.

Quelques actions que je ne vais pas citer, mais de plaider, puisqu'on a des actions sur lesquelles on peut agir et des actions où on souhaiterait que d'autres agissent. Donc, on a quand même voulu maintenir un certain nombre d'actions de plaidoyer destinées à interpeller les pouvoirs publics, notamment sur la question de l'arbre, où on interpelle le législateur sur un statut plus protecteur de l'arbre dans le droit français aujourd'hui.

Enfin, ce que je voulais pour conclure sur ce Plan d'actions, c'est qu'on a regardé le sujet, pas seulement sur le plan du bilan carbone, qui est un sujet, mais qui ne doit pas être le seul, mais c'est qu'on a évalué, et vous le voyez sur chacune des fiches, l'impact sur le bilan carbone, certes, mais aussi sur l'adaptation au changement climatique et en quoi les fiches ont un impact sur l'adaptation au changement, comment on fait pour demain vivre à Pantin à + 1,5 degré, à + 2 degrés, comment on regarde la question de l'impact sur la

pollution et sur les pollutions au sens large, sur l'amélioration de la biodiversité, sur la préservation de la ressource en eau et encore la gestion des déchets.

Donc, c'est vraiment un système de management environnemental qu'on met en place à Pantin avec ce Plan Climat qui nous donne une feuille de route à 2030, qui est alignée sur la stratégie nationale bas carbone avec moins de 25 % de nos émissions d'ici 2030 par rapport à 2020.

On est clairement dans les clous. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités qui sont en capacité de dire qu'elles vont pouvoir réaliser ça et on sait, avec le travail qu'on a pu faire, avec l'ensemble des services que je tiens encore une fois à remercier parce qu'on a eu un accompagnement extrêmement qualitatif sur la construction de ce travail-là, on sait que ce sont des actions qui sont réalistes, réalisables et qui seront du coup réalisées. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Bravo pour le travail qui a été fait, collectif, avec plusieurs élus, piloté par Mathieu MONOT et Pierrick AMELLA.

Il n'y a pas d'intervention ? Monsieur CARVALHINHO, puis, Monsieur AMIMAR. Vu le temps qu'il nous est imparti, essayez d'être synthétiques, s'il vous plaît.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, au début, j'ai eu un petit peu peur quand j'ai reçu le dossier du Conseil municipal, parce que depuis un certain nombre d'années, vous nous parlez de ce Plan Climat Territorial, qui va engager la ville pendant six ans, et quand j'ai reçu la délibération, j'ai vu qu'il y avait trois, quatre pages au sein de la délibération, mais il y avait l'annexe.

Et quand je suis allé dans l'annexe, le document, je ne le trouve pas très étoffé à part les 78 fiches où l'on lit des intentions avec des petites grilles à cocher, et je pense qu'en fait, quand on fait un document de cette ampleur, je pense qu'on pourrait être beaucoup plus précis et beaucoup plus engagés, en réalité, pour le climat au sein de notre commune parce que, je vais quand même le rappeler - Monsieur le Maire, vous allez me contester et tout de suite me dire que c'est parce que les capteurs étaient fixés à Pantin - mais quand même, l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé, a classé en 2016 Pantin comme la ville la plus polluée de France.

L'été dernier, il y a eu des cartes publiées sur la Région Île-de-France et notamment dans les villes autour de Paris, en région, où les plus grandes concentrations de chaleur étaient présentes et la Ville de Pantin faisait partie des communes où les plus grosses chaleurs ont été enregistrées, avec sur les cartes une couleur très rouge qui est assez préoccupante.

En 2020, vous avez fait campagne exclusivement sur le thème de l'écologie et que votre alliance avec Europe Écologie Les Verts allait tout changer pour la Ville de Pantin.

M. le Maire - Nous n'avons pas fait exclusivement campagne sur l'écologie. Nous l'avons fait sur trois thématiques, la justice sociale, la justice climatique et la démocratie participative. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. CARVALHINHO - Mais, en grande partie, c'était sur l'écologie. Quand on voit le bilan, je pense que cela laisse encore à désirer, qu'on pourrait aller beaucoup plus vite et beaucoup plus fort sur cela, notamment sur la gestion de l'eau, pas de l'eau sur la régie publique. Je vous prends le cas, par exemple, sur tous les bâtiments publics que nous avons ou même les copropriétés, on pourrait avoir un vrai travail sur la réutilisation de l'eau.

Maintenant, vous le savez, il y a des systèmes aussi pour que, notamment, les chasses d'eau soient reliées avec de l'eau usée, qu'on peut faire au lavabo, etc. Ce n'est jamais indiqué. Également sur l'utilisation de l'eau de pluie qui peut servir à un bâtiment, la désimperméabilisation des sols également, et quand on se promène dans la ville, et c'est vrai qu'il y a eu la plantation d'arbres, qu'il y a pu avoir sur la commune, on peut le constater, mais la plantation d'arbres, ça ne suffit pas. Il faut s'engager concrètement pour l'écologie.

Cela passe aussi par de la prévention et de l'éducation populaire auprès de notre jeunesse, auprès aussi de la population avec des kits qui pourraient être distribués ou d'une véritable communication.

Moi, je ne constate pas cela au quotidien, d'autant plus que c'est vrai qu'il y a une crise du logement. On a besoin de construire du logement, mais je pense que le logement qui est actuellement, je vois, par exemple, qui est en construction au bord du Canal de l'Ourcq...

M. le Maire - Soyez synthétique, s'il vous plaît, Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Cela ressemble à des cubes plutôt qu'à des bâtiments qui pourraient être vraiment soucieux de l'environnement. Puis, on a eu ce débat la dernière fois, quand on voit qu'on a promis une forêt urbaine aux habitants pour 2026.

Elle ne sera jamais là, elle ne sera pas là avant peut-être 2034-2035, si j'ai lu le retard de l'écoquartier, et construire 1 500 logements à cet endroit sans qu'il y ait plus d'espaces verts, même si vous m'avez dit que c'est déjà énorme les différents hectares que vous avez consacrés. Moi, je pense que, actuellement, tout n'est pas adapté par rapport au réchauffement climatique pour notre commune.

Je suis assez constant dans ce que j'explique. Il y a des bons engagements. On pourrait aller beaucoup plus loin, mais sur l'écologie réelle, avec des solutions concrètes, également sur l'accélération de la rénovation énergétique, je pense qu'on peut aller beaucoup plus fort, beaucoup plus loin.

Là, force est de constater que c'est un document avec plusieurs fiches où il n'y a pas d'engagement concret. C'est vrai que personnellement, je m'attendais à mieux, de votre part, sur un document qui va engager et sur un Plan Climat.

C'est vrai que quand vous regardez les chiffres, quand la population Pantinoise va aller consulter ce document sur le site Internet de la commune, je pense que beaucoup vont regarder cela avec quelques fiches, alors qu'on aurait pu faire un document avec des vrais engagements gravés dans le marbre. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire - D'autres remarques, d'autres interventions ? Monsieur AMIMAR ? Vous répondez à Monsieur CARVALHINHO ?

M. AMIMAR - Mesdames, Messieurs, chers collègues, merci Monsieur le Maire. Pour rappeler que le PCAET vise bien à orienter les actions locales vers une gestion durable de l'énergie, de l'air et du climat, en tout cas, nous, écologistes, nous y sommes particulièrement attachés. Nous y travaillons dur et nous sommes fiers du résultat obtenu pour ce PCAET. Il faut savoir que nous serons là pour veiller à sa mise en œuvre.

En tout cas, pour mon axe dans le cadre « d'Une ville qui réduit ses consommations d'énergie et développe les énergies renouvelables », j'espère en tout cas apporter quelques éléments pour rassurer Monsieur CARVALHINHO. L'objectif est de mettre en place des initiatives visant à réduire la consommation énergétique urbaine, tout en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables.

C'est dans ce sens que le projet de géothermie est important pour le portefeuille des Pantinoises et des Pantinois, car cela signifiera une baisse de 30 % environ de la facture, et est important pour la lutte contre le changement climatique. C'est une action concrète, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments en cours et le passage aux LED pour l'éclairage public déjà opéré.

Sur l'énergie solaire, nous avançons sur les toits des bâtiments municipaux, lorsqu'ils le permettent, recevant les équipements nécessaires. Il ne s'agit pas que de réduire la facture de la Ville, mais ce qui est important, il s'agit de sortir au plus vite des énergies fossiles, car c'est vital.

La sensibilisation de la population à l'importance des actions pour un avenir durable fait partie des projets. En tout cas, je remercie au nom de tous les écologistes, les services de la Ville, les agents pour le travail de qualité qui a été mené et qui, j'en suis sûr, continuera à l'être avec tout l'investissement et la motivation qui font la qualité de notre service public à Pantin. Merci.

M. le Maire - Merci. Monsieur MONOT ?

M. MONOT - En fait, je ne sais pas si j'ai envie de répondre à Monsieur CARVALHINHO, Monsieur le Maire. On a le professeur CARVALHINHO qui est venu ramasser les copies et donner les notes. Et puis, on ne sait plus comment présenter les documents, parce que quand les documents sont rédigés, il ne les lit pas et il nous parle de choses qui sont pourtant dans les documents sans les avoir lues. On lui fait un tableau, il ne sait pas lire un tableau non plus.

Donc, Monsieur CARVALHINHO, on va peut-être juste vous faire, avec Pierric AMELLA, s'il a envie de compléter, comment ça fonctionne, les fiches actions, parce que visiblement, vous avez l'air de découvrir ce que c'est. C'est bizarre, parce que c'était déjà présenté comme ça sur le PCAET 2017-2022. Vous semblez découvrir ce soir comment est composé le PCAET de la collectivité.

Je ne sais plus ce que vous aviez voté d'ailleurs en 2017-2022, mais j'imagine que vous avez voté pour, parce que sur l'environnement, ça fait souvent consensus. Donc, finalement, vous ne savez même pas ce pour quoi vous votez conseil après conseil.

Une fiche action. Il y en a 78. Vous pouvez considérer que c'est peu. On passe de 35 à 78. Vous notez quand même la progression qui est la nôtre entre le PCAET 1 et le PCAET 2. Vous dites que ce n'est pas assez ambitieux. Vous avez beaucoup de verbiage, pas assez ambitieux, il faut faire plus, mais sur quoi ? Prenez une fiche, ça serait un exercice intéressant.

Vous prenez un sujet, une fiche, et puis vous essayez de nous expliquer. Puisque en plus, c'est facile à lire. Ça fixe une thématique, un objectif, un contexte et des démarches associées. Ensuite, on vous décrit ce qu'on va faire et derrière, on se met des indicateurs pour savoir si on a réussi l'action. Donc, prenons n'importe quelle fiche de ce document et expliquez-nous comment vous faites plus et mieux. Allez-y.

M. CARVALHINHO - Si je prends votre fiche, je vais mettre une grosse rature.

M. MONOT - Vous êtes un peu court, malheureusement, sur le fond. C'est bien dommage. En fait, c'est votre problème, Monsieur CARVALHINHO, c'est que vous êtes très court sur le fond. Si j'étais votre professeur, vous ne feriez pas ces fautes-là, Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Ça, c'est une réplique de Dominique STRAUSS-KAHN, Monsieur MONOT. La référence n'est pas très bonne.

M. le Maire - Dominique STRAUSS-KAHN, c'est une autre question. Monsieur AMELLA ? Je vais être obligé de renvoyer toutes les notes et reconvoquer un Conseil municipal la semaine prochaine.

M. AMELLA - Je voulais faire juste très rapide pour répondre aussi sur le sujet, c'est que sur la réutilisation de l'eau, ça tombe bien. Il y a une fiche action qui parle de ça. Effectivement, apparemment, vous ne l'avez pas lue.

Sur la qualité de l'air, je rappelle que c'est le Plan de protection de l'atmosphère de la Région qui a baissé les exigences et que notre Plan qualité de l'air a été relu et amendé par Air Paris pour pouvoir être ambitieux. Donc, on s'est fixé la trajectoire au-delà du Plan de protection de l'atmosphère régionale qui baisse les exigences.

Sur la desimpermeabilisation, c'est pareil. Il y a une fiche action, donc je suis surpris que vous ne l'avez pas lue, avec un objectif de végétalisation dans chaque rue.

Sur l'éducation populaire, il y a plein d'actions qui parlent de l'éducation à l'environnement, le Défi bas carbone, j'en ai parlé, donc assez surprenant. Sur la construction de l'hôpital...

M. le Maire - Vous perdez votre temps, Pierric AMELLA, il ne vous écoute même pas, il est sur son téléphone.

M. AMELLA - Globalement, sur l'ensemble des sujets que vous listez, il y a des réponses dans le document. Par contre, effectivement, il faut les lire pour pouvoir en avoir le cœur net.

M. le Maire - Bien, je vous propose de passer au vote. Non, Madame AZOUG ?

Mme AZOUG - Mais, ça va être très court. Je pense que là, le moment aussi important, c'est de remercier les services par rapport à l'ensemble.

M. le Maire - Ça a été fait, je crois, par nos collègues.

Mme AZOUG - Mais, en tant que coprésidente de groupe, vraiment, moi, je souhaite remercier les services, parce qu'au travers des propos de Monsieur CARVALHINHO, il pourrait presque y avoir une certaine insulte, puisque tout à l'heure, il a évoqué la question des insultes. Il pourrait y avoir un brin d'insulte en direction des élus et du personnel.

M. le Maire - Vous êtes en train de remettre deux balles dans le flipper.

Mme AZOUG - Monsieur le Maire, je vous sais Président de séance, et je connais vos capacités à la présidence des séances. Merci.

M. le Maire - Merci. Allez, on en vient aux choses sérieuses, le moment de voter ou pas ce Plan Climat Air Énergie de la Ville de Pantin.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je voulais vérifier quelque chose, c'est vérifié. Vous n'avez pas pris parole au vote !

Nous passons à la note 43, Monsieur LOISEAU, rapidement, s'il vous plaît.

N° 43 - Avenant n° 10 au traité de concession d'aménagement passé avec la Semip concernant la ZAC Centre-Ville

M. LOISEAU - Très rapidement, Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit d'un avenant du Contrat de concession sur l'aménagement de la Semip sur la ZAC du centre-ville. En gros, on a un Traité de convention d'aménagement qui est prolongé d'une année puisqu'il devait se terminer au 31 décembre 2023.

Je rappelle que, contrairement à ce qui a été dit, l'opération visait quand même en plein cœur de centre-ville, 106 logements sociaux qui ont été livrés, comme d'ailleurs, j'invite les 50 000 Pantinois qui doivent être connectés à l'heure que nous sommes à venir au Pavillon Olympe de Gouges qui, lui aussi, a ouvert, et donc, en fait, cette convention vise seulement à prolonger la Convention d'aménagement d'une année, c'est-à-dire pour qu'elle puisse se terminer le 31 décembre 2024. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci pour votre synthèse.

Avis de la première Commission : favorable.

Pas d'autres remarques ?

C'est donc adopté. Je vous remercie.

Note 44, Monsieur MONOT.

N° 44 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain Pantin Le Pré Saint-Gervais

M. MONOT - Je vais aller très vite. Il s'agit d'un avenant à la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur Pantin et le Pré-Saint-Gervais, donc c'est essentiellement un avenant financier qui permet de réajuster à la fois les montants que nous accordent l'ANRU et les calendriers de réalisation d'un certain nombre d'opérations sur les trois quartiers prioritaires de la Ville. On vous propose d'approuver cet avenant à la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Pantin et du Pré-Saint-Gervais.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des opinions, des remarques ? Madame NICOLLET, puis Monsieur CARVALHINHO.

Mme NICOLLET - Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, je profite de cette note déjà pour nous féliciter collectivement du maintien de l'îlot 27 dans le Contrat de Ville, comme vous l'avez rappelé au début de ce Conseil. Par collectivement, j'entends aussi l'engagement des habitantes et des habitants du quartier qui se sont mobilisés sur ce sujet pour que le quartier reste un quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Il est vrai que l'État n'a pas fait le choix de conserver les Sept Arpents, mais on continuera à œuvrer sur ce quartier comme il le faut. Par l'avenant présenté ici, l'ANRU, l'agence de renouvellement urbain, rajoute 5 millions d'euros dans la Convention de renouvellement urbain, qui permettra par exemple de réhabiliter des logements d'habitat dégradés, mais aussi de créer de nouveaux logements, et notamment du logement social, ainsi qu'encourager l'accession sociale à la propriété et les dispositifs de baux réels solidaires au niveau des Sept Arpents.

Au niveau de l'îlot 27, c'est de reprendre la dalle et de créer de nouveaux espaces publics, notamment des espaces verts, ce qui est plus que nécessaire au regard de la minéralité de cet espace, qui concourt aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

On vient de voter dans le Plan Climat, nous sommes donc cohérents. Et cela permettra aussi de réhabiliter plus de 300 logements sociaux et il y aura un travail très attendu sur le devenir de l'école Eugénie-Cotton, mais nous aurons l'occasion de présenter tout cela aux habitants en début de l'année 2024. Je vous remercie.

M. le Maire - Tout à fait. Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je ne veux pas lancer un autre débat sur l'îlot 27. Donc, c'est très bien que ce soit maintenu sur la partie Îlot 27. Après, je crois que sur le projet de renouvellement urbain que vous avez déposé en février 2020, si je ne me trompe pas, avec votre ancien Premier Adjoint, Monsieur PERIES, qu'on retrouvera dans quelques instants, vous aviez omis de présenter aux habitants aussi la destruction de quelques logements.

Ils l'ont appris cette année, assez récemment, donc c'est vrai que cela a pu marquer quelques personnes qui sont très attachées à leur logement et que, peut-être, il aurait fallu faire preuve d'un peu plus de transparence dès le début sur ce projet de renouvellement urbain, puisque c'est vrai que l'îlot 27, ça fait un peu plus de 20 ans qu'elle attend sa rénovation.

Deuxièmement, c'est plutôt une question que j'aurais pu tout à l'heure vous poser pendant le vote sur le budget, j'ai lu votre post Facebook où vous avez annoncé la bonne nouvelle sur l'îlot 27 et, tant mieux, on avait fait un vœu collectif tous ensemble pour se mobiliser.

Mais, sur les Sept Arpents, vous aviez pris l'engagement de venir compenser ce que l'État donnait pour la classification au QPV des Sept Arpents, de ce que j'ai compris, de ce que j'ai lu, après, peut-être que j'ai mal lu, mais vous dites que la Ville sera au rendez-vous pour les Sept Arpents.

Il faut attendre la fin décembre, mais apparemment, les Sept Arpents ne seront toujours pas classés en quartier politique de la Ville. Quelles vont être vos actions pour les Sept Arpents afin de compenser les pertes de l'État, comme cette partie de Pantin ne sera plus classée en QPV ?

M. le Maire - Sur le 31 rue Auger, je ne peux pas vous laisser dire cela. Mon Premier Adjoint qui est à mes côtés, et Françoise KERN, qui est Présidente de Pantin Habitat, sont allés au mois de mai en réunion publique avec les habitants pour leur annoncer qu'effectivement, dans le cadre du PRU, il y aurait démolition

de leur immeuble. C'est limité à 24 logements, et sur les 24 logements, il en reste 16 qui sont occupés. Cela a été fait en transparence. Évidemment, la transparence, des fois, elle choque.

Quand vous essayez de restructurer un quartier, de le faire respirer, de l'ouvrir parce qu'il est enfermé et de faire des transformations urbaines, il y a un moment, vous êtes obligé de prendre des décisions difficiles. Nous avons pris cette décision difficile, nous l'assumons totalement et nous accompagnons, mais alors, au trébuchet, chaque famille qui est concernée par le relogement.

Pour le moment, il y a évidemment quelques familles qui résistent un peu plus que d'autres, mais une fois l'émotion passée, la discussion et les rendez-vous faits à Pantin Habitat et avec mes services, la plupart des familles sont en train de se mettre dans une dynamique positive.

Nous avons même réglé des problèmes de suroccupation ou de personnes âgées qui, finalement, ont pris la décision de se rapprocher de leurs enfants. Nous avons fait vraiment du travail « pesé au trébuchet ».

Après, sur les Sept Arpents, je n'ai jamais pris cet engagement, je ne peux pas me substituer à l'État, mais sachez quand même qu'il y a un projet de renouvellement urbain qui existe, qui prévoit un certain nombre de transformations sur le quartier des Sept Arpents.

Après, quand j'ai vu la Secrétaire d'État à la Politique de la Ville, les chiffres qu'elle avait en sa possession faisaient que c'était compliqué pour moi de ne pas constater que le quartier des Sept Arpents était un quartier qui, s'il avait encore quelques poches de pauvreté, était un quartier qui, dans ses indicateurs socio-économiques, avait plutôt évolué dans le bon sens, ce qui n'était pas le cas de l'îlot 27.

L'îlot 27 sortait au-dessus des plafonds de revenus qui étaient pris en compte pour le classement au PRU, mais était quand même beaucoup plus bas que les Sept Arpents, où il y a quelques petites copropriétés qui se sont installées, et qui ont fait que le quartier a un peu changé, notamment côté Pré-Saint-Gervais, où il y a eu une grosse opération de construction de logements.

Après, nous, on ne va pas laisser tomber le quartier des Sept Arpents, parce que cette municipalité ne laisse tomber aucun quartier. La preuve c'est que dans le budget que vous n'avez pas voté, et je le regrette, il y a la rénovation de la rue du Pré-Saint-Gervais qui est prévue, avec sa mise en sens unique, donc c'est l'axe majeur des Sept Arpents qui va être refait. On sait comment ça vit mal dans cette rue, comment le passage du bus vit mal, sachant qu'on souhaite qu'il ne passe plus dans cette rue.

Donc, nous allons réaliser un PRU qui est prévu autant sur les Sept Arpents que l'îlot 27. Après, vous avez les crédits politiques de la Ville, les associations, le PRE notamment, l'abattement de TFPB. L'essentiel des logements sociaux est à l'îlot 27, il n'est pas aux Sept Arpents. C'est là que les bailleurs sociaux pourront intervenir.

J'en reviens à cet avenant. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est donc adopté.

Madame GONZALEZ SUAREZ, note 45, sur l'habitat, logements et fonciers.

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N° 45 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM VILOGIA pour la construction de 24 logements sociaux située 34 avenue Édouard-Vaillant

Mme GONZALEZ SUAREZ - Merci, Monsieur le Maire. Cette note concerne la garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Vilogia pour la construction de 24 logements sociaux situés 34 avenue Édouard-Vaillant. Le bâtiment de 5 étages propose les typologies de logements suivantes, 6 T2, 14 T3 et 4 T4.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 547 830 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de dire qu'en contrepartie de cette garantie apportée par la commune, un contingent de 5 logements lui est réservé, 2 PLAI, 2 PLUS et 1 PLS, d'informer que le Contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération, d'apporter sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci, d'autoriser pendant toute la durée du prêt la libération en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la Convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution et à signer les documents relatifs à la garantie d'emprunt lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Des oppositions, des abstentions ?

C'est donc adopté.

Note 46, toujours Madame GONZALEZ SUAREZ.

N° 46 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Immobilière 3F pour la réhabilitation de 22 logements sociaux situés 2 rue Cartier-Bresson

Mme GONZALEZ SUAREZ - Cette note concerne la garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Immobilière 3F pour la réhabilitation de 22 logements sociaux situés 2 rue Cartier-Bresson.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 988 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de dire qu'en contrepartie de cette garantie apportée par la commune, un contingent de 5 logements lui est réservé, 5 PLS sur la résidence du 15 rue Docteur Pellat, en sus des réservations déjà acquises sur cette opération, d'informer que le Contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération, d'apporter sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et d'autoriser pendant toute la durée du prêt la libération en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la Convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, et à signer les documents relatifs à la garantie d'emprunt lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

M. le Maire - Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur cette garantie ? Rien ? Que du classique. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Je vous remercie.

Note 47, Madame GONZALEZ SUAREZ. Si Hawa TOURÉ souhaite dire un petit mot, elle peut évidemment le faire.

Mme TOURÉ - Non, c'est sur la note d'après, la 48,

M. le Maire - Excusez-moi ! C'est la gestion en flux.

N° 47 - Convention entre la commune et les bailleurs sociaux relative à la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux

Mme GONZALEZ SUAREZ - Cette note concerne la Convention entre la commune et les bailleurs sociaux relative à la mise en œuvre du principe de la gestion en flux posée par la loi Elan. Jusqu'à présent, nous avons une gestion en stock, 20 % pour la Ville, 30 % pour la Préfecture et les 50 % restants étaient répartis entre Action logement et le bailleur.

Avec la gestion en flux, le bailleur orientera un flux de logement au réservataire en tenant compte d'un taux de rotation départementale ou communale calculé sur les cinq dernières années d'attribution, au lieu de mettre à disposition, comme dans le cas de la gestion en stock, un logement pré identifié au réservataire. En effet, la gestion en stock est apparue comme un facteur de rigidité ne permettant pas une rotation satisfaisante, alors que la demande de logement ne cesse d'augmenter.

Pour exemple, à Pantin, nous avons actuellement 6 641 demandeurs de logement. La mise en œuvre de la gestion en flux est prévue entre le 24 novembre 2023 et le 1er janvier 2024. Au total, sur la commune, 12 conventions devront être signées avec les bailleurs.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la Convention type relative à la mise en œuvre de la gestion en flux des contingents de logements locatifs sociaux, jointe à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents y afférent, avec chacun des bailleurs sociaux suivants, donc Pantin Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat, 1001 Vies Habitat, ICF Habitat, Immobilière 3F, Seqens, Antin Résidences, RATP Habitat, Batigère, Vilogia, Clésence et CDC Habitat.

M. le Maire - Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Des remarques ? En fait, il n'y a plus de contingents. Si vous avez 20 % des réservations, ce qui est notre cas en général, quand il y aura 10 logements qui seront libérés, il y en aura 2 pour nous. C'est hors habitat indigne, hors mutation et relogement d'urgence.

Pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 48. Donc là, si elle le souhaite Hawa TOURÉ pourra s'exprimer.

N° 48 - Convention de mise à disposition de logement entre le bailleur 1001 Vies Habitat et la commune

Mme GONZALEZ SUAREZ - Cette note, il s'agit de la Convention de mise à disposition de logements entre le bailleur 1001 Vies Habitat et la commune. D'autres conventions ont déjà été signées avec d'autres bailleurs et donc 1001 Vies Habitat nous met à disposition un logement pour aider une femme victime de violence à rebondir.

C'est un projet qui a été mené par Hawa, et du coup, on a réussi à récupérer, tous bailleurs confondus, 27 logements sur trois ans. Et pour y avoir droit, y accéder, bien sûr, il faut un dépôt de plainte à minima et être suivie par une assistante sociale, etc.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre le bailleur 1001 Vies Habitat et la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire - Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Hawa, tu souhaites dire un mot ?

Mme TOURÉ - Déjà, dans un premier temps, je tiens à remercier les services d'avoir fait en sorte que l'on puisse avoir 9 logements consacrés aux femmes victimes de violence par an, sachant qu'avant, on n'avait qu'un seul logement, Un toit pour elles, même si Pantin Habitat a donné beaucoup plus de logements pour les femmes victimes de violence. Donc, je remercie les services.

M. le Maire - Merci. Pas de remarque, pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 49, Monsieur LEBEAU.

N° 49 - Désaffectation et déclassement d'un local correspondant au lot de volume n° 2 sis 5 rue Vaucanson et cession au profit de la SCI TIM VAUCANSON

M. LEBEAU - Très rapidement, par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la cession d'un local situé au 5 rue Vaucanson pour un montant de 440 000 euros à trois professionnels de santé qui souhaitent monter une maison autour de la périnatalité.

Vous avez tous les détails dans la note. Mais, lors de la constitution du dossier de cette cession, il s'est avéré que le local, bien que vacant, relève du domaine public communal.

Or, l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques dispose que les biens des personnes publiques mentionnés à l'article L1, qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.

Ainsi, au regard du statut juridique, il convient d'abroger la délibération du 14 décembre 2022, de constater la désaffectation du local correspondant, de prononcer le déclassement du domaine public communal pour autoriser la vente et ainsi d'approuver la cession du local d'une surface de 210 mètres carrés pour une valeur de 440 000 euros.

M. le Maire - Avis de la première Commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 50, Monsieur MONOT.

N° 50 - Désaffectation et déclassement d'un bien du domaine public sis 2 rue Magenta à Pantin dit Marché Magenta

M. MONOT - Chers collègues, il s'agit d'une note relative à la désaffectation et au déclassement de la halle de marché Magenta, puisque je vous rappelle que la commune est propriétaire réelle de la parcelle bâtie qui se trouve 2-10 rue Magenta, mais qui est cadastrée sur la commune de Paris. Et donc, cette parcelle a abrité un marché de quartier jusqu'en janvier 2021.

Comme le marché a été transféré, cela est abordé dans nos débats, 28-32 avenue Édouard-Vaillant, le bien est désormais vacant, mais relève encore du domaine public communal et donc, conformément au Code Général de Propriété des Personnes publiques, dès lors qu'un bien n'est plus affecté à un service public, il faut le déclasser et donc, c'est l'objet de la délibération puisqu'on vous demande de constater à la fois la désaffectation de la parcelle bâtie et de prononcer son déclassement.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission.

Merci. Des questions, des remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

Note 51, Madame ZEMMA.

N° 51 - Garanties de la commune pour les emprunts bancaires de la SAS La Vie au Rez

Mme ZEMMA - Il s'agit d'une note concernant la garantie de la commune pour les emprunts bancaires en direction de la SAS La Vie au Rez. Par délibération du Conseil municipal du 22 juin 2023, il a été acté le principe de création de cette SAS.

Le 20 septembre dernier s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de la société, événement qui constitue, comme vous le savez, l'acte juridique permettant à la structure d'être désormais dotée de la personnalité morale.

Pour rappel, La Vie au Rez est un outil innovant de portage foncier qui a pour vocation la requalification du tissu commercial pantinois sur 5 des 14 polarités. À travers la réhabilitation et le portage de 3 000 mètres carrés d'immobilier à vocation commerciale, son intervention s'intègre pleinement dans la stratégie de soutien au commerce de proximité portée par la municipalité.

Pour ce faire, il s'agit désormais d'acquérir les murs de rez-de-chaussée commerciaux afin de favoriser l'implantation et le développement de commerçants de services et d'artisanat vertueux, mais également d'activités d'économies sociales et solidaires, par exemple.

Au cours des six premiers mois de son activité, la foncière a pour objectif l'acquisition de 11 cellules commerciales. Le total des acquisitions représente 1 250 mètres carrés, dont 465 à réhabiliter.

La présente note a donc pour objet la présentation des garanties bancaires à apporter par la Ville dans le cadre des emprunts contractualisés par la SAS La Vie au Rez.

En matière de besoins de financements relatifs au cadre légal des garanties d'emprunts et concernant les caractéristiques des emprunts contractés par la SAS, il est proposé au Conseil municipal d'accorder les garanties de la Ville de Pantin à La Vie au Rez à hauteur de 50 % pour le paiement de toute somme due en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires que La Vie au Rez, société, pourrait contracter auprès du Crédit coopératif.

Également, d'apporter ces garanties pour la durée totale du concours, soit 15 ans, de dire que ces garanties sont accordées après avoir pris connaissance de leurs tableaux d'amortissement respectifs établis par le Crédit coopératif, de s'engager à effectuer chaque paiement à première demande du Crédit coopératif sans pouvoir soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, d'autoriser à libérer pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

D'autoriser le Maire ou toute autre personne dûment habilitée, à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre le Crédit coopératif et La Vie au Rez, et de l'habiliter à procéder ultérieurement sans autre délibération aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties, et enfin de renoncer à opposer au Crédit coopératif la Convention de garantie que la Ville de Pantin a éventuellement conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

M. le Maire - Merci.

Avis de la troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques et des questions ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

Madame ZEMMA, note 52.

N° 52 - Cession de trois locaux commerciaux vacants sis 6 avenue Édouard-Vaillant, 55 avenue Édouard-Vaillant et 7 rue Méhul au profit de la SAS Vie au Rez

Mme ZEMMA - Merci. Dans la suite de la note précédente, il s'agit d'une note concernant la cession de trois locaux commerciaux vacants. La commune est propriétaire de trois des locaux commerciaux cités, un au 6 Avenue Édouard-Vaillant, un autre au 55 Avenue Édouard-Vaillant et le troisième, 7 rue Méhul.

L'objectif de La Vie au Rez vise à soutenir une structuration de l'armature commerciale au service de sa requalification, de l'affirmation et du développement des centralités existantes et à venir en veillant à l'équilibre entre elles.

Pour ce faire, La Vie au Rez a d'abord établi un diagnostic exhaustif en lien étroit avec la commune et l'appareil commercial communal. Elle a identifié les commerces sur l'ensemble du territoire, dont la maîtrise foncière est essentielle dans la mise en place de la stratégie du développement commercial communal.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la cession à la SAS La Vie au Rez, du local du 6 Édouard-Vaillant, du local du 55 Avenue Édouard-Vaillant et du local du 7 rue Méhul, et d'autoriser bien évidemment le Maire à signer les actes de vente correspondants.

M. le Maire - Avis de la troisième Commission : favorable.

C'est une émanation de la Semip, donc les membres de la Semip ne votent pas. On l'a fait pour la délibération précédente. Pas de remarque, pas d'opposition, pas d'abstention ?

C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N° 53 - Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire - Note 53, je vous demande de prendre acte que je vous ai informés des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales.

DÉLIBÉRATION SOUMISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 54 - Charte d'engagement locale pour la protection de nos arbres

M. le Maire - Vous savez qu'une fois l'an, le Règlement intérieur du Conseil municipal permet notamment à l'opposition de déposer un projet de délibération. Monsieur CARVALHINHO a utilisé cette possibilité, et donc c'est à lui de rapporter la note 54.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, comme ça vient d'être évoqué, une fois par an, l'opposition municipale a l'occasion de déposer une délibération. L'an dernier, je l'avais fait sur la Charte locale d'engagement pour nos amis les animaux. Et cette année, je souhaite proposer au Conseil municipal la Charte d'engagement locale pour la protection de nos arbres.

L'arbre, symbole du développement durable, joue un rôle crucial au sein des zones urbaines, contribuant à l'écosystème quotidien de Pantin. Il absorbe le carbone, participe au cycle de l'eau et constitue des écosystèmes complexes, des espaces verts, des forêts, des lieux de biodiversité. Socialement, l'arbre est une ressource majeure en denrées, notamment de fruits, et offre de multiples services.

Il occupe une place pratique et symbolique dans presque toutes les cultures du monde. Sur le plan social, l'arbre améliore le cadre de vie des habitants, symbolise la nature, crée des lieux de convivialité, lutte contre le bruit et procure une sensation de bien-être physique, réduisant notamment le stress. Paysagèrement, l'arbre est un élément majeur du paysage urbain, adoucissant l'aspect stérile des espaces habités et structurant de notre environnement.

Économiquement, l'arbre augmente la valeur patrimoniale des logements, offre un cadre de vie attrayant, réduit le ruissellement des eaux de pluie, limite le risque d'inondation et agit comme régulateur thermique naturel.

Environnementalement, écologiquement et sanitaire, l'arbre purifie l'air, absorbant du dioxyde de carbone et produisant de l'oxygène, agissant comme un puits de carbone et luttant contre les gaz à effet de serre. Il assainit aussi l'air en captant des particules de pollution, régule la température, crée des îlots de fraîcheur, améliore la qualité des sols et préserve la qualité de l'eau.

En résumé, l'arbre, emblème du développement durable, touche la santé et l'environnement par la qualité de l'air, la biodiversité, la régulation du climat et l'absorption efficace du CO₂.

Ainsi, pour protéger les arbres de son territoire, la Ville de Pantin s'engage concrètement à travers une charte locale intitulée Charte locale d'engagement pour la protection de nos arbres.

La municipalité de Pantin s'engage à :

- protéger les arbres en ville,
- atténuer les effets du changement climatique sur le territoire en priorisant la plantation d'arbres,
- mettre en place une politique de sensibilisation du grand public,
- concilier la croissance urbaine et économique avec celle des espaces verts et de la présence arborée sur le territoire,
- créer une grille d'inventaire des arbres dans les années à venir, accessible en ligne sur le site Internet de la Ville de Pantin,
- inventorier et géolocaliser le patrimoine arboré public intégrant les indicateurs qualitatifs de l'arbre,
- mener une politique d'amélioration de la qualité de l'air et de rafraîchissement urbain par l'arbre,
- garantir un cadre de vie, la santé et le bien-être des populations,
- pérenniser le patrimoine arboré grâce à une gestion durable,

- se prémunir des effets du changement climatique grâce à la plantation d'essences adaptées au futur climat local,
- absorber le CO2 émis par les différents acteurs de la Ville de Pantin,
- lutter au maximum contre l'imperméabilisation des sols,
- réaliser un suivi et une planification des interventions sur le patrimoine arboré,
- inventorier les espèces indésirables, envahissantes et allergènes,
- créer un cahier de recommandations de protection de l'arbre face aux travaux d'aménagement,
- intégrer la protection de l'arbre dans les procédures et les documents d'urbanisme, type PLUI, permis de construire, PADD,
- recenser les arbres remarquables de la commune et les intégrer dans le PLUI d'Est Ensemble,
- mettre en place un système de veille des arbres, états sanitaires, dangerosité et organiser des expertises mécaniques avant tout abattage,
- créer un plan de gestion en élagage afin de planifier les interventions sur l'ensemble de la Ville,
- créer un guide de plantation des arbres urbains,
- créer un guide de recommandation des espèces à planter sur le territoire,
- établir un programme communal de plantation sur les années à venir,
- animer des ateliers pédagogiques avec les riverains et notamment avec le jeune public, écoliers, collégiens et lycéens,
- et enfin, sensibiliser les Pantinois aux bonnes pratiques d'entretien des arbres, documents de communication, ateliers, expositions.

La municipalité démontre, à travers ces actions et différents projets son investissement pour la protection des arbres et du territoire. Cette charte locale invite la collectivité à prendre position sur la question de la protection environnementale grâce aux arbres et à mettre en œuvre sur son territoire les engagements définis dans la charte dans les années à venir.

Il est donc proposé au Conseil municipal, au nom de mon groupe En avant Pantin, d'approuver la Charte locale d'engagement en faveur de la protection et du bien-être des arbres ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte locale et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur CARVALHINHO, tout à l'heure, vous avez eu le toupet de dire que le PCAET que nous proposons au vote du Conseil municipal n'était pas étoffé. C'était votre terme, étoffé.

Là, vous nous proposez une charte de l'arbre, on dit souvent que l'enfer est pavé de bonnes intentions, qui est pleine de généralités, pleine d'objectifs, mais sans aucune fiche-action, contrairement à notre PCAET, et sans aucune précision sur les moyens mis en œuvre.

Vous nous proposez une charte de l'arbre qui viendrait se substituer à la charte de l'arbre que nous avons votée en 2019 dans ce Conseil municipal, une charte de l'arbre assortie de 32 fiches-actions exactement, et que nous avons votée ici, dans cet hémicycle, à l'unanimité, puisque même vous avez voté cette charte.

Vous pensez bien, quand j'ai vu votre proposition d'une nouvelle charte, je me suis dit : Monsieur CARVALHINHO a de l'ambition, il va aller plus loin que notre charte de 2019, et si c'est le cas, je vais le suivre, et j'inviterai la majorité municipale à le suivre.

Alors, j'ai patiemment, avec l'aide de mes services, comparé, item par item, vos propositions et ce que nous avons dans la charte de l'arbre de 2019. Mais, figurez-vous, Monsieur CARVALHINHO, que notre charte de

l'arbre de 2019 soit est équivalente, soit va beaucoup plus loin, et si je rajoute le PCAET que nous venons de voter, ça va encore plus loin.

Donc, vous nous demandez de voter une nouvelle charte de l'arbre qui va moins loin que celle que nous avons votée en 2019 et qui va moins loin que l'ambition qui est la nôtre au travers du PCAET sur la question de l'arbre.

Je peux répondre fiche par fiche. Il y a des fiches d'action qui sont là, qui démontrent que nous voulons aller plus loin que ce que propose votre charte de l'arbre.

Donc, je le dis à l'ensemble des élus, en ce qui me concerne, je proposerai au vote la charte de l'arbre 2019 et je demanderai aux élus de la majorité, s'ils le souhaitent, de confirmer notre vote de 2019 et de ne pas voter votre charte de l'arbre, qui est moins disante par rapport à celle de 2019. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame RUDIN.

Mme RUDIN - Au nom du groupe Écologistes et solidaires, je remercie Monsieur le Conseiller municipal, Geoffrey CARVALHINHO de proposer une nouvelle charte de l'arbre. Quand les élus de droite défendent des causes écologistes, c'est qu'ils font un premier pas à gauche. Nous saluons votre nouvel engagement.

Cependant, ce travail de protection des arbres et plus généralement du vivant, ce travail qui prend place dans un plan de lutte contre le réchauffement climatique, vous le comprendrez bien, nous le menons depuis longtemps. Sans la droite et souvent contre la droite. Ainsi avons-nous avancé et la plupart de vos propositions ont déjà été votées par le Conseil municipal en 2019.

Nous les avons depuis déjà développées, intégrées au PLUI, inscrites dans les fiches-actions, mises en œuvre dans le précédent Plan Climat. Le PCAET est renforcé grâce à plusieurs fiches spécifiques et plaidoyer dans celui que nous venons de voter aujourd'hui.

Car Monsieur le Conseiller municipal, voyez-vous, depuis 2020, nous avons poursuivi le travail et nous sommes allés encore plus loin. Nous avons multiplié les actions dans les écoles, dans les parcs et dans nos rues pour limiter la circulation, donner plus de place aux humains, plus de place aux arbres et globalement plus de place à la biodiversité.

Saviez-vous, cher Conseiller municipal, que notre Ville a reçu ce mois-ci des Villes et villages fleuris le prix spécial Biodiversité et transition socioécologique ? Comme vous le constatez, nous avançons avec vous, des fois sans vous et souvent malgré vous. Vous le savez maintenant, et nous depuis longtemps, les arbres contribuent dans un contexte de fort réchauffement climatique, à garder notre Ville agréable à vivre, voire tout simplement vivable.

Merci encore une fois de vouloir, je vous cite : garantir un cadre de vie, la santé et le bien-être des populations. Cependant, plus que des mots, où sont les actions ? Car, pour l'instant, ce sont plutôt 8 hectares d'arbres rasés sous la mandature de Madame PÉCRESSE dans le Parc de la Corniche des Forts, pour ce qui nous concerne. Merci.

M. le Maire - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Rapides, s'il vous plaît. Madame AZOUG.

Mme AZOUG - Très rapide, parce qu'en fait, je suis extrêmement perturbée à l'idée aussi de savoir que Monsieur CARVALHINHO est aussi très contrarié, puisqu'il a posté sur les réseaux sociaux un message rattaché aux propos que j'ai pu porter tout à l'heure. Par contre, je vais quand même reprendre ces propos, parce qu'il a évoqué lors du PCAET : la plantation d'arbres, ça ne suffit pas. Ce sont bien ses propos.

Donc, là, j'ai du mal à saisir l'ensemble des propos et de la démarche, surtout quand on sait, mais je souhaite le rappeler, qu'il a été co-auteur, avec Valérie PÉCRESSE, d'un saccage d'arbres sur un périmètre de 8 hectares à la Corniche des Forts.

Je ne vais pas parler de troubles de santé, sinon ça va peut-être vous offenser, mais je pense qu'il y a quand même un problème de mémoire. Par contre, je vous invite à une chose, c'est qu'Est Ensemble lance une campagne de parrainage d'arbres, donc je vous invite à parrainer un arbre. Là, ce sera un acte extrêmement concret pour justement la cause de l'arbre et avec justement tout ce que vous avez posé surprotéger les arbres en ville, etc.

M. le Maire - Monsieur MONOT.

M. MONOT - Chers collègues, on est quelque part très sympathiques avec Monsieur CARVALHINHO en pensant qu'il souhaitait compléter la charte de l'arbre que nous avons votée en 2019. Je pense que le constat est pire, il est frappé d'amnésie, il ne se souvient pas de ce qu'il a voté en 2019. Monsieur CARVALHINHO, à la limite, on peut vous le pardonner. Il s'est passé près de quatre années, on oublie parfois ce qu'on a fait le temps d'une soirée, quatre ans en arrière.

Mais, le PCAET que vous avez tant décrié tout à l'heure, si vous l'aviez lu, peut-être que votre mémoire vous serait revenue, il est indiqué dans la fiche 3-4 : faire respecter la Charte de l'arbre. Donc, si vous lisez simplement les documents qui vous sont proposés au Conseil municipal, vous ne nous auriez pas proposé une telle délibération en fin de Conseil.

M. le Maire - Monsieur CARVALHINHO, et après, je vous propose de passer au vote entre soit on adopte une nouvelle charte, celle de Monsieur CARVALHINHO, soit on confirme celle de 2019 qui, pour que la transparence des débats soit complète, était annexée à la convocation du Conseil municipal de ce soir. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, savez-vous pourquoi j'ai proposé ce genre de document ? C'est justement parce que sur beaucoup d'items, vous n'êtes pas encore au rendez-vous, et c'est pour vous rappeler justement que vous devez avancer sur les questions climatiques, et notamment la gestion des arbres.

En revanche, sur la Corniche des Forts, ce que je peux vous confirmer et vous affirmer, c'est que, grâce à la Région Île-de-France et grâce à sa présidente, Valérie PÉCRESSE, et les élus de la majorité régionale, aujourd'hui, vous avez un magnifique espace vert qui est accessible pour les Pantinoises et les Pantinois, qui va être très prochainement repris par Île-de-France Nature.

Vous savez pourquoi ? Parce qu'aucune des collectivités locales du coin ne souhaite continuer à payer le fonctionnement et l'investissement. (intervention inaudible - hors micro 29.05 – enregistrement 4) Et c'est pour ça que Stéphane TROUSSEL...

Mme AZOUG - C'est faux. Le Conseil départemental a souhaité récupérer l'ensemble des hectares. Cela a mis en colère, vous le savez très bien, votre Présidente, qui s'est opposée à la rétrocession, c'est ce qui est dit...

M. CARVALHINHO - Désolé de vous décevoir, mais je tiens juste à vous informer, pour terminer, que le Président Stéphane TROUSSEL va céder pour un euro symbolique le Parc de la Sapinière et qu'il est totalement d'accord avec la reprise...

M. le Maire - On quitte la charte de l'arbre, là.

M. CARVALHINHO - Qui est reconnue par tout le monde. Et enfin, pour terminer, je regrette le sectarisme de la majorité municipale.

M. le Maire - Ce n'est pas du sectarisme.

M. CARVALHINHO - Je constate que, quand on touche à des sujets sur l'écologie, vous n'aimez pas vous faire doubler, parce qu'en réalité, vous n'êtes pas au rendez-vous, vous êtes dans les annonces, mais rien dans le concret, parce que la vraie écologie, elle n'est pas seulement de gauche, elle doit tous nous réunir.

Donc, c'est pour cela que le but de ce document que je vous ai proposé était de vous rappeler aussi qu'on doit faire une avancée concrète pour le territoire.

J'ajoute, Madame AZOUG, que c'est toujours sympa de se réveiller après l'abattage d'arbres qui est fait par le Conseil départemental. Moi aussi, je pourrais vous reprocher cela, mais je ne comptais pas le faire, parce que je trouve qu'il faut rester digne et classe.

Vous m'avez obligé à le faire et je regrette quand même que vous preniez tout cela à la rigolade et avec un tel sectarisme, mais je peux comprendre, c'est votre état d'esprit. Je vous remercie.

M. le Maire - Bien, je vous propose de passer au vote sur cette délibération, cette niche, comme on dit, en redisant les choses. Soit on vote la nouvelle charte de l'arbre proposée par Monsieur CARVALHINHO qui fait deux pages et qui est moins disante, soit on vote la nôtre qui fait 70 pages avec 32 fiches actions qui est

là, qui est très complète, qui, en plus de cela, a été encore plus complétée par le PCAET notamment, sachant qu'on a fait passer d'autres avancées dans le Plan local d'urbanisme intercommunal.

Donc, on a le choix entre deux chartes de l'arbre, une très complète qui permet effectivement de protéger l'arbre et de le développer dans notre commune, soit celle de Monsieur CARVALHINHO, qui est a minima.

Qui vote pour la charte de Monsieur CARVALHINHO ? Une voix. Qui vote pour confirmer la charte de 2019 ?

Merci à vous.

Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil municipal et je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

La séance est levée.

La Secrétaire

Mme Françoise KERN



Le président

M. Bertrand KERN.